

Que sont devenus les jeunes anciennement confiés à l'aide sociale à l'enfance de Seine-Saint-Denis ?

Etude PIPASE (Parcours d'insertion post-ASE)

Juin 2025

Sommaire

Contexte, objectifs et démarche d'étude.....	p 3
Synthèse des résultats de l'étude.....	p 19
Partie 1 : Au sortir de l'ASE, l'accompagnement à l'âge adulte par des dispositifs de Seine-Saint-Denis.....	p 20
Partie 2 : La situation à l'âge adulte des jeunes anciennement confiés.....	p 36
• Les jeunes accompagnés par les missions locales.....	p 39
• Les jeunes bénéficiaires du RSA	p 58
• Les jeunes ayant déposé une demande au SIAO 115 et Insertion	p 64
• Les jeunes rencontrant des situations de précarité résidentielle	p 82
Partie 3 : Retour sur les parcours à l'aide sociale à l'enfance	p 93
• La prise en charge ASE	p 96
• Les ruptures de placement	p 105
• Les enfants avec une notification MDPH	p 110
• L'expérience des fratries	p 116
Conclusion et perspectives.....	p 121
Annexes.....	p 125



Contexte, objectifs et démarche d'étude

L'Action Tank est un laboratoire d'innovation sociale



- **Association reconnue d'intérêt général** co-fondée en 2010 par Martin Hirsch et Emmanuel Faber
- Nos projets : **imaginer, tester et incuber des expérimentations innovantes**



Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme de l'Action Tank « Innover dans l'Aide Sociale à l'Enfance » (IDASE)

Depuis 2021, l'Action Tank mène une démarche d'innovation par la donnée dans l'ASE, en partenariat avec plusieurs départements et associations, pour générer des exemples inspirants d'observation dynamique, de pilotage stratégique, de d'interventions fondées sur des preuves, afin de renforcer l'impact social de la protection de l'enfance



Seine-Saint-Denis

Parcours d'insertion post-ASE (projet « PIPASE »)
jeunes anciennement accompagnés par l'ASE



Hautes-Alpes

Pilotage dynamique des profils et trajectoires des enfants accompagnés sur le territoire
Diagnostic de la **santé mentale** des enfants haut-alpins

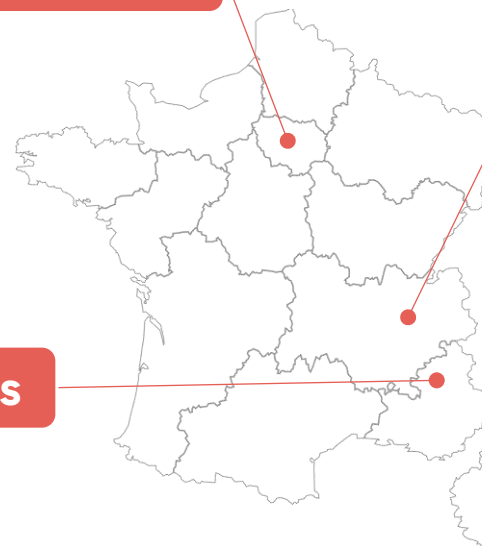
Lyon

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Expérience de prise en charge de jeunes accompagnés par l'ASE, focus « **jeunes majeurs** » et **ruptures de parcours**



Etude disponible en libre accès sur le site : www.actiontank.org



Avec le soutien de :



Agir pour le
développement humain
FONDATION PIERRE BELLON

Comprendre les trajectoires des jeunes de l'aide sociale à l'enfance après la fin de leur accompagnement : un enjeu pour mieux agir

Mieux connaître les parcours des jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), avant, pendant et après la prise en charge, est essentiel pour adapter l'action publique à la réalité de leurs besoins.

Confrontés à des ruptures précoces – familiales, scolaires, relationnelles –, ces jeunes avancent souvent dans des trajectoires fragiles, et abordent la majorité sans les appuis sur lesquels peuvent compter la plupart de leurs pairs. À la sortie de l'ASE, beaucoup se retrouvent seuls face à des défis majeurs : accès à un logement, poursuite d'études, insertion professionnelle. Malgré quelques travaux de référence, les parcours d'insertion de ces jeunes restent encore mal connus, ce qui limite les capacités d'action à leur égard. Produire des données fines sur leurs trajectoires permettrait non seulement de mieux anticiper les ruptures, mais aussi d'accompagner durablement ces jeunes, dans toute leur diversité.

Produire ces données reste un défi : elles sont souvent éparpillées, cloisonnées entre institutions, ou peu exploitées à des fins de connaissance. Pourtant, elles existent. En mobilisant les bonnes volontés et en croisant les sources, il devient possible de révéler les dynamiques invisibles des parcours. **C'est tout l'enjeu de la démarche d'innovation par la donnée dans l'ASE développée par l'Action Tank : créer les conditions d'une meilleure compréhension des trajectoires des jeunes de la Seine-Saint-Denis, et in fine, d'une action plus juste et plus coordonnée.**

Département précurseur dans la généralisation des contrats jeunes majeurs et engagé en faveur de l'accès aux études longues pour les jeunes de l'ASE, le **Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a choisi de s'investir dans cette étude partenariale sur les trajectoires post-ASE afin de poursuivre l'évolution de ses modes d'accompagnement.** Cette démarche s'inscrit dans le cadre des obligations introduites par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, et s'aligne pleinement avec l'ambition affirmée dans le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2024-2028 : qu'aucun jeune ne sorte de l'ASE sans solution pérenne.

Les enseignements issus de cette étude dépassent le seul champ de la protection de l'enfance. Ils intéressent de nombreux acteurs engagés dans les **politiques de jeunesse, d'insertion, d'éducation, de prévention ou de lutte contre le sans-abrisme. Comprendre les parcours de ces jeunes, c'est aussi une manière de mieux articuler des politiques encore trop souvent pensées en silo.** À ce titre, ce type de démarche collective d'apprentissage gagnerait à s'élargir à d'autres partenaires, car c'est bien en croisant les regards et les leviers d'action que nous pourrions mieux soutenir les jeunes de l'ASE dans leur transition vers l'autonomie.



Les objectifs et résultats attendus de l'étude PIPASE



Objectifs de l'étude PIPASE

- **Appréhender l'insertion socioprofessionnelle** de tous les jeunes nés entre 1980 et 2004, ayant bénéficié d'une mesure de l'ASE du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis entre 2000 et 2022 ;
- **Comprendre la façon dont cette insertion socioprofessionnelle varie selon le profil** du jeune (genre, statut MNA, etc.) et sa trajectoire au sein de l'ASE (âge d'entrée, types de mesures, ruptures de parcours, etc.) ;
- **Evaluer le niveau de recours à ces aides** et dispositifs de droit commun, par ces jeunes.



Résultats attendus de l'étude

- La **compréhension des trajectoires** d'insertion socioprofessionnelle des jeunes anciennement pris en charge ;
- La **détermination de pistes d'amélioration** des pratiques ou d'interventions futures en termes notamment d'accompagnement de l'insertion socio-professionnelle ;
- L'identification d'axes **d'amélioration dans la stratégie et la gestion « data »** du Département ;
- La **sensibilisation à la culture « data »** à tous les niveaux des services de l'ASE.

Un engagement du Conseil Département de Seine-Saint-Denis en faveur de l'insertion des jeunes de l'aide sociale à l'enfance

« L'accès à l'autonomie des jeunes ayant été confiés à l'ASE est une priorité que nous partageons collectivement, et que le Département de la Seine-Saint-Denis porte avec force depuis plusieurs années.

Nous avons mis en place des dispositifs comme le soutien renforcé des missions locales pour les jeunes de 22 à 25 ans, ou encore le programme Boost Études, qui prolonge l'accompagnement dans leurs projets de formation. Depuis la loi du 7 février 2022, les départements ont l'obligation de formaliser cet engagement à travers des protocoles d'accès à l'autonomie.

Mais pour aller plus loin, il nous faut des données. On ne peut pas construire de politique publique efficace sans une connaissance fine des parcours. Cette étude est une clé essentielle pour mieux comprendre les parcours des jeunes de l'ASE et affiner nos actions. Elle nous permettra de créer des solutions plus adaptées, concrètes et pérennes pour soutenir leur transition vers l'autonomie. Elle montre aussi qu'il est possible de travailler collectivement à une meilleure compréhension des trajectoires post-ASE, dans le respect du RGPD. Elle trace un chemin : celui d'un approfondissement indispensable, à condition qu'un plus grand nombre d'acteurs s'en saisissent. »



Eve Robert
DGA Solidarités



Peu d'études en France ont documenté le devenir des jeunes de l'ASE après la fin de leur accompagnement (1/2)

Les études des trajectoires sociales nécessitent le suivi d'individus au cours du temps et ne peuvent pas être réalisées au moyen d'une succession de collectes indépendantes de données. Elles peuvent s'appuyer sur différentes méthodes, qualitatives ou quantitatives. On peut signaler notamment plusieurs travaux fondateurs sur la compréhension des trajectoires post-ASE des jeunes protégés, selon les méthodologies suivantes :

- **Les monographies** sont des études qualitatives approfondies menées à petite échelle, qui visent à retracer les trajectoires individuelles de jeunes à partir de récits de vie ou d'observations de terrain, souvent centrées sur un lieu, un dispositif ou une période spécifique. En 2013, I. Frechon et N. Robette¹ avaient recensé une quinzaine d'études monographiques réalisées depuis les années 1980 sur les trajectoires des jeunes de l'ASE après la fin de leur accompagnement, dont sept prenant en compte des informations sur la trajectoire passée des enfants au sein de l'ASE. Elles ciblaient le plus souvent une petite cohorte de jeunes encore ou anciennement placés, « en se concentrant sur un service de familles d'accueil ou un foyer qui accueille des jeunes entre 16 et 20 ans ». Bien que ces études aient pu apporter de nombreux apprentissages, un questionnement réside dans la représentativité des trajectoires étudiées.
- **Les enquêtes ponctuelles rétrospectives** reposent sur des questionnaires standardisés administrés à un large échantillon, permettant de reconstituer certaines dimensions des trajectoires passées à partir des souvenirs déclarés par les enquêtés, avec l'objectif de produire des résultats généralisables mais sans approfondir les circonstances ou les expériences vécues autour des événements déclarés. Par exemple, l'enquête Sans-domicile de l'INSEE (2012)² a permis de reconstituer les trajectoires de sans-abrisme et le passage éventuel antérieur des personnes par l'ASE, grâce à des entretiens ou des questionnaires autoadministrés auprès de 10 000 personnes sans-domicile. Cette enquête de grande ampleur offre une représentativité des données mais n'a pas permis d'avoir des données précises sur le parcours des jeunes au sein de l'ASE. Outre le fait que ce n'était pas l'objectif central de l'étude, tous les individus ne connaissent ou ne se rappellent pas toutes les informations relatives à leur prise en charge par l'ASE (type, durée de prise en charge).

1. Frechon, I. et Robette, N. (2013). Les trajectoires de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement. RFAS.

2. Yaouancq F. Duée M. (2014). Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations, INSEE.

Peu d'études en France ont documenté le devenir des jeunes de l'ASE après la fin de leur accompagnement (2/2)

- **Les enquêtes longitudinales** consistent à suivre un même échantillon d'individus sur une période donnée, au moyen de plusieurs vagues de collecte, afin d'observer l'évolution de leurs trajectoires dans le temps et de mieux comprendre les dynamiques de transition et de rupture. Développée par un consortium de chercheurs du Laboratoire printemps, du CNRS, de l'INED, l'enquête Étude sur l'accès à l'autonomie des jeunes placés (ELAP, 2013-2018) est l'unique enquête longitudinale prospective qui a suivi sur le long terme un échantillon représentatif de 1600 enfants placés, grâce à 4 vagues d'entretien, complétées par des données administratives anonymisées de l'ensemble de 3800 jeunes ayant constitué l'échantillon de départ. Cette étude a permis des avancées majeures sur la connaissance des trajectoires pendant la prise en charge¹, ou après, en termes de précarité résidentielle par exemple².
- **Les données administratives longitudinales** permettent de retracer les parcours d'individus à partir d'informations enregistrées en continu par les institutions au fil du temps, offrant une vision objective et exhaustive de certaines trajectoires, bien qu'elles soient souvent limitées par la nature standardisée et fragmentée des données disponibles. A titre d'exemple, Isabelle Fréchon et Nicolas Robette³, et Émilie Potin⁴ ont reconstitué les trajectoires de jeunes grâce aux informations administratives mobilisées à partir des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance et des tribunaux pour enfants. D'autres études ne reposant pas sur l'étude de dossiers mais sur la mobilisation des données issues des logiciels métier des départements ont commencé à émerger à partir du milieu des années 2010, telles que les études de trajectoires de prise en charge par l'ASE, sur la base des données OLINPE⁵.

L'étude PIPASE s'inscrit dans la continuité de ces travaux, avec pour objectif de mieux comprendre la situation des jeunes anciennement confiés à l'ASE et les facteurs qui l'influencent, à partir de données administratives longitudinales. L'utilisation de cette méthode, fondée sur le croisement de trajectoires dans le temps, constitue à notre connaissance une première.

1. Fréchon, I. et Marquet L. (2018). Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en contrat jeune majeur.
2. Dietrich-Ragon, P. (2020), Quitter l'Aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché immobilier", Population 75
3. Fréchon, I. et Robette, N. (2013). Les trajectoires de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement. RFAS.
4. Potin, E (2012). Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance, Editions Erès.
5. ONPE (2020). L'étude des parcours en protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 5 ans des enfants nés en 2012



Les trois principaux axes innovants de l'étude PIPASE (1/2)

1

La mobilisation de données longitudinales administratives provenant de multiples acteurs pour appréhender les trajectoires ASE et post-ASE est une première en France

L'étude PIPASE s'est appuyée exclusivement sur des données longitudinales administratives, issues de logiciels métier. Les avantages de ce type de données sont multiples :

- Des données objectivables : les informations saisies sont factuelles et vérifiables (dates, dispositifs...), ce qui limite les biais
- Des données existantes : elles ne nécessitent pas de lancer une enquête ad hoc, complexe à mettre en place et coûteuse
- Des données qui offrent une très bonne couverture populationnelle : les données de l'étude PIPASE couvrent toute la population des jeunes accompagnés par l'ASE, nés au cours d'une période donnée, ce qui garantit une représentativité des données
- Des données suivies dans le temps et qui vont perdurer au-delà de la publication de l'étude : cela permet de reconstituer des trajectoires complètes et rend possible l'actualisation des analyses, voire leur élargissement à de nouvelles thématiques

Il faut également noter que ce type de données rencontre également plusieurs limites :

- Des données conçues pour la gestion, pas pour l'analyse : elles peuvent manquer de précision ou de cohérence pour analyser des parcours complexes (ex : des événements clés, comme les ruptures de placement, peuvent ne pas être enregistrés)
- Les pratiques de saisie et de codification des données peuvent varier selon les professionnels et dans le temps, ce qui requiert un travail de préparation important, et une évaluation de la fiabilité (ex : présence de champs vides ou peu exploitables)
- Les données administratives ne disent rien de l'expérience vécue par les jeunes (ex : choix subis ou souhaités...).

Réaliser une analyse quantitative sur le devenir des jeunes anciennement confiés à l'ASE via des données longitudinales administratives requiert le croisement de bases de données administratives concernant la prise en charge ASE et l'expérience post-ASE des jeunes en matière de logement, d'insertion... Pour rendre cette analyse possible, un important travail de conventionnement, de pseudonymisation et de minimisation des données a été entrepris.

Les trois principaux axes innovants de l'étude PIPASE (2/2)

2

Un périmètre d'observation large

Grace à la mobilisation de données administratives longitudinales, l'étude a pu porter sur une taille de cohorte importante, de multiples générations, et l'intégralité de la durée de prise en charge des jeunes par l'ASE :

- **Observation d'une large cohorte de jeunes**, correspondant à tous les jeunes nés entre 1980 et 2004, ayant bénéficié d'une mesure de l'ASE du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis entre 2000 et 2022, soit environ 30.000 jeunes. Le fait d'observer plusieurs générations permettra à la fois d'appréhender les évolutions de profils des jeunes, et d'identifier l'impact de l'évolution des pratiques professionnelles et de la création/l'évolution des dispositifs dédiés.
- **Observation de toute la trajectoire ASE** pour ces jeunes : l'étude PIPASE observe toute la trajectoire de prise en charge des enfants au sein de l'ASE, alors que de nombreuses études sur le devenir des jeunes post-ASE n'observent que les dernières années de prise en charge

3

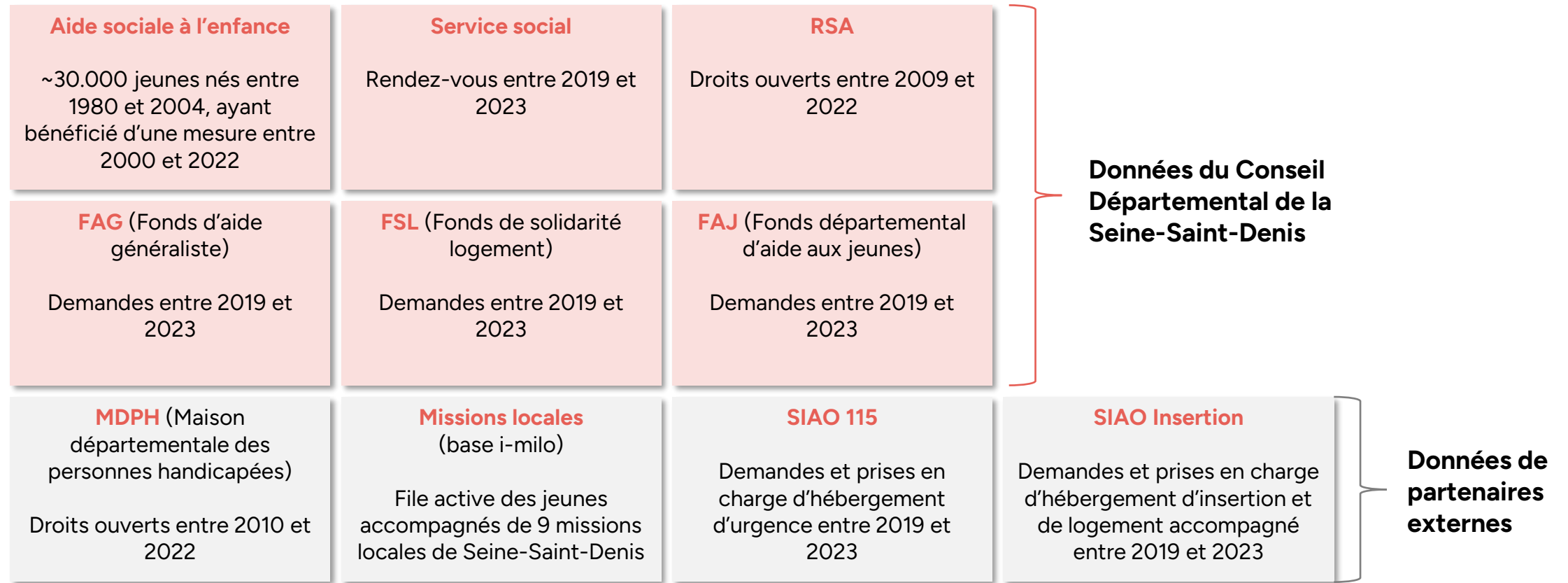
Une méthodologie de travail agile

Pour réaliser l'analyse des données, nous avons mis en place une méthode « agile », qui s'appuie sur des itérations de deux-trois semaines. À la fin de chaque itération, une réunion de partage des conclusions était organisée avec les équipes, pendant laquelle les équipes posaient des questions, réagissaient aux résultats présentés et proposaient des pistes pour approfondir l'analyse durant le sprint suivant. Cette méthode offre :

- **Pertinence** : en se concentrant sur le sprint en cours, et en testant régulièrement les conclusions avec les équipes, nous définissons ensemble les priorités de l'analyse ;
- **Flexibilité** : le point de contact régulier permet de décider si l'analyse doit continuer sur la même lancée, ou si les résultats intermédiaires indiquent qu'une nouvelle piste doit être priorisée ;
- **Co-création** : la participation des équipes dans l'interprétation des résultats permet de co-crée des recommandations concrètes et adaptées au contexte local.

Les données mobilisées

L'étude PIPASE s'est appuyée sur 10 jeux de données, pseudonymisés et partagés dans le cadre d'une convention de transfert des données respectant le RGPD :



Le public cible



L'étude PIPASE porte sur les **jeunes anciennement confiés à l'ASE du département de la Seine-Saint-Denis, nés entre 1980 et 2004, et ayant bénéficié d'une mesure entre 2000 et 2022, soit environ 30 000 individus**. Une partie des individus de cette cohorte n'est plus jeune au sens strict (certains ont bien plus de 30 ans) mais pour simplifier les messages, nous désignerons la cohorte étudiée par l'expression des « **jeunes anciennement confiés à l'ASE** ».



Pour de nombreuses analyses, l'étude se concentre sur les jeunes partis à 18 ans sans contrat jeune majeur (CJM) ou partis après 18 ans avec CJM. Ce focus sur les jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans minimum par l'ASE s'explique par l'intérêt des équipes du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis d'évaluer les effets de l'accompagnement des jeunes majeurs. Les jeunes sortis de l'ASE avant, dans l'enfance ou la préadolescence, sont celles et ceux qui ont plutôt eu des retours en famille et pour lesquels l'autonomie n'a pas été travaillée lors de leur prise en charge par l'ASE.



Par ailleurs, afin de comprendre la spécificité de notre cohorte de jeunes anciennement confiés à l'ASE par rapport aux autres, **différentes cohortes ont été constituées parmi les bénéficiaires du RSA, du FSL... n'étant pas passées par l'aide sociale à l'enfance**. Celles-ci sont explicitées en page « Données et cohortes », au début de chaque section thématique.

Les partenaires de l'étude

Nous remercions tous les partenaires de l'étude ayant participé à la conception, au financement, et à la mise à disposition des données, et tout particulièrement l'équipe du Conseil département de Seine-Saint-Denis ayant participé au pilotage de l'étude : Alice Best, Julie Chapeau, Olivier Leproux, Corentin Roquebert, et Gaëlle Tassé.

Co-construite

par l'association reconnue d'intérêt général Action Tank et le
Département de la Seine-Saint-Denis



Co-financée

par la Fondation TotalEnergies et la Direction générale de la
cohésion sociale



Avec la participation en données

des directions du Département, d'Interlogement93, de la DRIHL93 et de 9 missions locales de Seine-Saint-Denis
(Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, le Blanc-Mesnil, Montfermeil, Montreuil, Noisy-le-Grand, Pantin, Saint-Denis, Villemomble)



Les limites méthodologiques de l'étude

L'étude comporte plusieurs limites méthodologiques, liées à la complétude et la fiabilité des données utilisées :



Une couverture partielle des jeunes après leur sortie

Les données de l'étude ne permettent pas de suivre tous les jeunes anciennement accompagnés par l'ASE, car le nombre de dispositifs inclus est restreint. L'intégration de données sur des dispositifs plus universels (par exemple, CAF, France Travail) permettrait d'améliorer ce point.



Des données limitées au département de la Seine-Saint-Denis

Les données de l'étude sont restreintes à des dispositifs de Seine-Saint-Denis. Les jeunes ayant quitté le territoire sont mécaniquement absents des analyses, bien que nous ayons fait des estimations pour redresser certains pourcentages en conséquence. Des données nationales permettraient d'analyser de manière certaine la trajectoire adulte des jeunes.



Des informations limitées sur l'insertion socioprofessionnelle

Les données de l'étude comportent quelques informations partielles sur la situation de la personne, notamment au moment du dépôt de son dossier RSA, FAG, etc. Des données plus spécifiques (par exemple, France Travail, enseignement supérieur, ou les données de la CAF sur la situation familiale etc.) permettraient de mieux analyser la trajectoire socioprofessionnelle des jeunes.



Des données à fiabiliser

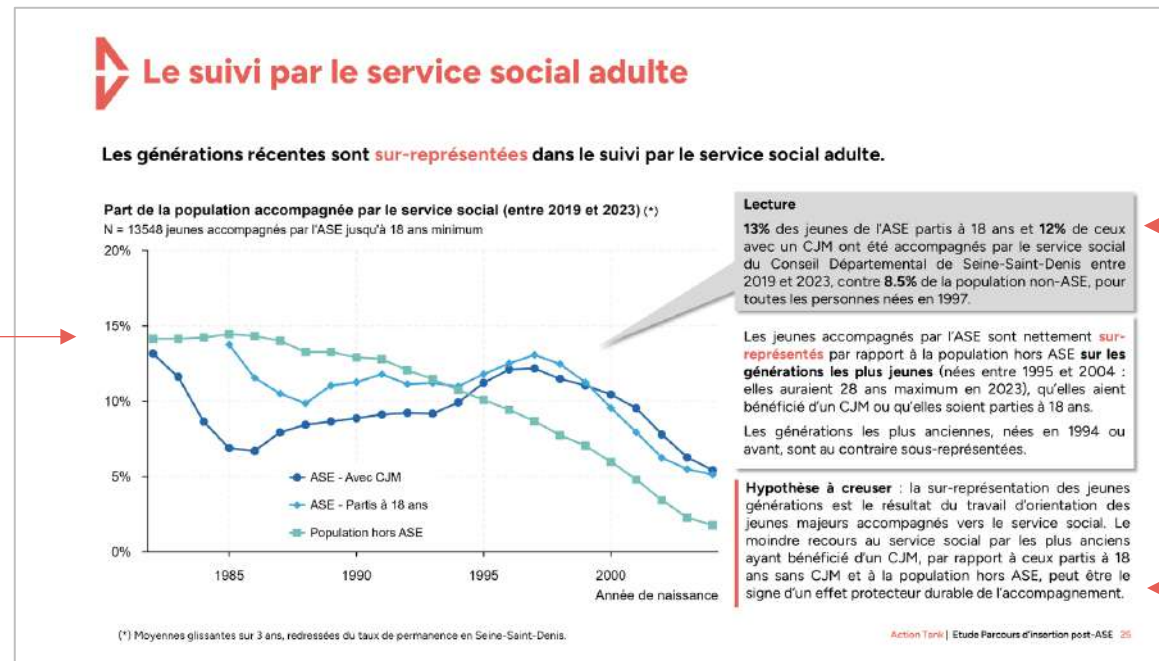
Les données de l'étude sont des données administratives, pensées pour la gestion et non pour l'analyse. Le mode de collecte, la complétude et la définition de certains champs ne sont pas toujours stabilisés et peuvent influencer la robustesse de certaines analyses.

Les apprentissages de l'étude sont à interpréter avec nuance, avec leurs limites. En particulier, ils sont à interpréter et creuser en étroite collaboration avec les professionnel.les en lien avec les enfants et les adultes accompagnés.

Comment lire cette étude ?

L'étude contient une variété d'analyses, regroupées en trois grandes thématiques. Chaque analyse est généralement présentée avec les éléments suivants :

Graphiques et données d'intérêt



Bulles d'aide à l'interprétation

Exemple de lecture du graphique ou point d'intérêt

Enseignements clés

Questionnements soulevés par l'analyse

Thématiques à creuser et hypothèses potentielles d'interprétation

Plan détaillé de l'étude

Après avoir présenté les constats à l'origine de l'étude, ses objectifs, sa méthodologie et les données mobilisées, ce rapport se structure en trois grandes parties :

- 1** La première partie s'intéresse aux **dispositifs mis en place en Seine-Saint-Denis qui touchent notamment les jeunes majeurs à la sortie de l'ASE**. Elle offre une compréhension de la part que représentent les jeunes de l'ASE parmi les bénéficiaires de ces différents dispositifs, et des profils des jeunes de l'ASE qui sont les plus concernés par chacun de ces dispositifs.
- 2** La deuxième partie explore la **situation des jeunes anciennement confiés à l'ASE une fois devenus adultes**, à travers plusieurs angles d'analyse. Elle mobilise les données de différents dispositifs pour documenter leur présence, leur profil et leur parcours : dans les missions locales, parmi les bénéficiaires du RSA, parmi les personnes connues du SIAO, et au regard de situations de précarité résidentielle. Cette approche vise à mieux comprendre les conditions de vie, les difficultés rencontrées et les besoins spécifiques de ces jeunes.
- 3** Enfin, la troisième partie revient sur **les parcours à l'aide sociale à l'enfance eux-mêmes**. Elle propose un éclairage sur les formes de prise en charge, les ruptures de parcours, la présence de notifications MDPH, ou encore la situation des fratries prises en charge. Ces éléments permettent d'éclairer les liens entre les trajectoires pendant la minorité et les situations observées à l'âge adulte.

Des annexes viennent compléter l'analyse, en apportant des éléments méthodologiques, statistiques ou contextuels utiles à la lecture de l'étude.

Synthèse des résultats de l'étude PIPASE

L'étude PIPASE apporte une compréhension approfondie des parcours des personnes anciennement confiées à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en Seine-Saint-Denis, notamment à travers leur recours aux dispositifs de droit commun et leurs trajectoires de vie après la sortie du dispositif.

Parmi les principaux enseignements, elle révèle une **forte surreprésentation des anciens confiés dans divers dispositifs sociaux**, tels que le RSA, les missions locales ou encore le SIAO Insertion. Jusqu'à **30%** des cohortes étudiées sont présentes dans certains dispositifs, soulignant des enjeux majeurs en termes d'insertion sociale et professionnelle, et notamment de **précarité résidentielle**. Cette précarité touche entre **20 et 25%** des anciens confiés, avec des pics de demandes et/ou de prise en charge au SIAO Insertion chez les enfants ayant connu plusieurs lieux de placements.

L'accompagnement jeune majeur (en accueil jeunes majeurs ou accompagnement éducatif à domicile des jeunes majeurs, respectivement APJM et AEDJM), dispositif fortement promu en Seine-Saint-Denis depuis de nombreuses années, **semble jouer un rôle essentiel dans la réduction du recours à certaines aides de droit commun**, notamment au RSA standard. Ainsi, les jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur (CJM) semblent mieux protégés face à ces situations de précarité.

Les jeunes anciennement confiés se distinguent également par un **niveau de diplôme inférieur à celui des jeunes hors ASE** : seulement 51 % d'entre eux ont atteint au moins le niveau bac contre 63 % pour les jeunes connus des missions locales n'ayant jamais été confiés. Cette moindre qualification complique leur insertion professionnelle durable.

Par ailleurs, l'étude met en lumière une **parentalité précoce beaucoup plus fréquente chez les anciens confiés**, en particulier chez les femmes, suivi d'une monoparentalité, qui peuvent expliquer une surreprésentation au sein des bénéficiaires du RSA jeune.

Enfin, l'étude éclaire les parcours au sein même de l'ASE. Parmi les jeunes encore accueillis la veille de leurs 18 ans, **plus de 75 % bénéficient d'un CJM à 18 ans en Seine-Saint-Denis**, mais ce taux varie fortement selon l'âge d'entrée dans l'ASE ou le type de prise en charge. Un phénomène préoccupant de **ruptures de placement est constaté à l'adolescence**, touchant particulièrement les jeunes femmes (16 % à l'âge de 16 ans). Concernant les fratries, le département de la Seine-Saint-Denis parvient plutôt bien à les maintenir ensemble, plus de la moitié des enfants placés en même temps qu'un membre de leur fratrie restant réunis sur toute la durée de placement.

Ces enseignements, qui recoupent partiellement ceux d'autres études nationales, mettent en avant **les efforts du département en matière d'insertion et de logement, tout en soulignant la nécessité d'intensifier encore ces politiques à l'avenir**, notamment sur la parentalité précoce et la précarité résidentielle, et de faire de la politique d'insertion et d'autonomie un enjeu partagé de politiques publiques. L'étude ouvre ainsi des pistes concrètes d'action pour adapter au mieux les dispositifs aux besoins réels des personnes concernées.



Partie 1 : Au sortir de l'ASE, l'accompagnement à l'âge adulte par des dispositifs de Seine-Saint-Denis

Apprentissages clés de la partie 1



Le recours aux dispositifs de droit commun par les jeunes anciennement de l'ASE

- Les jeunes anciennement confiés sont sur-représentés dans la majorité des dispositifs de droit commun (SIAO, Missions locales, RSA, FSL, service social...), pour les dix générations les plus récentes.
- Selon les dispositifs et le profil des jeunes, la part de la cohorte présente dans des dispositifs de droit commun atteint jusqu'à 30% (RSA +25 ans).



Contrats jeunes majeurs et mobilisation des dispositifs

- Le contrat jeune majeur semble jouer un rôle dans le recours aux dispositifs de droit commun et de protection sur des situations de précarité. A titre d'exemple, les jeunes anciennement confiés ayant bénéficié d'un CJM sont sous-représentés dans le RSA « standard ».
- Il existe des différences nettes de temporalité de sollicitation des dispositifs selon l'adhésion ou non à un accompagnement jeune majeur.
- Une analyse approfondie grâce à des données complémentaires permettrait de mieux appréhender l'impact du CJM sur les parcours d'insertion des jeunes de l'ASE.



La proportion des jeunes de l'ASE parmi les bénéficiaires des dispositifs

- Les jeunes anciennement de l'ASE représentent une part très variable des jeunes accompagnés par les dispositifs, entre 3% et 23%.
- Cette proportion est particulièrement élevée parmi les jeunes ayant été en contact avec le SIAO Insertion (23%), du fait d'une politique départementale encourageant le dépôt de demandes.
- Une collaboration rapprochée entre les équipes pilotant ces dispositifs et de l'ASE du CD93 permettrait d'identifier des pistes d'amélioration de l'accompagnement de ces adultes aux parcours et besoins spécifiques.

Données, cohortes et méthodologie : retrouver les jeunes à l'âge adulte

Données

Cette analyse s'appuie sur toutes les bases de données de l'étude PIPASE (FSL, FAG, FAJ, service social, RSA, missions locales, SIAO 115, SIAO insertion) en déterminant si un jeune est présent dans l'un ou plusieurs de ces dispositifs.

Cohortes

L'analyse se concentre sur les **jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans minimum par l'ASE en Seine-Saint-Denis**, en distinguant deux sous-groupes :

- Les jeunes dont la prise en charge s'est terminée à 18 ans;
- Les jeunes ayant été accompagnés en CJM au-delà de 18 ans.

Ce focus permet d'interroger finement les effets de l'accompagnement des jeunes majeurs. Les jeunes sortis de l'ASE avant, dans l'enfance ou la préadolescence, sont celles et ceux qui ont plutôt eu des retours en famille et pour lesquels l'autonomie n'a pas été travaillée lors de leur prise en charge par l'ASE.

En distinguant ceux ayant bénéficié d'un CJM ou non, l'analyse vise à apporter des pistes sur l'impact de cet accompagnement vers l'autonomie.

Limites méthodologiques et perspectives

Pour ne pas se limiter simplement à un taux de présence des jeunes anciennement confiés dans les dispositifs, l'analyse met **en perspective ce taux par rapport aux jeunes du même âge hors ASE** : sont-ils sur- ou sous-représentés dans ces dispositifs ?

La comparaison entre jeunes de l'ASE et population générale a nécessité d'estimer la part des jeunes anciennement confiés qui avaient quitté la Seine-Saint-Denis. En effet, sans ce redressement, la comparaison avec la population générale n'a pas de sens ; le détail du calcul du **taux de permanence** en Seine-Saint-Denis est disponible en [annexe](#).

L'analyse met en évidence des différences de taux de présence selon les dispositifs et selon que les jeunes ont bénéficié d'un CJM ou non. Cette première démonstration de la faisabilité d'une telle analyse **incite à la reproduire**, en interrogeant le taux de présence des jeunes dans les dispositifs offrant une meilleure couverture de la population des jeunes de l'ASE de Seine-Saint-Denis, tels que ceux administrés par la CAF, ou de France Travail.

Quelle part des jeunes anciennement confiés retrouve-t-on à l'âge adulte ?

Selon les dispositifs et le profil des jeunes (notamment, s'ils ont bénéficié d'un contrat jeune majeur - CJM), la part de la cohorte présente dans des dispositifs de droit commun atteint jusqu'à **30%** (RSA +25 ans).

Part des jeunes anciens confiés dans chaque dispositif

Jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans minimum, nés entre 1982 et 2004 (N=14561)

Pourcentages redressés du taux de permanence (*)

	Parti à 18 ans sans CJM	Parti après CJM
MDPH +20 ans	10%	9%
FSL	1%	2%
FAG	1%	2%
FAJ	2%	3%
RSA -25 ans	8%	6%
RSA +25 ans	30%	17%
Service social	10%	10%
Mission locale	5%	5%
SIAO 115	4%	3%
SIAO Insertion	5%	18%
Au moins un dispositif	35%	37%

Lecture

Parmi les jeunes ayant bénéficié d'un CJM, **17% ont bénéficié d'un droit RSA (+25 ans)** contre 30% pour les jeunes partis à 18 ans sans CJM.

Les différences de mobilisation des dispositifs par les deux cohortes sont particulièrement prononcées dans les demandes et la prise en charge de places d'hébergement d'insertion et de logement accompagné (SIAO Insertion) et du RSA pour les plus de 25 ans.

Précisions méthodologiques :

Il est possible que les jeunes aient été présents dans ces dispositifs à une autre période que celle couverte par les données de l'étude. Ces tendances sont donc à interpréter comme un minimum.

La non-présence d'un jeune par un dispositif peut être interprétée de multiples manières : absence de besoins, situation de non-recours, déménagement hors du territoire.

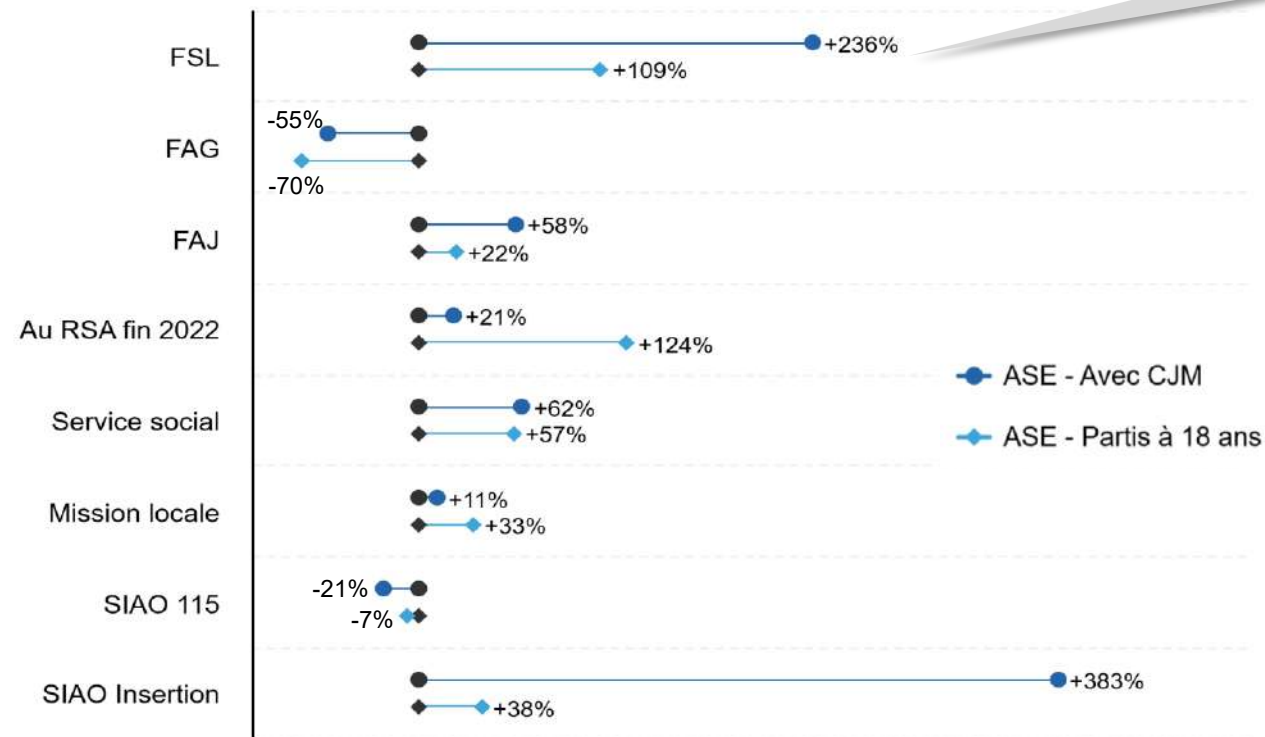
(*) Pourcentages redressés du taux de permanence en Seine-Saint-Denis : méthodologie de calcul et pourcentages bruts [disponibles en annexe](#).

Les jeunes anciennement confiés sont-ils sur- ou sous-représentés par rapport à la population hors-ASE ?

Les jeunes anciennement confiés sont **sur-représentés** dans la majorité des dispositifs, pour les dix générations les plus récentes.

Sur- et sous-représentation des jeunes de l'ASE dans les dispositifs(*)

Jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans minimum, nés entre 1995 et 2004
Par rapport à la population hors ASE



Lecture

Les jeunes avec un CJM sont **236% plus présents** dans les bases du FSL que la population hors ASE.

Excepté le FAG et les appels au 115, **les jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à au moins 18 ans sont sur-représentés dans tous les dispositifs pour les générations nées entre 1995 et 2004.**

En particulier :

- Les jeunes avec un CJM sont fortement sur-représentés parmi les bénéficiaires du FSL (attention, petits volumes) et parmi les jeunes connus du SIAO Insertion ;
- Les jeunes partis à 18 ans sont sur-représentés parmi les bénéficiaires du FSL (attention, petits volumes) et parmi les bénéficiaires du RSA ouverts fin 2022.

➡ Les diapositives suivantes proposent un zoom sur chaque dispositif, sur une période plus longue que les dix générations les plus récentes.

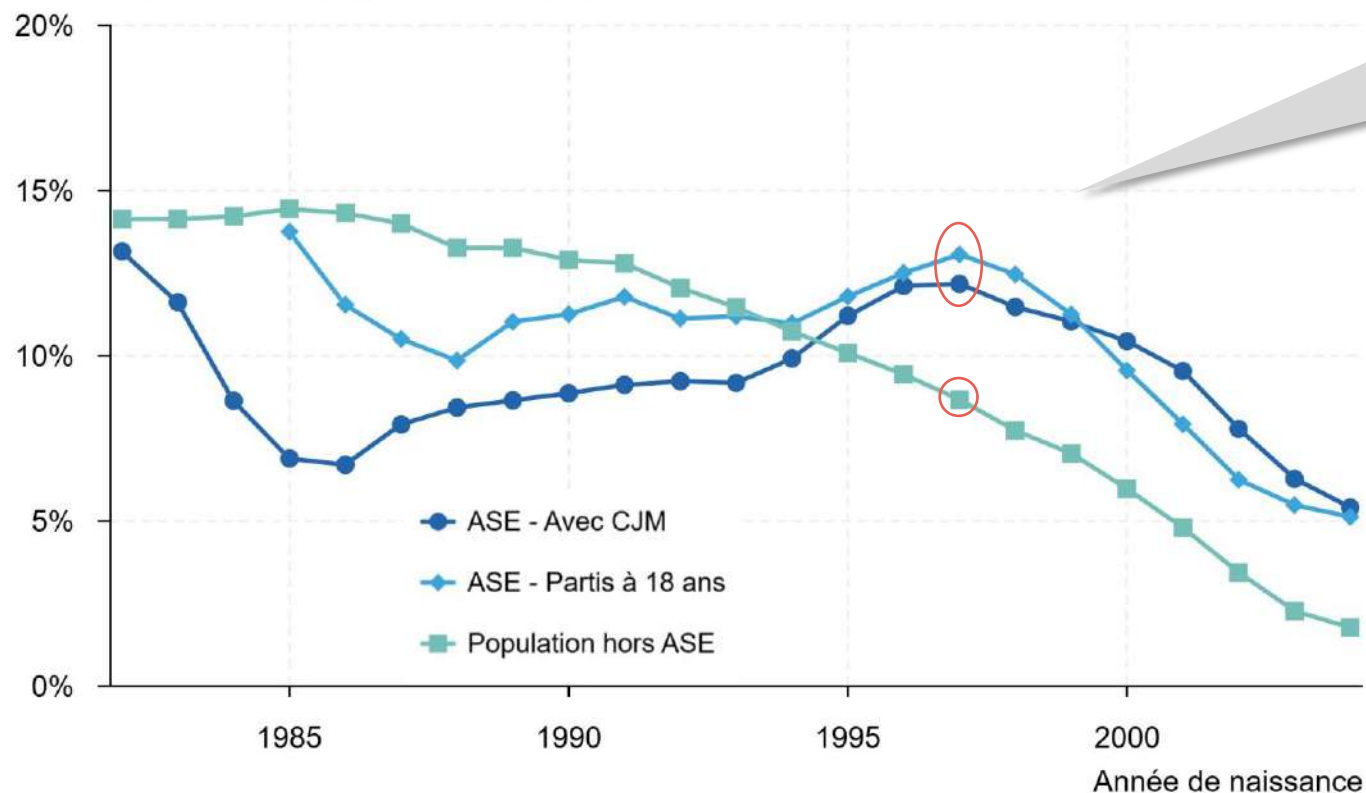
(*) Moyennes sur les 10 générations nées entre 1995 et 2004, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

Le suivi par le service social adulte

Les générations récentes sont **sur-représentées** dans le suivi par le service social adulte.

Part de la population accompagnée par le service social (entre 2019 et 2023) (*)

N = 13548 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Lecture

13% des jeunes de l'ASE partis à 18 ans et 12% de ceux avec un CJM ont été accompagnés par le service social du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis entre 2019 et 2023, contre 8.5% de la population non-ASE, pour toutes les personnes nées en 1997.

Les jeunes accompagnés par l'ASE sont nettement **sur-représentés** par rapport à la population hors ASE **sur les générations les plus jeunes** (nées entre 1995 et 2004 : elles auraient 28 ans maximum en 2023), qu'elles aient bénéficié d'un CJM ou qu'elles soient parties à 18 ans.

Les générations les plus anciennes, nées en 1994 ou avant, sont au contraire sous-représentées.

Hypothèse à creuser : la sur-représentation des jeunes générations est le résultat du travail d'orientation des jeunes majeurs accompagnés vers le service social. Le moindre recours au service social par les plus anciens ayant bénéficié d'un CJM, par rapport à ceux partis à 18 ans sans CJM et à la population hors ASE, peut être le signe d'un effet protecteur durable de l'accompagnement.

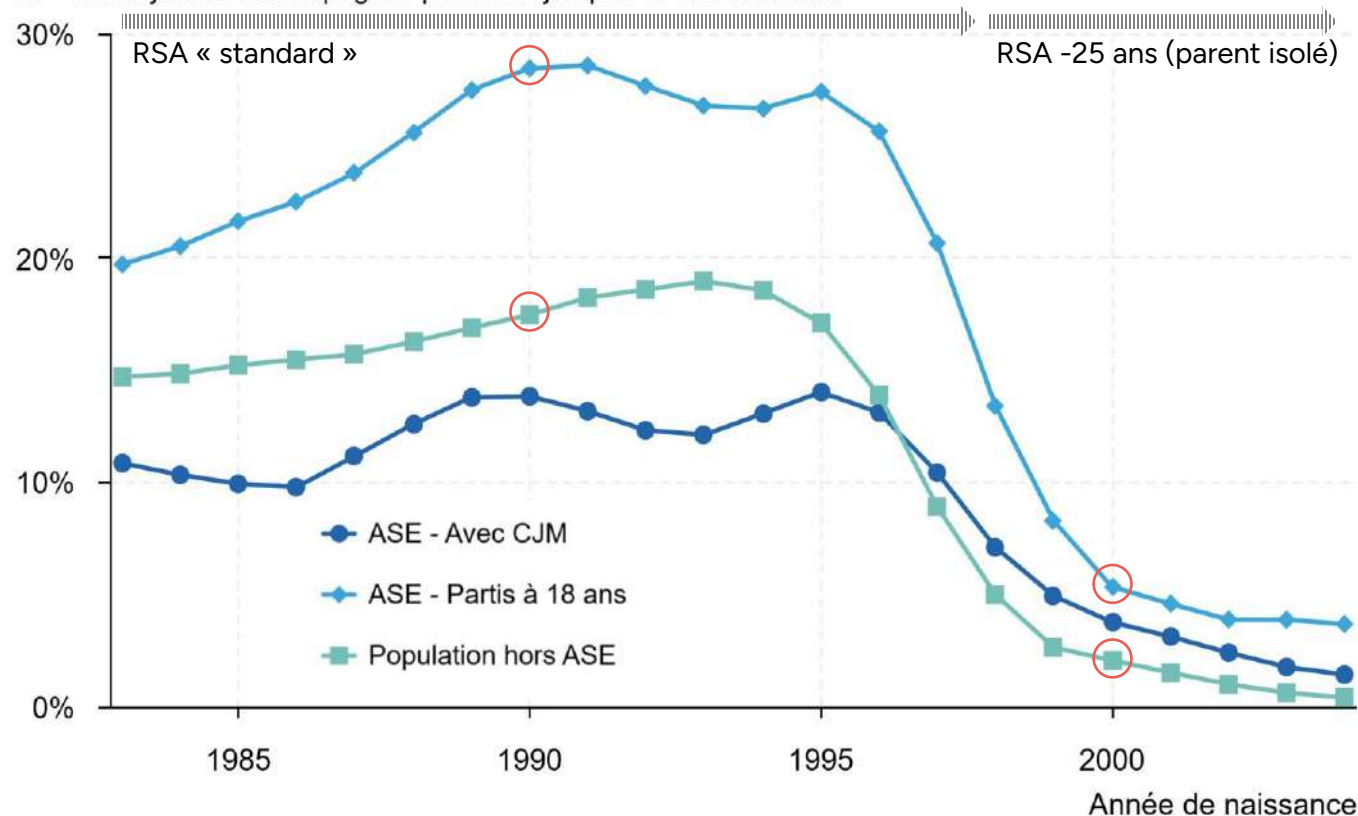
(*) Moyennes glissantes sur 3 ans, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

Le droit ouvert au RSA fin 2022

Les jeunes anciennement confiés partis à 18 ans sont nettement **sur-représentés** dans le RSA « standard » (+25 ans), alors que ceux ayant bénéficié d'un CJM sont **sous-représentés**.

Part de la population percevant le RSA au 31-12-2022 (*)

N = 13548 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



(*) Moyennes glissantes sur 3 ans, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

Les jeunes anciennement confiés partis à 18 ans sont fortement **sur-représentés** par rapport à la population hors ASE :

- Dans le RSA « standard » : ils étaient **28.5%** à bénéficier du RSA fin 2022, contre **17%** de la population hors ASE, parmi les individus nés en 1990 ;
- Dans le RSA « -25 ans » : ils étaient **5.5%**, contre **2%** de la population hors ASE, parmi les individus nés en 2000).

Les jeunes anciennement confiés avec un CJM présentent deux tendances opposées :

- Ils sont **sous-représentés** dans le RSA « standard » ;
- Ils sont **sur-représentés** dans le RSA « -25 ans », dans une moindre mesure que les jeunes anciennement confiés partis à 18 ans.

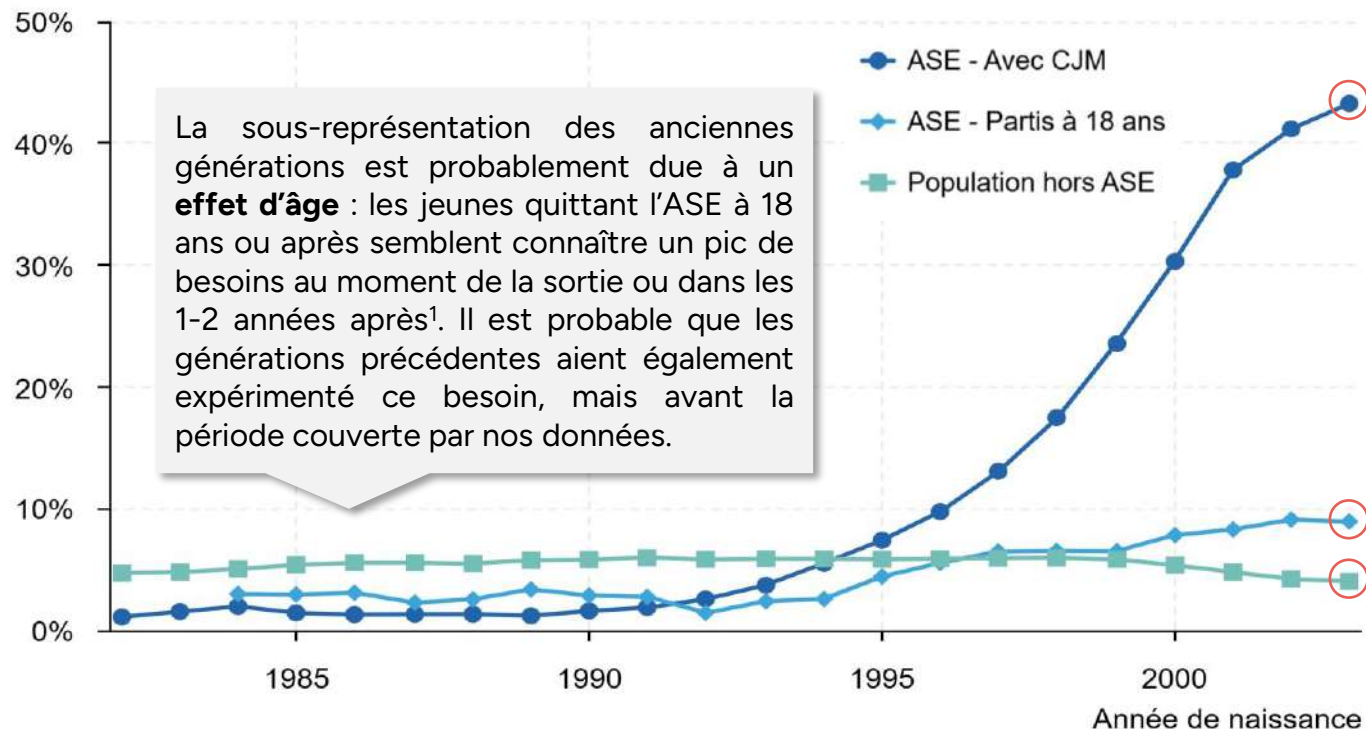
Hypothèse à creuser : l'accompagnement jeune majeur permet une meilleure insertion sur le long terme et un moindre besoin de recours au RSA, alors que des situations de parentalité précoce augmentent le recours au RSA « -25 ans ». Une analyse approfondie grâce à des données offrant une meilleure couverture permettrait de confirmer cette hypothèse.

Les demandes et prises en charge par le SIAO Insertion

Les jeunes ayant bénéficié récemment d'un CJM sont **nettement sur-représentés** parmi les jeunes connus du SIAO Insertion, en partie grâce à un accompagnement plus systématique ces dernières années. Les jeunes partis à 18 ans sont également **sur-représentés** dans les générations récentes.

Part de la population avec une demande SIAO Insertion (entre 2019 et 2023) (*)

N = 13548 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Les jeunes anciennement confiés avec un CJM sont **nettement sur-représentés** par rapport à la population hors ASE, pour les générations les plus jeunes : ils étaient **43%** à avoir déposé une demande au SIAO insertion, soit **10 fois plus** que la population hors ASE (individus nés en 2003).

Éléments d'interprétation : une partie de la hausse impressionnante des dernières années est due à un travail d'identification préventif des besoins d'hébergement des jeunes majeurs accompagnés sans solution, et d'orientation plus systématique vers le SIAO Insertion¹.

Les jeunes anciennement confiés partis à 18 ans sont **sur-représentés** par rapport à la population hors ASE pour les générations les plus jeunes : ils étaient **9%** à avoir déposé une demande, soit **2 fois plus** que la population hors ASE (individus nés en 2003). Cela peut témoigner d'une meilleure orientation et / ou de besoins plus importants.

(*) Moyennes glissantes sur 3 ans, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

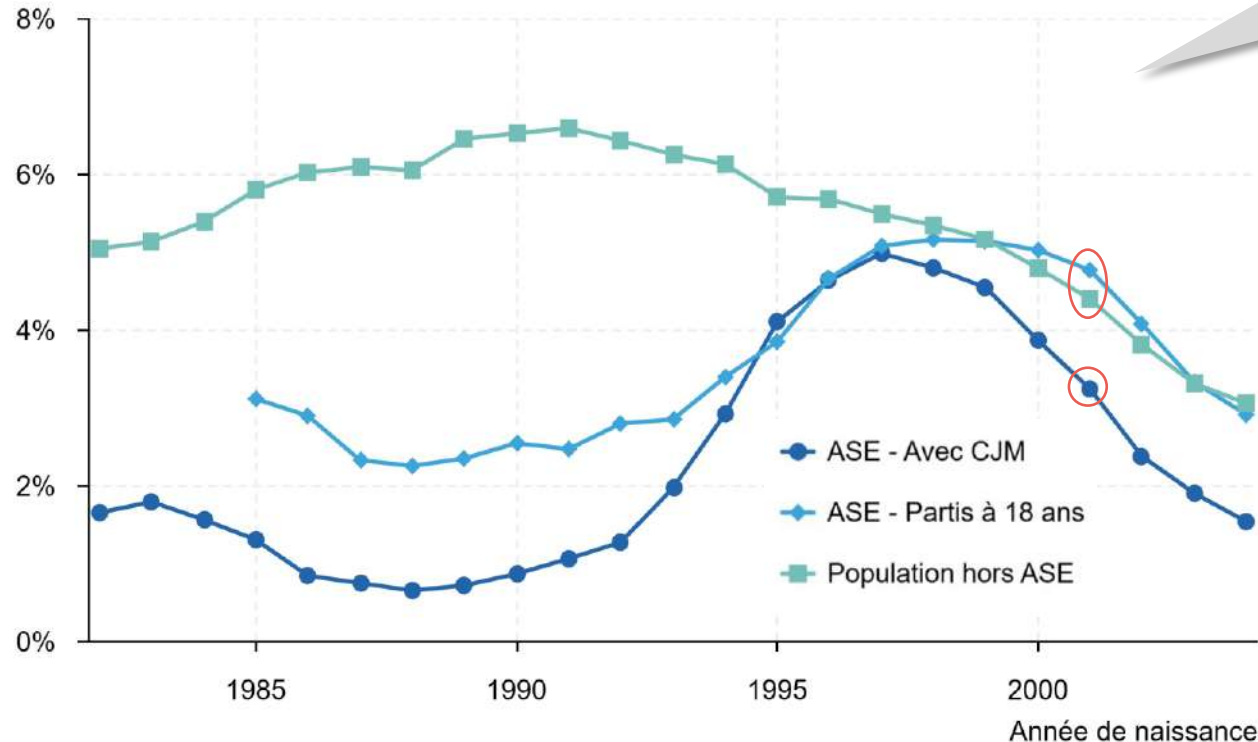
1. Voir analyses dédiées aux [situations de précarité résidentielle](#).

Les demandes et prises en charge par le SIAO 115

Les jeunes anciennement confiés sont **sous-représentés** parmi les jeunes connus du SIAO 115, sauf les générations les plus récentes.

Part de la population ayant contacté le 115 du 93 (entre 2019 et 2023) (*)

N = 13548 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Lecture

5% des jeunes de l'ASE partis à 18 ans et 3% de ceux accompagnés en CJM ont appelé le 115 de Seine-Saint-Denis, contre 4% de la population non-ASE, pour toutes les personnes nées en 2001.

Les générations les plus âgées accompagnées par l'ASE sont nettement **sous-représentées** dans les appels du 115, mais on observe un **rattrapage rapide sur les générations les plus récentes**. En particulier, les jeunes partis à 18 ans sont légèrement sur-représentés sur les dernières années.

Hypothèse à creuser : le pic des générations 1997-2000 est probablement dû au même effet d'âge que pour le SIAO Insertion : ce sont les quelques années autour de la fin de la prise en charge¹ où les besoins sont les plus criants.

Le moindre recours au 115 comparé au SIAO Insertion suggère que les jeunes accompagnés par l'ASE au moins jusqu'à 18 ans continuent à être en lien avec des professionnels après leur prise en charge ; ceux-ci les accompagnent dans une demande SIAO Insertion, plutôt que d'avoir besoin d'appeler le 115.

(*) Moyennes glissantes sur 3 ans, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

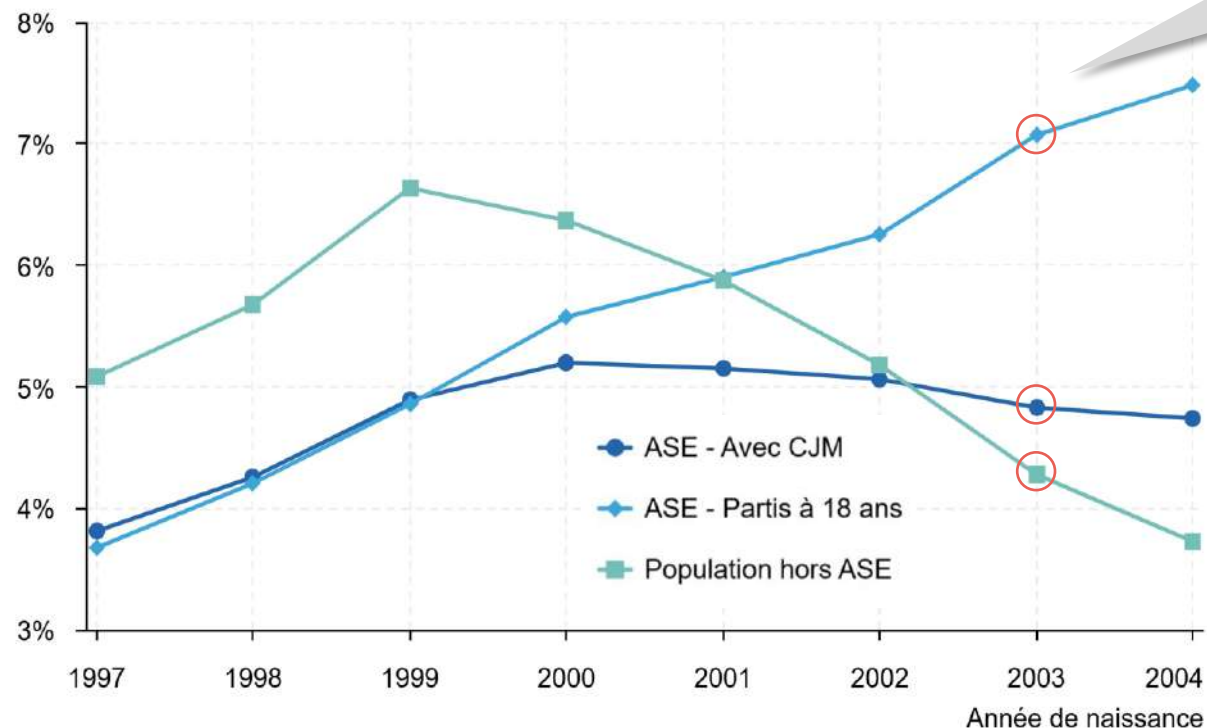
1. Voir analyses dédiées aux [situations de précarité résidentielle](#).

L'accompagnement par des missions locales (ML)

Les générations les plus jeunes sont **sur-représentées** dans les publics des missions locales, en particulier les jeunes dont la prise en charge ASE s'est terminée à 18 ans.

Part de la population accompagnée par une mission locale (*)

N = 6160 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Lecture

7% des jeunes de l'ASE partis à 18 ans et 5% de ceux accompagnés en CJM ont été accompagnés par une ML de Seine-Saint-Denis¹, contre 4% des jeunes non-ASE, pour tous ceux nés en 2003.

Sur les générations les plus jeunes, on observe une nette **sur-représentation des jeunes accompagnés par l'ASE**, en particulier des jeunes partis à 18 ans. Les jeunes avec un CJM sont également surreprésentés sur les dernières années, mais dans une moindre mesure.

Éléments d'interprétation : ce constat fait écho aux analyses sur les missions locales², qui montrent que **les jeunes de l'ASE commencent leur suivi plus jeune que la population hors ASE**. Cette sur-représentation des jeunes générations illustre cette tendance.

A mentionner également : un **travail partenarial renforcé**, ces dernières années, entre le CD93 et les missions locales pour accompagner les jeunes de l'ASE. Ce meilleur aiguillage a pu améliorer la présence de jeunes anciennement confiés dans les publics des ML. Il serait intéressant de reproduire l'analyse dans 1-2 ans pour valider cette tendance.

(*) Moyennes glissantes sur 3 ans, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

1. Sur 9 des 11 missions locales de Seine-Saint-Denis, 2 n'ont pas partagé leurs données.

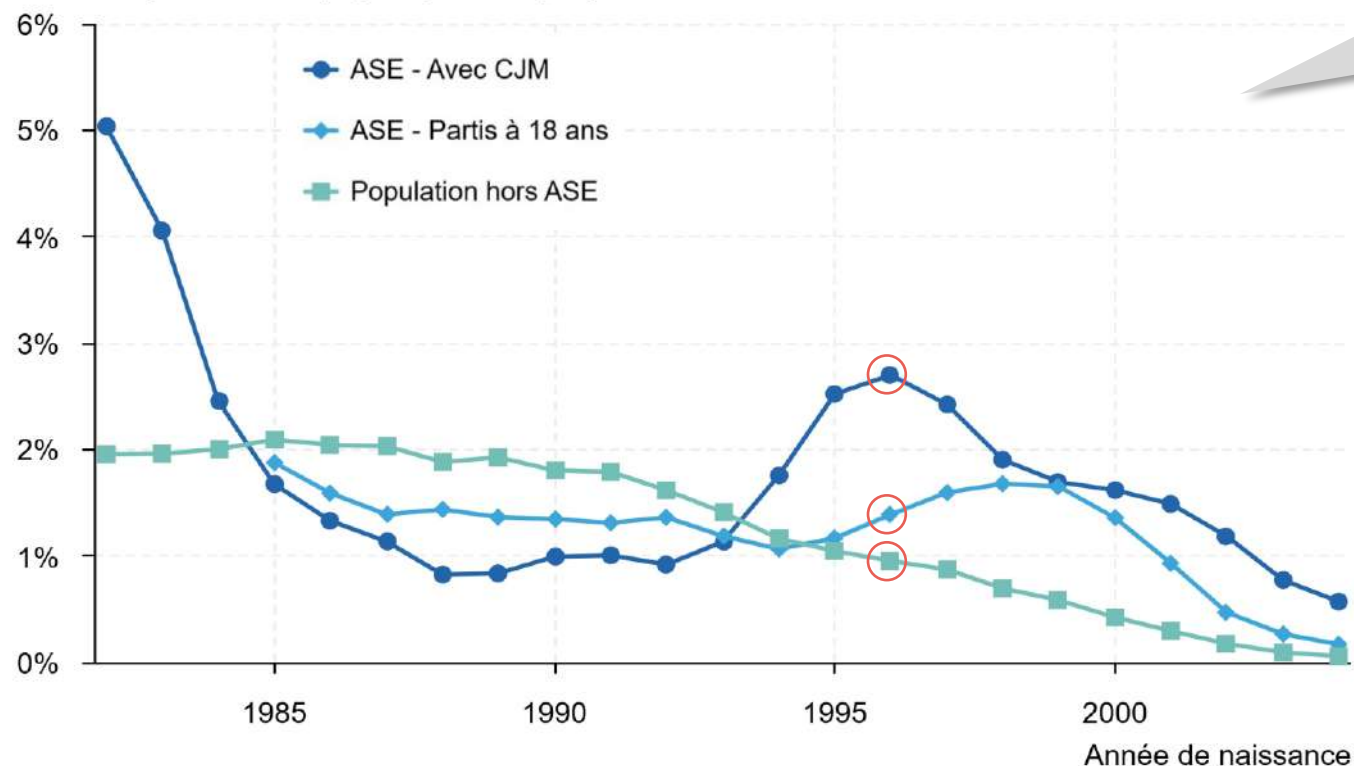
2. Voir analyses dédiées aux [missions locales](#).

Le droit au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Les générations les plus récentes de jeunes anciennement confiés sont **sur-représentées** dans les bénéficiaires du FSL.

% de la population percevant le FSL (entre 2019 et 2023) (*)

N = 13548 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Lecture

2,7% des jeunes de l'ASE avec un CJM et **1,4%** de ceux ayant terminé leur prise en charge ASE à 18 ans ont bénéficié du FSL, contre **1%** de la population non-ASE, pour toutes les personnes nées en 1996.

Les **générations les plus récentes accompagnées par l'ASE** sont **sur-représentées** dans les bénéficiaires du FSL, en particulier chez les jeunes ayant bénéficié d'un CJM.

A noter que cela concerne de petits volumes (une petite dizaine de jeunes par année de naissance) : en conséquence, ces tendances à interpréter avec précaution.

Hypothèse à creuser : cette surreprésentation du recours au FSL chez les générations les plus récentes résulte très probablement d'une meilleure orientation des plus jeunes vers le droit commun lié au travail conjoint ASE et service social adulte.

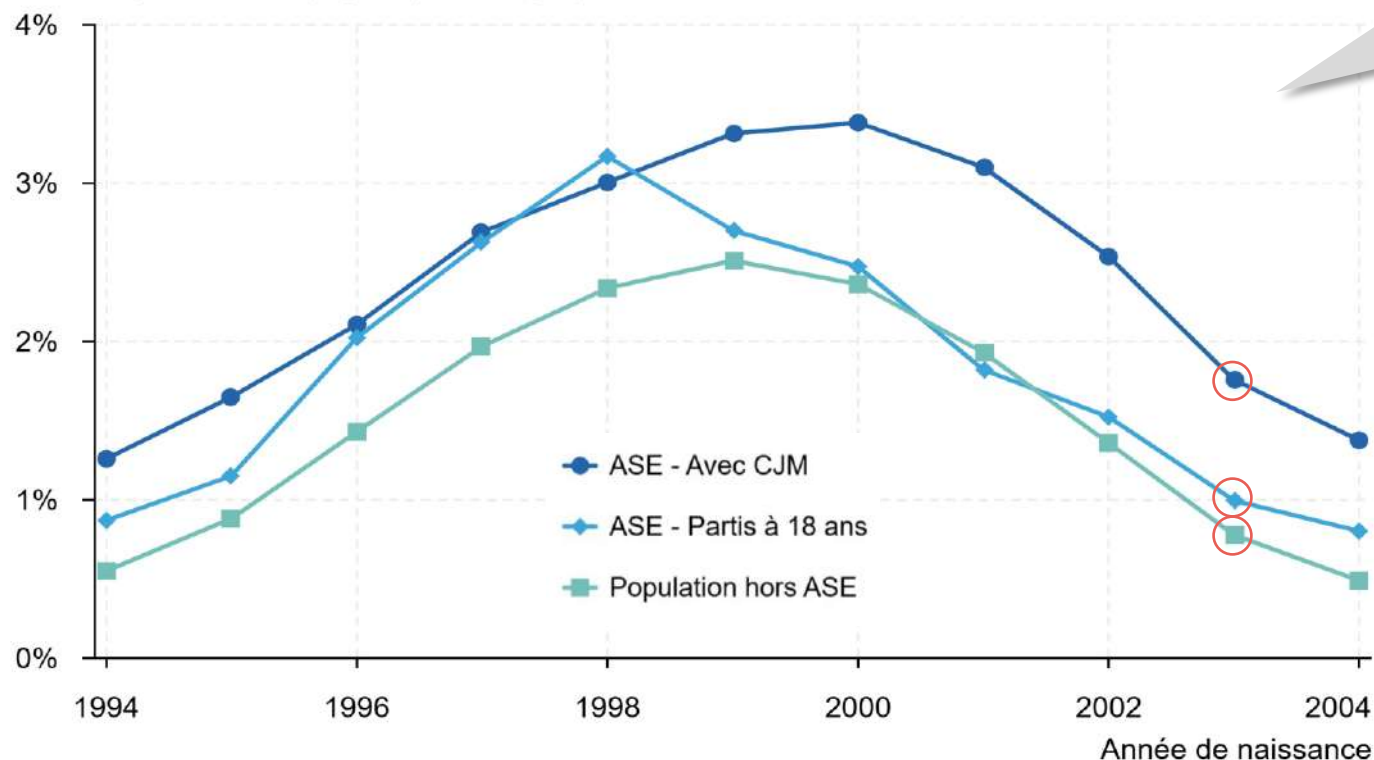
(*) Moyennes glissantes sur 3 ans, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

Le droit au Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ)

Les jeunes anciennement confiés sont **sur-représentés** dans les bénéficiaires du FAJ, en particulier les jeunes ayant bénéficié d'un CJM.

% de la population percevant le FAJ (entre 2019 et 2023) (*)

N = 7985 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Lecture

1,8% des jeunes de l'ASE avec un CJM et 1% de ceux ayant terminé leur prise en charge ASE à 18 ans ont bénéficié du FAJ, contre 0,8% de la population non-ASE, pour toutes les personnes nées en 2003.

Toutes les générations de jeunes anciennement confiés sont **sur-représentées** dans les bénéficiaires du FAJ, en particulier les jeunes ayant bénéficié d'un CJM.

A noter que cela concerne de petits volumes (une vingtaine de jeunes par année de naissance) : en conséquence, ces tendances sont à interpréter avec précaution.

Hypothèse à creuser : cette surreprésentation du recours au FAJ pourrait résulter à la fois de besoins plus importants - le moindre réseau familial des jeunes de l'ASE ne leur permet pas de bénéficier des mêmes solidarités financières intrafamiliales - et d'une bonne orientation des jeunes lié au travail conjoint ASE et service social adulte et d'autres structures d'accompagnement telles que les missions locales.

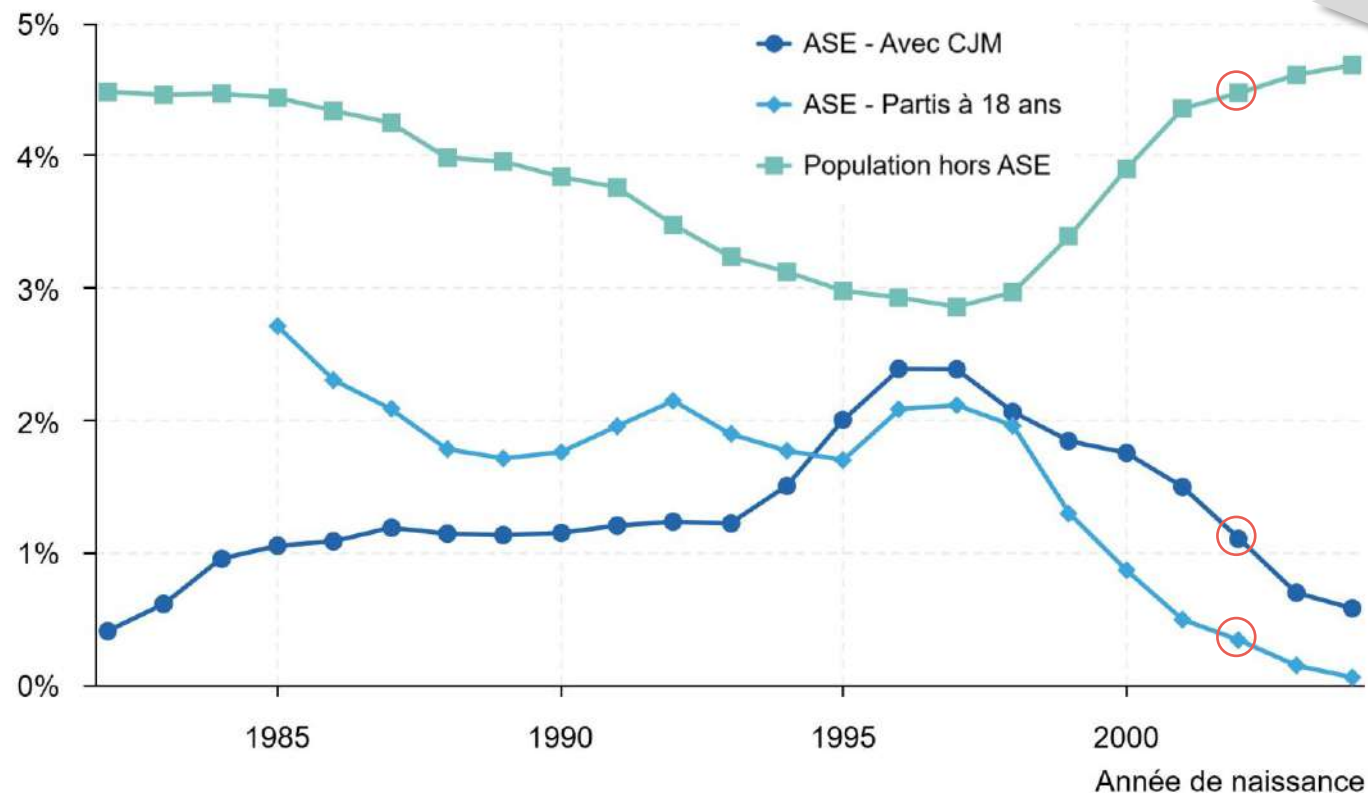
(*) Moyennes glissantes sur 3 ans, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

Le droit au Fonds d'aide généraliste (FAG)

Les jeunes anciennement confiés, que leur prise en charge ASE se soit terminée à 18 ans ou qu'ils aient bénéficié d'un CJM, sont **sous-représentés** dans les bénéficiaires du FAG.

% de la population percevant le FAG (entre 2019 et 2023) (*)

N = 13548 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Lecture

1,1% des jeunes de l'ASE avec un CJM et 0,3% de ceux ayant terminé leur prise en charge ASE à 18 ans ont bénéficié du FAG, contre 4,5% de la population non-ASE, pour toutes les personnes nées en 2002.

Toutes les générations de jeunes anciennement confiés sont **sous-représentées** dans les bénéficiaires du FAG, malgré un léger rattrapage pour les générations nées entre 1995 et 1998.

A noter que cela concerne de petits volumes (une petite dizaine de jeunes par année de naissance) : en conséquence, ces tendances à interpréter avec précaution.

Hypothèse à creuser :

Cette sous-représentation de l'usage du FAG chez les jeunes sortants de l'ASE pourrait être le pendant de la sur-représentation de l'usage du FAG chez ces mêmes jeunes. Néanmoins, on aurait pu s'attendre à un recours plus important du FAG chez les jeunes sortants de l'ASE compte tenu de leur vulnérabilité résidentielle et de leur parentalité précoce (voir analyses dans la suite de l'étude). Une analyse approfondie des profils des jeunes de l'ASE ayant bénéficié du FAG permettrait de conforter ou non ces hypothèses.

(*) Moyennes glissantes sur 3 ans, redressées du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.

Des différences nettes dans la temporalité de sollicitation des dispositifs pour les jeunes accompagnés en CJM

Les jeunes avec un accompagnement jeune majeur sollicitent les dispositifs immédiatement à leur sortie ou même plusieurs années avant, en parallèle de leur prise en charge (*).



Jeunes partis à 18 ans

Ces jeunes sollicitent les dispositifs quelques mois après leur sortie à 18 ans :

- **1-4 mois en moyenne après** leur sortie pour le FSL, FAG, FAJ, service social, mission locale
- **1 an en moyenne après** leur sortie pour le SIAO 115 et SIAO insertion



Jeunes partis après un accompagnement JM

Ces jeunes sollicitent les dispositifs :

- **Immédiatement à leur sortie** (moins d'un mois en moyenne) pour le FSL, FAG, FAJ, service social
- **Avant leur sortie (pendant leur prise en charge)** pour la mission locale (15 mois avant leur sortie), le SIAO 115 (6 mois avant), le SIAO insertion (18 mois avant). Les services du SIAO insertion sont particulièrement sollicités : 30% de la cohorte y a recours entre 18 et 22 ans.



Cette différence suggère un **accompagnement actif des jeunes majeurs vers les dispositifs de droit commun** : les dossiers FSL, FAG, FAJ sont anticipés pour que l'aide parvienne aux jeunes dès la fin du CJM, tandis que l'accompagnement par la mission locale ou le contact avec le SIAO sont anticipés plus d'un an avant la sortie, de façon préventive.

La mobilisation du SIAO par les jeunes partis à 18 ans en moyenne 1 an après leur sortie questionne la mise en œuvre du droit au retour.

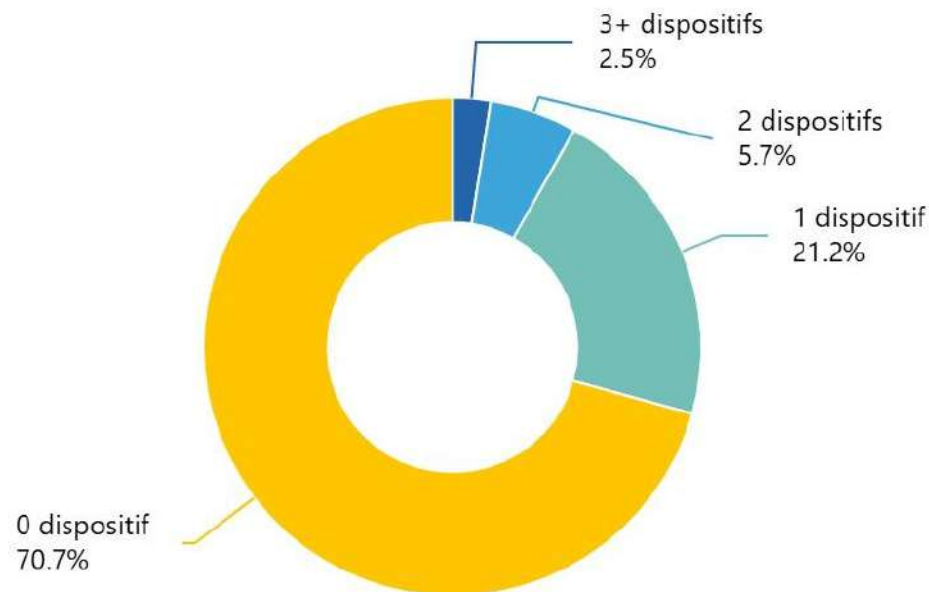
(*) Analyse conduite sur la génération 2001 (N = 953, dont 310 ont bénéficié d'au moins un dispositif). Le RSA n'a pas été inclus car les jeunes avaient moins de 25 ans.

Un cumul des dispositifs peu fréquent

Environ 8% des jeunes sont en lien avec plusieurs dispositifs, le plus fréquemment le service social et le RSA.

% des jeunes selon le nombre de dispositifs mobilisés

N = 14617 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Lecture : 28% des jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans minimum ont recours à au moins un dispositif¹ à l'âge adulte ; seuls **8,4%** sollicitent plusieurs dispositifs.

Parmi les cumuls de dispositifs, les **rendez-vous avec le service social** sont les plus fréquents - **70%** des jeunes sollicitant au moins 2 dispositifs²).

Ils sont le plus souvent combinés avec :

- Le **RSA** (notamment le RSA parent isolé pour les jeunes femmes) – **45%** des jeunes avec au moins 2 dispositifs
- Le **SIAO Insertion** – **28%** des jeunes avec au moins 2 dispositifs

Précision méthodologique :

La couverture temporelle des données étant partielle, il est possible que les jeunes aient connu d'autres dispositifs ne figurant pas dans nos données. Ces tendances sont donc à interpréter comme un minimum.

1. FSL, FAG, FAJ, Service social, mission locale, SIAO 115, SIAO Insertion (attention : MDPH non prise en compte)

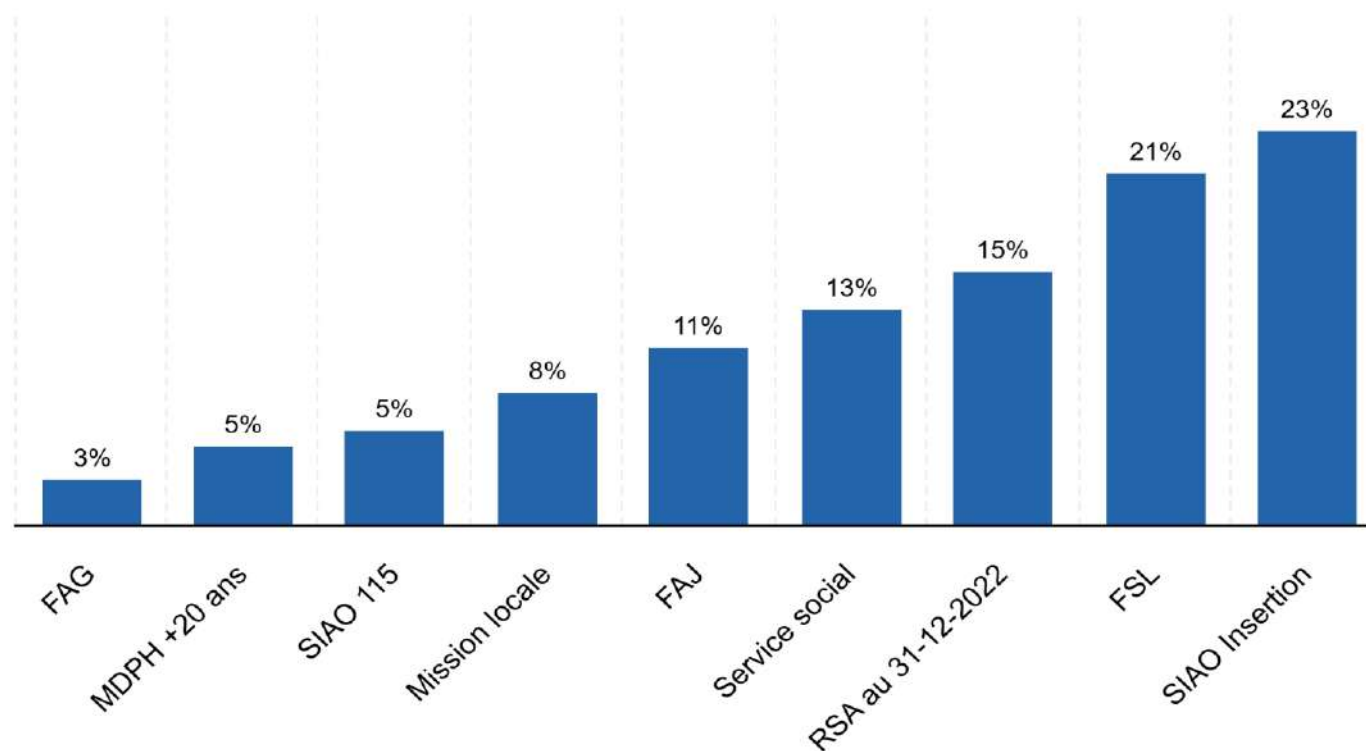
2. Jeunes avec 2+ dispositifs : N = 1193.

Les jeunes anciennement suivis par l'ASE représentent une part significative de la file active des dispositifs de Seine-Saint-Denis

Selon les générations, les jeunes anciennement suivis par l'ASE du CD93 représentent jusqu'à **23%** de la file active de certains dispositifs.

Part d'anciens jeunes de l'ASE dans la file active des dispositifs

Moyenne sur les 5 années de naissance où la part d'anciens confiés est la plus conséquente.



Les jeunes anciennement confiés à l'ASE de Seine-Saint-Denis représentent jusqu'à **23%** des personnes ayant été en contact avec le SIAO Insertion, selon les générations.

Apprentissage : la part des jeunes anciennement confiés dans les publics accompagnés par les dispositifs est loin d'être marginale, soulignant le travail fort réalisé ces dernières années pour mieux identifier les besoins et mieux orienter, par exemple avec le SIAO.

Pour certains dispositifs, on peut s'interroger sur l'existence d'un phénomène de non-recours d'une partie des jeunes sortants. Une collaboration rapprochée entre les équipes pilotant ces dispositifs et l'ASE du CD93 pourrait permettre d'identifier des pistes d'amélioration de l'accompagnement de ces adultes aux parcours et aux besoins spécifiques.



Partie 2 : La situation à l'âge adulte des jeunes anciennement confiés

Les jeunes accompagnés par les missions locales

Les jeunes bénéficiaires du RSA

Les jeunes ayant déposé une demande au SIAO 115 et Insertion

Les jeunes rencontrant des situations de précarité résidentielle

Apprentissages clés de la partie 2



Un niveau de diplôme inférieur

- Les jeunes anciennement confiés (non-MNA) et accompagnés par les missions locales ont un niveau de diplôme inférieur aux jeunes hors ASE : **51%** des jeunes anciennement confiés suivis par les missions locales ont un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, contre **63%** des jeunes hors ASE.



Une parentalité plus précoce

- Les jeunes anciennement confiés bénéficiaires du RSA sont plus fréquemment des familles monoparentales. En moyenne, ils deviennent parents plus jeunes, avec un taux de maternité précoce 2 fois plus élevé chez les femmes anciennement confiées.
- Cela explique la surreprésentation de ces jeunes parmi les bénéficiaires du RSA « -25 ans ».



Une précarité résidentielle plus fréquente

- On observe une forte hausse de la part des jeunes anciennement confiés concernés par une demande au SIAO Insertion ces dernières années, jusqu'à atteindre 31,5% des jeunes anciennement confiés nés en 2003.
- Si une partie de ces demandes sont préventives, témoignant d'une collaboration renforcée entre le CD93 et le SIAO, au moins 20% et jusqu'à 25% des jeunes accompagnés par l'ASE ont vécu une situation de précarité résidentielle effective. Avoir été placé ou connu un nombre de lieux de placement élevé sont des facteurs de précarité résidentielle.

La situation des jeunes à l'âge adulte

Malgré l'absence de données suffisamment couvrantes (type CAF, France Travail, Enseignement supérieur, etc.) permettant de qualifier finement la situation d'insertion des jeunes anciennement confiés, certaines bases de données de l'étude apportent des informations sur plusieurs dimensions de leur situation :

	Situation familiale	Education	Logement	Emploi
FAJ		✓	✓	✓
FSL			✓	✓
RSA	✓	✓	✓	
Missions locales	✓	✓	✓	✓
SIAO	✓		✓	✓

Dans cette partie, nous analysons les apprentissages permis par le croisement de bases de données prises deux à deux, par exemple la base de données du RSA et de l'ASE, mais aussi prises collectivement, par exemple, ce que nous apprennent l'ensemble des bases sur la précarité résidentielle des jeunes anciennement de l'ASE à l'âge adulte.



Partie 2 : La situation à l'âge adulte des jeunes anciennement confiés

Les jeunes accompagnés par les missions locales

Les jeunes bénéficiaires du RSA

Les jeunes ayant déposé une demande au SIAO 115 et Insertion

Les jeunes rencontrant des situations de précarité résidentielle

Données et cohortes

Données

Cette analyse s'appuie sur les bases de données « i-milo » de 9 missions locales de Seine-Saint-Denis. Chaque mission locale (ML) disposant du même système d'information, leurs données ont pu être combinées pour obtenir une vue d'ensemble de la cohorte.

Ces bases contiennent les informations suivantes :

- Sexe
- Dates du suivi
- Situation à l'arrivée : logement, niveau scolaire, ressources, situation familiale
- Service ayant orienté le jeune
- Suivi des situations du jeune : nouvelles situations d'emploi, de formation, de diplôme
- Métier

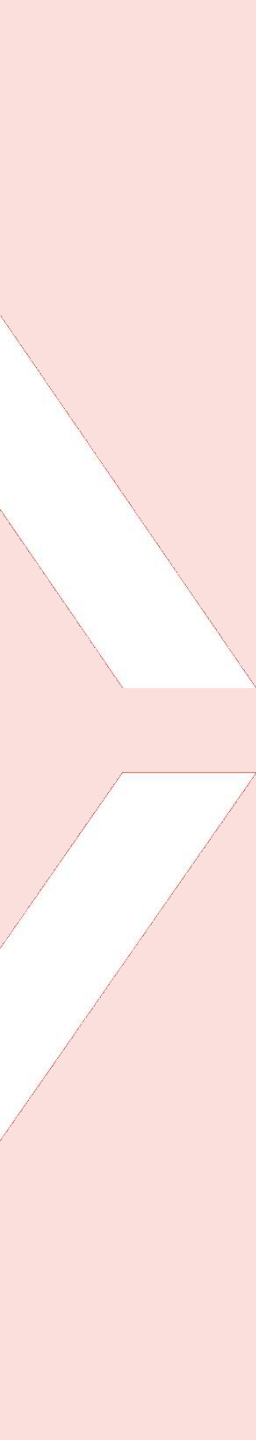
Cohorte

Cette analyse compare principalement deux cohortes accompagnées par les missions locales de Seine-Saint-Denis : celle ayant été prise en charge par l'ASE en Seine-Saint-Denis pendant sa minorité, appelée « ASE ML » et celle n'ayant connu aucune prise en charge par l'ASE, appelée « ML non-ASE » ou « groupe contrôle ML non-ASE ». Cette dernière est modélisée sous la forme d'un groupe échantillon aléatoire, respectant la même distribution (année de naissance) que la cohorte ASE. Ne disposant pas des informations de sexe des jeunes non suivis par l'ASE, il n'a pas été possible d'échantillonner sur ce critère.

Ainsi, la comparaison entre les deux cohortes permet d'analyser, à âge équivalents, les différences de situation.

Selon les analyses, le groupe contrôle a pu être recalculé pour maximiser le taux de remplissage des données considérées. En effet, les données de durée, de métier, etc. sont parfois manquantes : pour chaque analyse, nous choisissons un échantillon pour lequel ces données sont connues.

Nous avons également comparé notre cohorte « ML ASE » avec la cohorte « ASE non-ML », correspondant aux jeunes de l'ASE n'ayant pas été accompagnés par les missions locales.



Les jeunes anciennement confiés suivis par une mission locale

Vue d'ensemble de leur profil et parcours

5% des jeunes de l'ASE sont suivis par une mission locale (ML) représentant environ 7% de leur file active



624 jeunes représentant :

5%

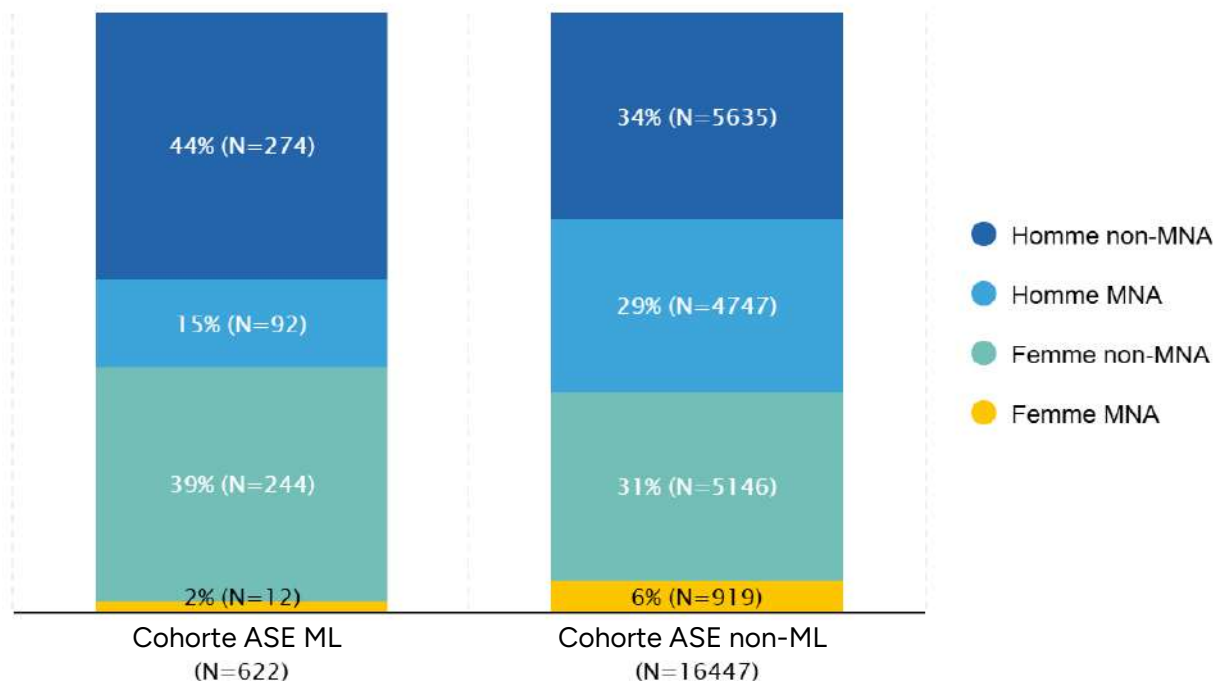
de la cohorte ASE née entre 1997 et 2004¹

7%

de la file active des missions locales (entre 6% et 9% selon les structures)

Répartition par profil (genre, statut MNA)

N = 17069 jeunes nés entre 1997 et 2004



Les **jeunes anciennement MNA** sont **deux fois moins présents qu'attendu** : ils représentent seulement 17% de la cohorte ASE suivie par une ML, contre 35% dans la cohorte ASE non-ML.

Hypothèses d'interprétation

La sous-représentation des jeunes MNA peut suggérer qu'ils sont mieux engagés dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle et ont moins besoin d'un accompagnement de la ML, notamment car ils sont incités à trouver une alternance rapidement pour obtenir un titre de séjour.

Une autre hypothèse serait que le mécanisme de prescription ne fonctionne pas aussi bien pour eux. En particulier, jusqu'à récemment, les MNA étaient affectés à la mission locale de La Lyr uniquement, qu'importe leur lieu de résidence ; cela pouvait décourager les jeunes pour lesquels la distance était trop grande.

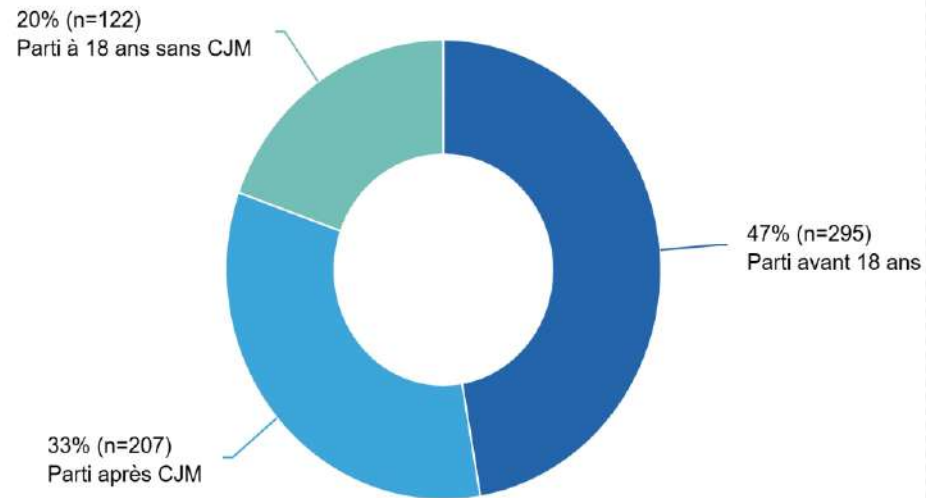
¹ Pourcentage redressé en estimant les jeunes qui auraient quitté le territoire avant un éventuel suivi ML et ceux suivis par les 2 missions locales manquantes de l'analyse : Sevran et La Marne aux Bois.

Les profils des jeunes anciennement confiés accompagnés par une mission locale (1/2)

Presque la moitié des jeunes suivis par les missions locales sont des jeunes qui ont **quitté l'ASE avant leurs 18 ans**. C'est surtout le cas pour les jeunes non-MNA.

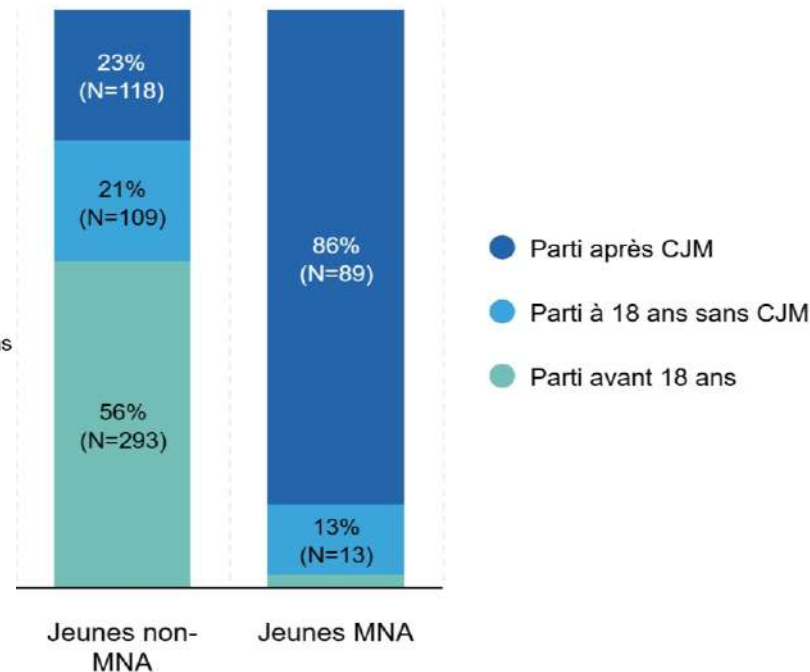
Fin de la prise en charge ASE

N = 624 jeunes anciens confiés accompagnés par une mission locale



Fin de la prise en charge ASE

N = 624 jeunes anciens confiés accompagnés par une mission locale



47% de la cohorte ASE ML ont terminé leur prise en charge ASE avant 18 ans (graphique de gauche). Ce sont **56%** des jeunes non-MNA et **2%** des jeunes MNA qui fréquentent les missions locales (graphique de droite).

Considérant la part importante de jeunes ayant terminé leur prise en charge ASE avant 18 ans, l'analyse sur les jeunes suivis par les missions locales s'intéresse à tous les jeunes confiés à l'ASE, quel que soit leur âge de fin de prise en charge. Cela diffère des autres analyses de cette étude (notamment sur les bénéficiaires du RSA et du SIAO) qui se concentrent sur les jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum.

Les profils des jeunes anciennement confiés accompagnés par une mission locale (2/2)

 **MDPH** **13%** ont une notification MDPH. Ils ont obtenu l'ouverture de leur droit à **11 ans** (médiane) – **12 ans** (moyenne).

 **66%** ont connu **au moins un placement** (en famille ou en établissement). Parmi eux :

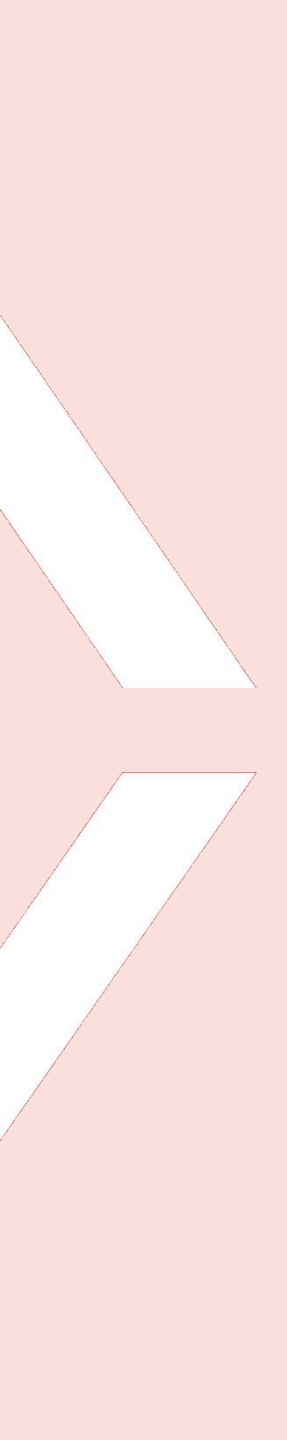
- 28% ont connu 1 lieu
- 40% ont connu 2 à 3 lieux
- 24% ont connu 4 à 6 lieux
- 8% ont connu plus de 7 lieux

 **21%** des jeunes placés ont connu une **rupture de placement**. La proportion monte à **39%** pour les jeunes placés pendant 2 ans et plus.

 **33%** ont bénéficié d'un **accompagnement jeune majeur** (**27%** un accueil).

Des tests statistiques comparant la cohorte ASE ML à la cohorte ML non-ASE ne dénotent **pas de différence significative dans leur expérience de prise en charge** : leur expérience de placement (durée, nombre de lieux, ruptures), leur accès à un accompagnement jeune majeur sont sensiblement les mêmes.

Les déterminants du suivi par une mission locale résident probablement dans d'autres critères, non renseignés dans IODAS (par exemple : parcours scolaire, rapport à l'école, entourage familial, etc.).



Situation à l'arrivée à la mission locale

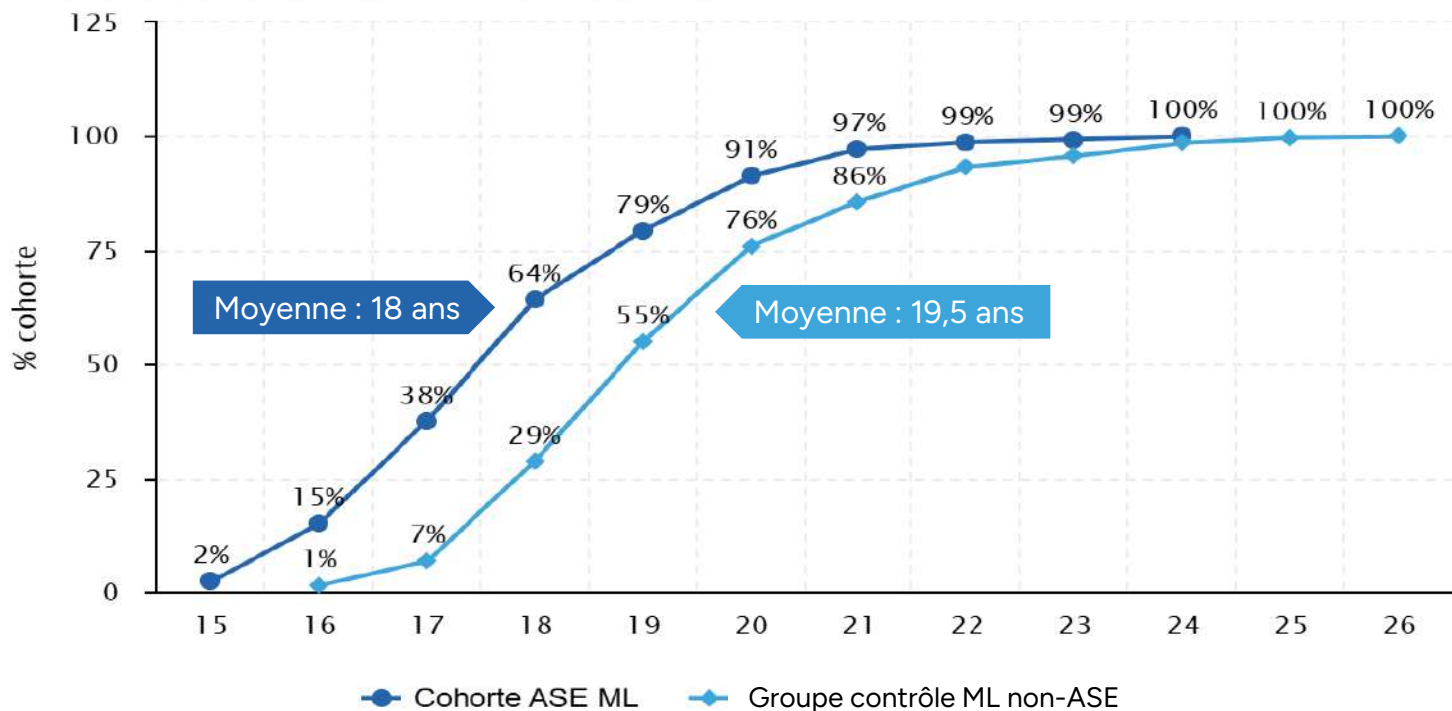
Comparaison entre la cohorte « ASE ML » et la cohorte « ML non-ASE »

L'âge d'arrivée à la mission locale

En moyenne, les jeunes accompagnés par l'ASE commencent leur suivi à la mission locale 18 mois plus tôt que les autres jeunes accompagnés.

Âge d'arrivée à la mission locale (vue cumulative)

N = 897 jeunes accompagnés par une mission locale dont la date de début de prise en charge est connue (cohorte ASE ML + groupe contrôle ML non-ASE) (*)



Les jeunes accompagnés par l'ASE commencent leur suivi à la mission locale **nettement plus tôt** que leurs pairs non accompagnés par l'ASE : 64% étaient suivis dès 18 ans ou moins, contre 29% dans le groupe contrôle.

Parmi la cohorte ASE ML :

- **3%** commencent leur suivi ML **avant** la prise en charge ASE
- **37%** **pendant** la prise en charge ASE
- **59%** **après** la prise en charge ASE

(*) Comparaison avec un groupe contrôle (échantillon aléatoire redressé par année de naissance)

Les services orientant le jeune vers la mission locale

Un rôle évident des acteurs de la **protection de l'enfance**, qui pourrait être renforcé.

Origine	Cohorte ASE ML	Groupe contrôle ML non-ASE ²
Amis	141	173
Famille	124	156
Démarche personnelle	100	98
Autre	60	47
Education spécialisée / CHRS	49	7
Association	36	19
Pôle Emploi	29	37
Services sociaux	21	2
Mission locale	12	18
Non communiqué	12	21
Administration	12	11
CIO / Education nationale	9	14
Centre de formation	6	7
Entreprise / Agence d'interim	4	0
Collectivité locale	4	3
Autres prescripteurs marginaux	5	11

Les prescripteurs pour lesquels la différence entre les deux groupes est la plus significative¹, par ordre d'importance, sont :

- **Education spécialisée / CHRS**
- **Services sociaux**
- **Association**

Ces différences suggèrent un **rôle significatif d'aiguillage** des jeunes accompagnés (actuellement ou anciennement) **par les services de l'ASE et les associations** qui ont pu assurer leur suivi.

Toutefois, les volumes associés à ces trois prescripteurs restent modestes : ils représentent seulement **18,5%** des arrivées des jeunes avec un suivi ASE. A noter : cette information est purement déclarative ; un jeune peut avoir été orienté par un éducateur mais déclarer qu'il est venu sur conseils d'un ami.

1. Différence significative dans la répartition entre les deux groupes (test du Chi-carré, p-value < 0,05), les 3 prescripteurs avec les contributions les plus fortes figurent en bleu.

2. Comparaison avec un groupe contrôle (échantillon aléatoire redressé par année de naissance)

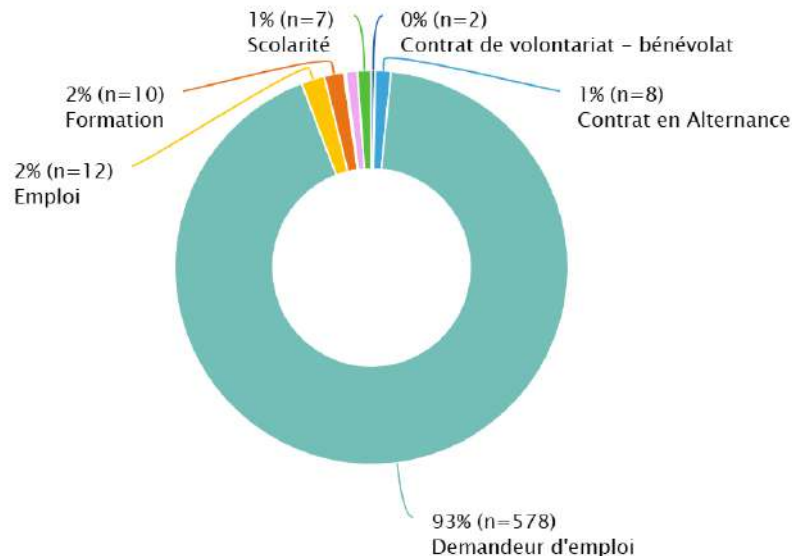
La situation et les ressources en arrivant à la mission locale

En arrivant à la mission locale, les jeunes anciennement confiés sont majoritairement **demandeurs d'emploi et sans ressources**. On n'observe pas de différence significative avec leurs pairs accompagnés par les ML non-ASE.

Situation des jeunes anciennement confiés

% des jeunes selon leur activité à leur arrivée à la mission locale

N = 617 jeunes accompagnés par l'ASE et par une ML



L'immense majorité des jeunes (93%) est **demandeur d'emploi** à son arrivée à la ML. On n'observe **pas de différence significative**¹ avec le groupe contrôle ML non-ASE.

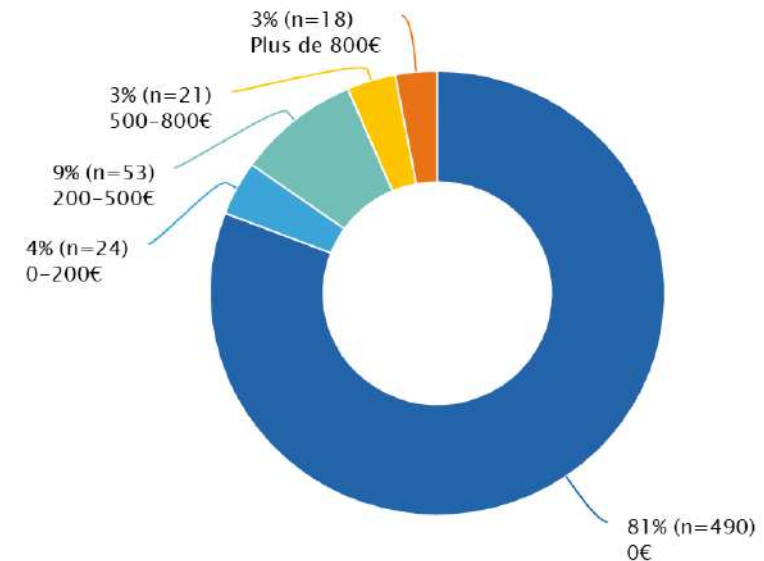
1. Test du Chi-carré, p-value > 0.05

2. Test de Student, p-value > 0.05

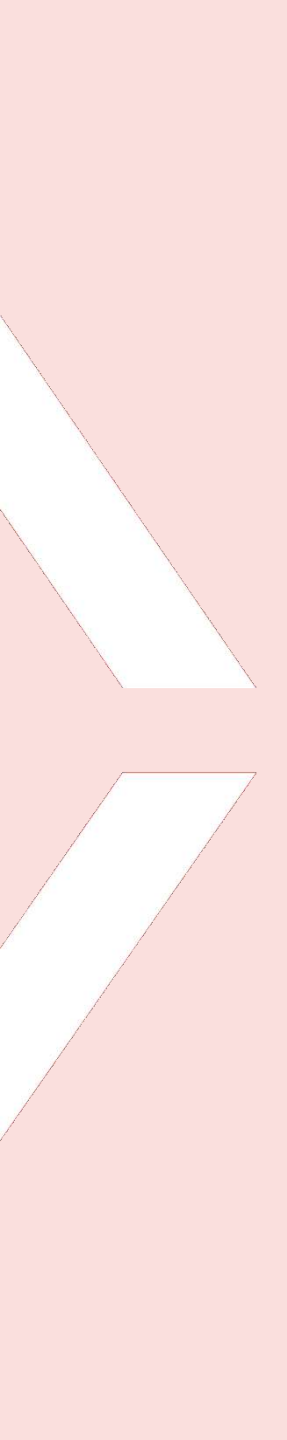
Ressources financières des jeunes anciennement confiés

% des jeunes selon leur ressources financières à leur arrivée à la mission locale

N = 617 jeunes accompagnés par l'ASE et par une ML, dont les ressources sont connues



La grande majorité des jeunes (81%) ne **dispose pas de ressources** à son arrivée à la ML. On n'observe **pas de différence significative**² avec le groupe contrôle ML non-ASE.



Suivi des jeunes à la mission locale

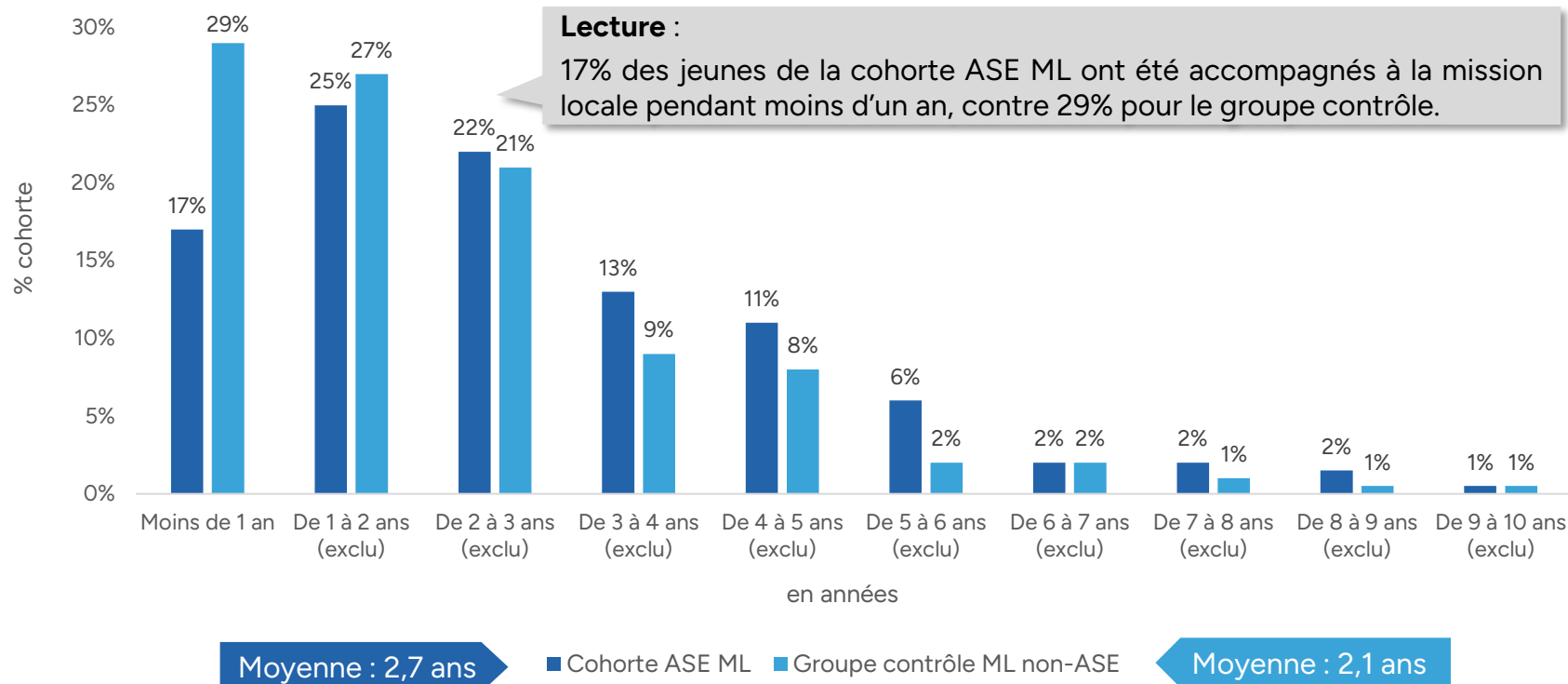
Comparaison entre la cohorte « ASE ML » et la cohorte « ML non-ASE »

La durée de l'accompagnement

Les jeunes anciennement confiés sont accompagnés sur la **même durée** que leurs pairs n'ayant pas été suivis par l'ASE.

Durée de l'accompagnement à la mission locale (en années)

N = 962 jeunes accompagnés par une mission locale (cohorte ASE ML + groupe contrôle ML non-ASE)



Précision méthodologique :

Cette analyse inclut des jeunes qui sont toujours accompagnés actuellement par une mission locale : les durées d'accompagnement sont donc à interpréter comme une photographie au moment de l'extraction des données, et non comme une durée définitive¹.

Les jeunes accompagnés par l'ASE sont suivis plus longtemps par la mission locale que leurs pairs non accompagnés par l'ASE : 42% étaient suivis moins de 2 ans, contre 56% pour le groupe contrôle.

Cependant, ce résultat est dû au fait que les jeunes accompagnés par l'ASE commencent leur suivi à la ML plus tôt (voir diapositive sur l'âge d'arrivée). **A âge d'arrivée égal, les deux groupes sont accompagnés sur la même durée².**

1. Pour autant, l'absence de différence entre les deux groupes reste prouvée, même en se concentrant sur des individus dont le suivi est effectivement terminé.
2. Régression linéaire : l'âge d'arrivée a un impact sur la durée d'accompagnement (plus l'individu commence son suivi tôt, plus il est accompagné longtemps) ; une fois redressé de l'âge d'arrivée des jeunes, pas de différence significative entre le groupe ASE ML et le groupe contrôle (p-value > 0.05)

Les situations expérimentées pendant leur suivi

Les jeunes anciennement confiés connaissent moins de situations de **formation** et de **scolarité**, mais plus d'**alternance**.

Nombre de jeunes selon leur activité pendant leur suivi par la ML

Type de situation rencontrée	Cohorte ASE ML (N=624)	Groupe contrôle ML non-ASE (N=624)
Emploi	307	297
Demandeur d'emploi	424	417
Formation	240	279
Scolarité	17	33
Alternance	90	58
Immersion en entreprise	106	94

Lecture :

307 jeunes de la cohorte ASE ML ont connu au moins une situation d'emploi pendant leur suivi à la ML.

Les types de situations pour lesquels la différence entre les deux groupes est la plus significative¹ sont :

- **Formation ou scolarité** : les jeunes accompagnés par l'ASE sont moins amenés à poursuivre leur scolarité ou à être en formation ;
- **Alternance** : les jeunes accompagnés par l'ASE sont plus souvent en alternance.

Précision méthodologique :

Un même jeune peut connaître plusieurs situations différentes pendant son suivi.

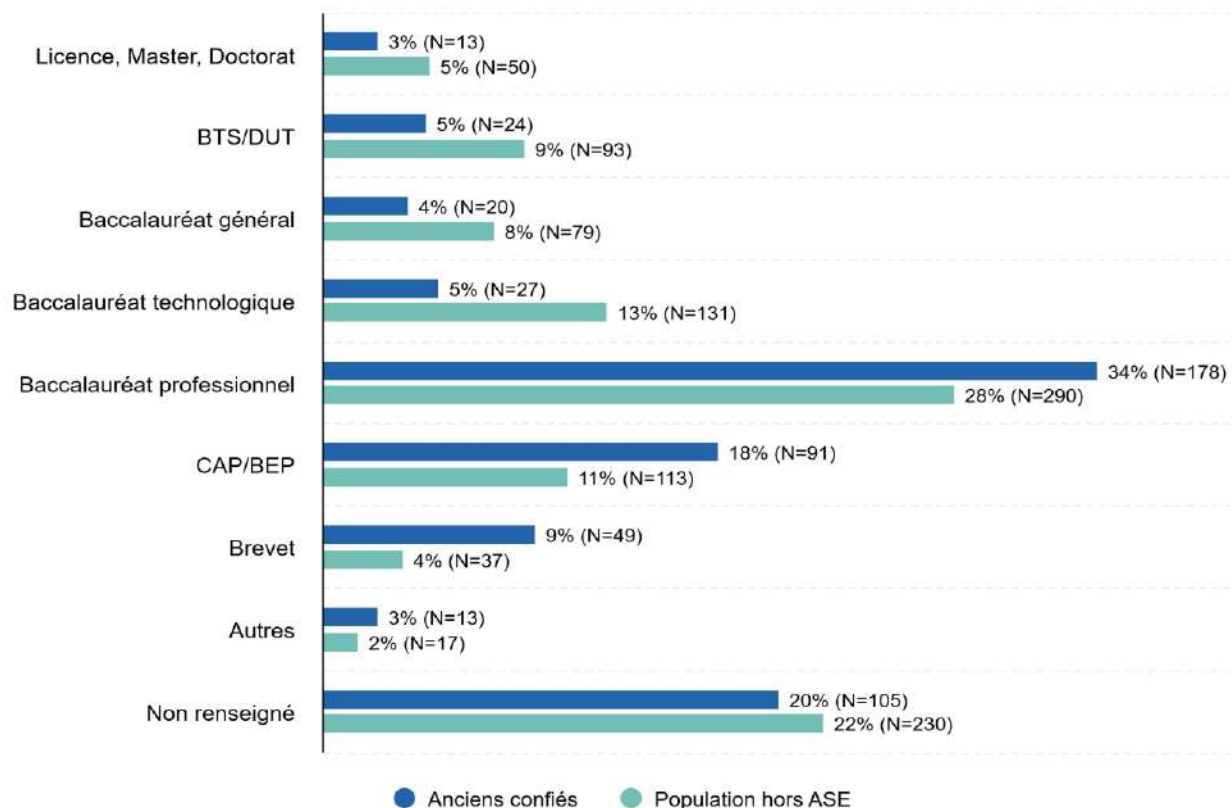
1. Test du Chi-carré, p-value > 0.05. Les 3 types de situation avec une différence significative figurent en bleu.

Le niveau de diplôme des jeunes accompagnés par les missions locales

Les jeunes anciennement confiés (non-MNA) ont un **niveau de diplôme inférieur** aux jeunes hors ASE accompagnés par les missions locales.

Diplôme maximal connu

N = 520 anciens confiés non-MNA et 1040 jeunes hors ASE accompagnés par une mission locale, nés entre 1997 et 2004 (*)



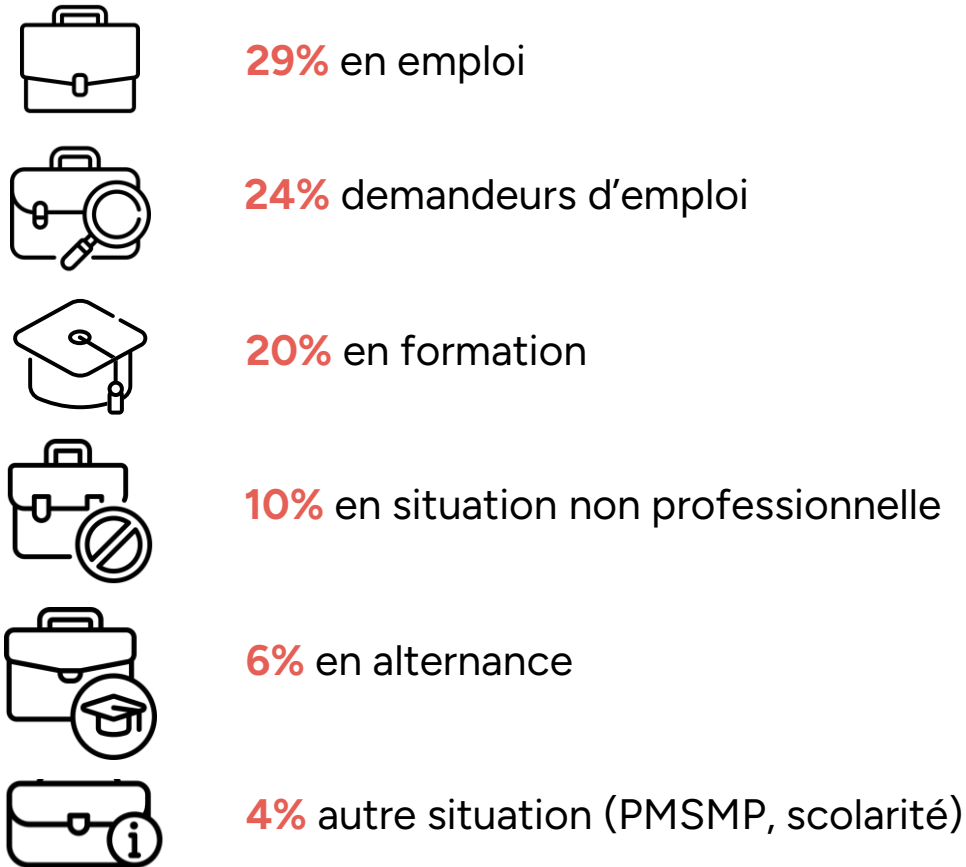
51% des jeunes anciennement confiés ont un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, contre **63%** des jeunes hors ASE.

Ils sont **2,2 fois plus nombreux** à détenir au maximum le brevet.

(*) Comparaison avec un groupe contrôle (échantillon aléatoire redressé par sexe et année de naissance)

➤ L'évolution des situations des jeunes pendant le suivi des ML

93% des jeunes de la cohorte ASE ML arrivent à la mission locale comme **demandeur d'emploi**¹². Pour ces jeunes arrivés en tant que demandeurs d'emploi, la dernière situation connue par la mission locale est :



Précision méthodologique :

La comparaison se concentre sur la situation à l'arrivée et la dernière situation connue. Ainsi, un jeune qui aurait connu une trajectoire du type « Demandeur d'emploi -> Emploi -> Demandeur d'emploi » sera comptabilisé comme « Demandeur d'emploi -> Demandeur d'emploi ».

1. Voir slide sur la situation des jeunes à l'arrivée en ML
2. N = 624 jeunes accompagnés par les ML (cohorte ASE ML)

Progression du niveau scolaire et obtention de diplômes pendant le suivi par les missions locales

On ne constate pas de progression du niveau scolaire pendant le suivi par les missions locales, mais **1/4 des jeunes obtiennent un nouveau diplôme** pendant leur accompagnement (tendances similaires pour les cohortes ASE ML et ML non-ASE ¹).



Niveau scolaire

Pour les deux groupes, **aucune évolution sur le niveau scolaire enregistrée** pendant leur suivi à la mission locale. A noter : donnée manquante à 68%.



Diplômes

Environ 1/4 des deux groupes **obtiennent au moins un nouveau diplôme** pendant leur suivi à la mission locale.

Par exemple, on remarque qu'une part significative des jeunes qui avaient le brevet ont progressé jusqu'à un baccalauréat professionnel.

Aucune différence significative² n'est observée entre les deux groupes.

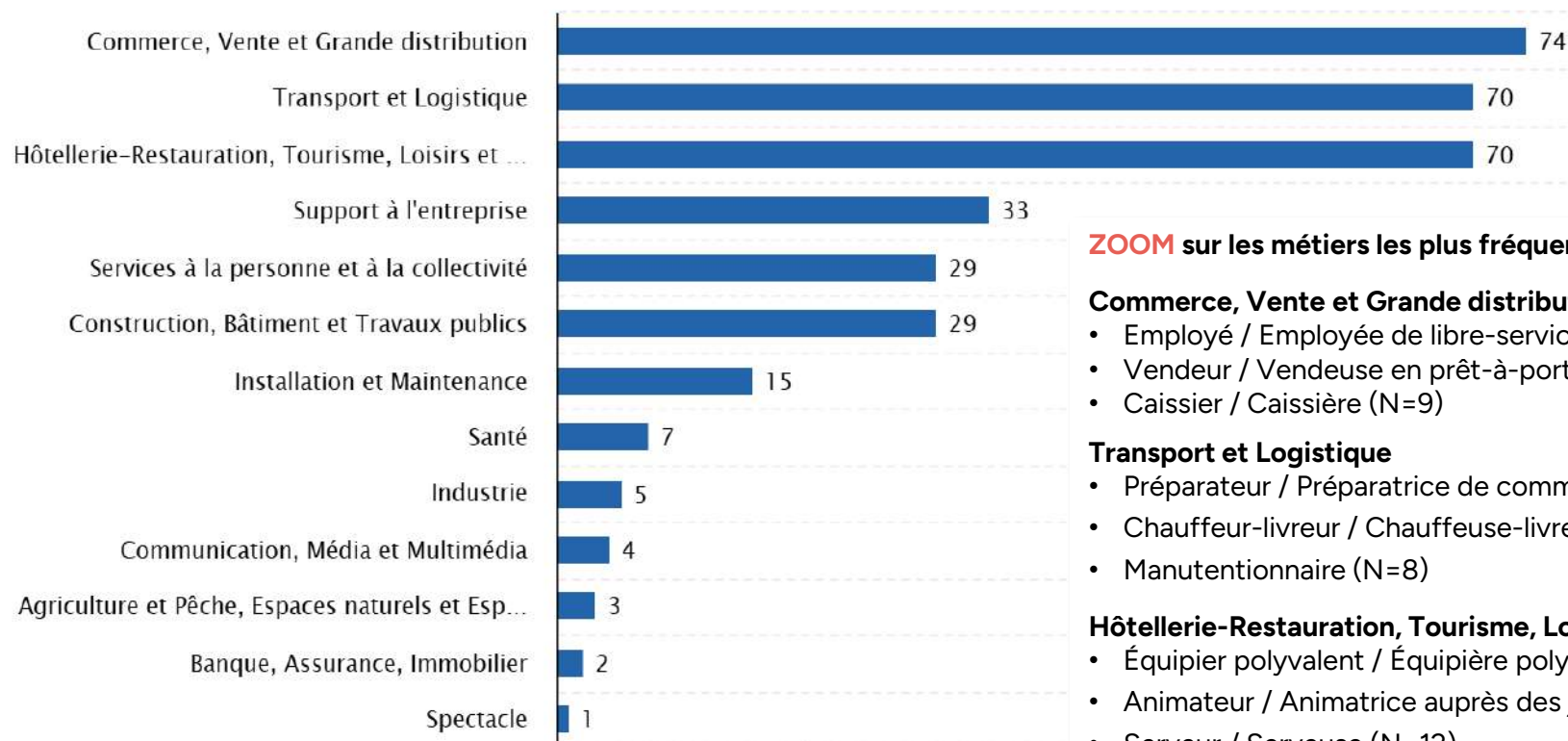
1. Les données détaillées sont disponibles en annexe.
2. Test du Chi-carré et de Student, p-value > 0,05.

Les métiers des jeunes accompagnés par les missions locales

Les jeunes accompagnés par les ML s'orientent de façon prépondérante vers les secteurs **du commerce/vente**, du **transport/logistique** et de **l'hôtellerie-restauration**.

Métier exercé, par grand domaine

N = 342 jeunes dont le métier exercé est connu (cohorte ASE ML)



Aucune différence significative¹ n'étant observée entre les deux groupes, cette diapositive se concentre uniquement sur la cohorte ASE ML.

ZOOM sur les métiers les plus fréquents parmi les 3 premiers domaines d'activités :

Commerce, Vente et Grande distribution

- Employé / Employée de libre-service (N=24)
- Vendeur / Vendeuse en prêt-à-porter (N=14)
- Caissier / Caissière (N=9)

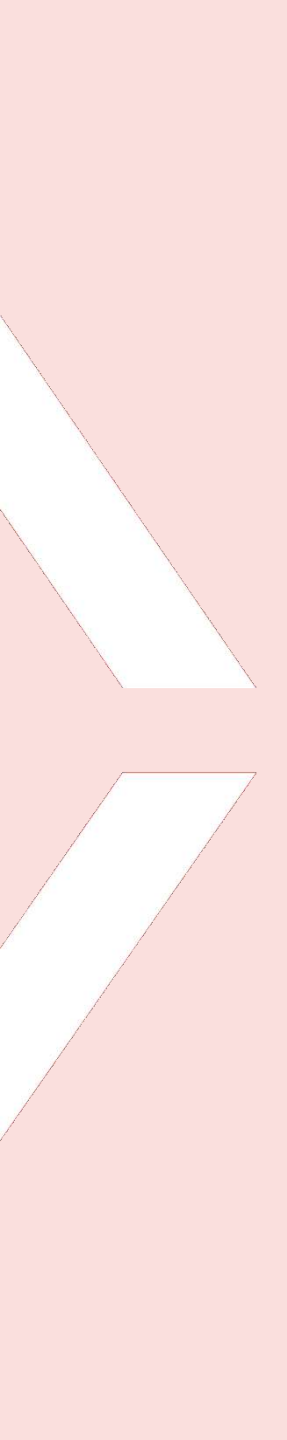
Transport et Logistique

- Préparateur / Préparatrice de commandes (N=42)
- Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse (N=13)
- Manutentionnaire (N=8)

Hôtellerie-Restauration, Tourisme, Loisirs et Animation

- Équipier polyvalent / Équipière polyvalente de restauration rapide (N=22)
- Animateur / Animatrice auprès des jeunes (N=12)
- Serveur / Serveuse (N=12)

1. Test du Chi-carré, p-value > 0,05.



Présence dans les dispositifs de Seine-Saint-Denis

Les jeunes que l'on retrouve dans d'autres dispositifs

43% de la cohorte est présente dans au moins un autre dispositif du Département ou le SIAO

N=622	Cohorte ASE ML		Cohorte ASE non-ML ¹	
Dispositif	N	%	N	%
Droit MDPH adulte	66	10.6	42	7.5
Obtention FSL	8	1.3	0	0
Obtention FAG	13	2.1	2	0.4
Obtention FAJ	49	7.9	10	1.8
Obtention RSA ³ (<25 ans)	42	6.4	22	3.9
RDV service social	89	14.3	25	4.4
SIAO (115 et Insertion)	140	22.5	61	10.8
Au moins un dispositif	265	42.6	119	20.8

Précision méthodologique :

Attention, ces tendances sont à interpréter avec nuance. En effet, il est possible qu'une partie de la cohorte ASE non-ML ait quitté la Seine-Saint-Denis ; les % présentés sont redressés pour compenser ce phénomène, mais restent une approximation.



Lecture

10,6% des jeunes (n=66) de la cohorte ASE ML ont un droit MDPH adulte, contre 7,5% de la cohorte ASE non-ML.

Les jeunes anciennement suivis par l'ASE sont **plus nombreux**² à :

- Obtenir une aide du **FAG** et du **FAJ**
- Obtenir le **RSA**
- Avoir eu un rendez-vous avec le **service social**
- Être connus du **SIAO** (115 et Insertion)

Questions soulevées par l'analyse

Il serait intéressant de comprendre si cette sur-représentation est due :

- **à des besoins plus accrus des jeunes accompagnés par les ML** : leur situation complexe les amène à solliciter d'autres dispositifs du département, comparé aux jeunes non-ML dont l'insertion socioprofessionnelle est plus aisée ;
- **à un fléchage plus efficace de ces jeunes vers les dispositifs pertinents** : ils sont connus et accompagnés par des travailleurs sociaux qui les aiguillent. Dans ce cas, les jeunes non-ML n'ont pas forcément moins de besoins, mais pourraient être en situation de non-recours.

1. Echantillon aléatoire avec les mêmes proportions en termes de genre, statut MNA et année de naissance. Pourcentage redressé en estimant les jeunes de la cohorte qui auraient quitté le territoire avant de bénéficier d'un éventuel dispositif.

2. Test du Chi-carré, p-value < 0,05. Les dispositifs avec une différence significative figurent en bleu.

3. Note sur les données RSA : les données des missions locales comptabilisent seulement 9 jeunes au RSA, contre 42 dans les données du CD93. Cela peut être dû à des difficultés à collecter l'information pour les missions locales, ou à la mettre à jour lorsque les jeunes changent de situations.



Partie 2 : La situation à l'âge adulte des jeunes anciennement confiés

Les jeunes accompagnés par les missions locales

Les jeunes bénéficiaires du RSA

Les jeunes ayant déposé une demande au SIAO 115 et Insertion

Les jeunes rencontrant des situations de précarité résidentielle

Données et cohortes

Données

Cette analyse s'appuie sur la base de données des personnes bénéficiant d'un droit ouvert au RSA au 31 décembre 2022, en Seine-Saint-Denis. La base de données contient les champs suivants :

- Sexe
- Informations sur le droit RSA : date de la dernière demande d'ouverture du droit RSA, et statut relatif aux droits et devoirs associés (obligations d'accompagnement et d'insertion)
- Situation familiale : situation de couple, nombre de personnes à charge, année de naissance des enfants
- Nature du logement
- Niveau d'études

Cohortes

Cette analyse compare deux cohortes bénéficiant d'un droit RSA : celle ayant été prise en charge par l'ASE en Seine-Saint-Denis jusqu'à 18 ans minimum, et celle n'ayant connu aucune prise en charge par l'ASE. Cette dernière est modélisée sous la forme d'un groupe échantillon aléatoire, respectant la même distribution (sexe, année de naissance) que la cohorte ASE.

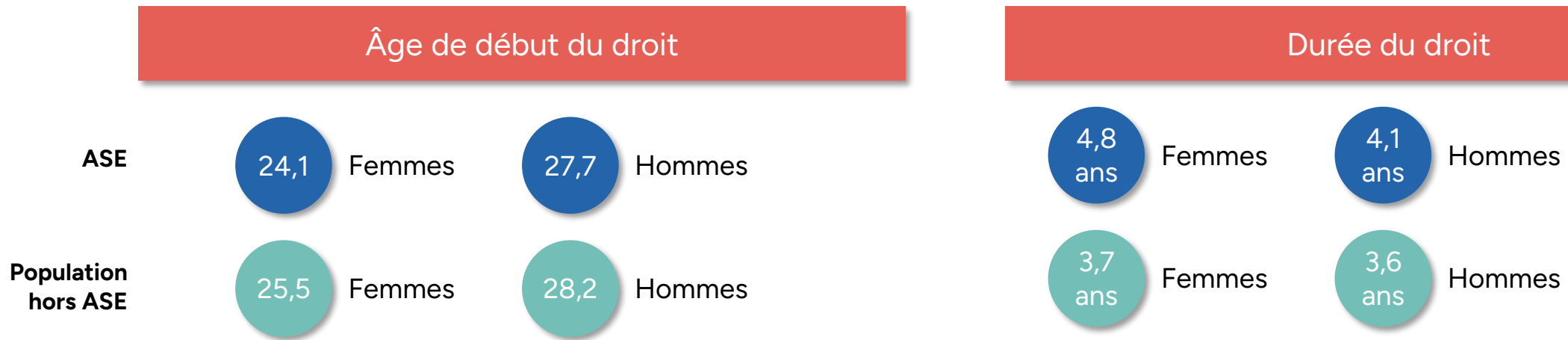
Ainsi, la comparaison entre les deux cohortes permet d'analyser, à âge et sexe équivalents, les différences de situation.

Les cohortes sont composées de :

- 1009 personnes pour la cohorte ASE, 15000 pour le groupe échantillon hors ASE
- Pour les deux cohortes, environ 63% de femmes et 37% d'hommes.

Les modalités du droit RSA

Les jeunes anciennement confiés commencent à bénéficier de leur droit RSA environ **1 an plus tôt** que la population hors ASE, et en bénéficient, mécaniquement, pendant une durée de droit **plus longue**.



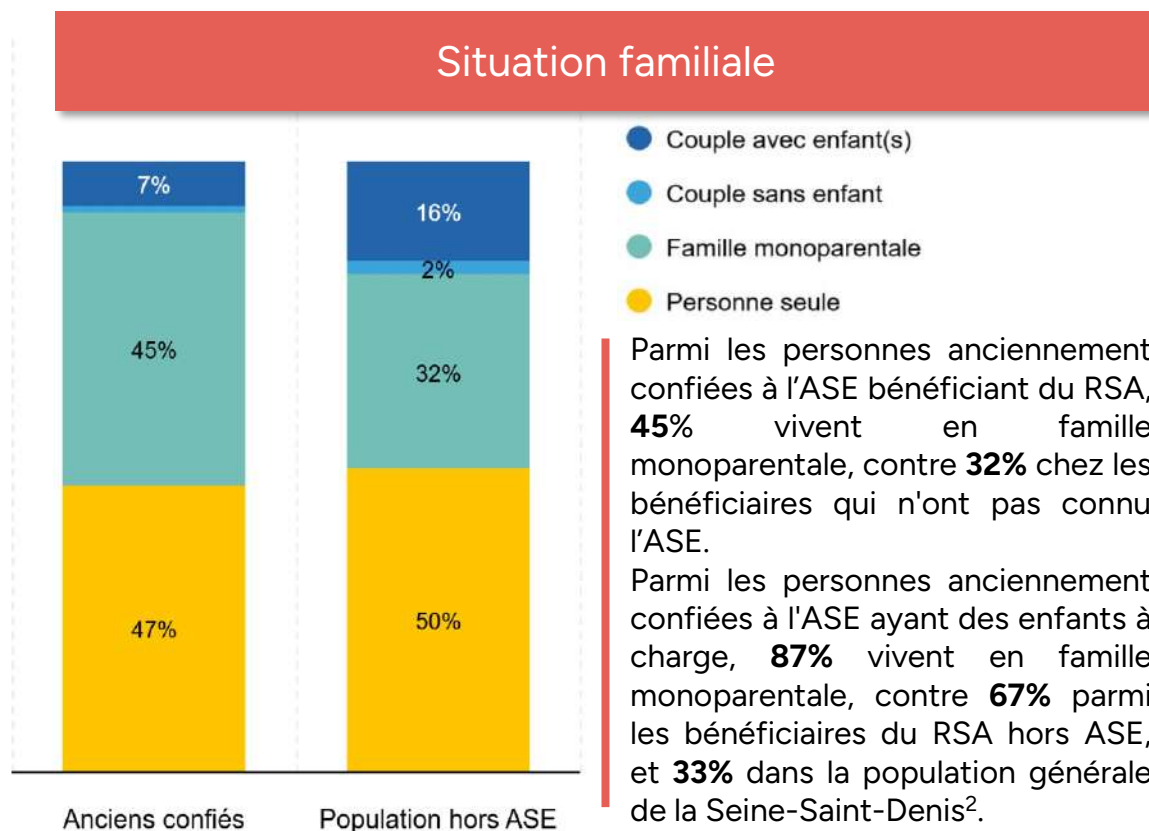
Les jeunes anciennement confiés ont débuté leur droit actuel **1,4 an – 6 mois plus tôt** que la population hors ASE.

En cohérence avec l'âge de début plus précoce, **la durée du droit est plus longue** pour les jeunes anciennement confiés.

A noter : les jeunes femmes parties à 18 ans sans CJM bénéficient d'un droit **0,8 an plus long** que celles ayant bénéficié d'un CJM.

La situation familiale des bénéficiaires du RSA

Les jeunes anciennement confiés bénéficiaires du RSA¹ sont plus fréquemment des **familles monoparentales**. En moyenne, ils deviennent parents **plus jeunes**.



Parentalité

Devenir parent

 Les jeunes anciennement confiés deviennent parents **2 ans plus tôt** : 21 ans pour les femmes, et 25 ans pour les hommes, contre 23 et 27 ans pour la population hors ASE.

La maternité précoce

 Le taux de maternité précoce (premier enfant avant 20 ans) est **2 fois plus élevé** chez les femmes anciennement confiées : il est de 45% parmi les femmes ayant au moins un enfant, contre 21% pour la population hors ASE.

Parmi les jeunes femmes devenues mères avant 20 ans, **93%** sont des familles monoparentales en 2022 contre **74%** pour la population hors ASE.

1. N = 1009 jeunes anciennement confiés jusqu'à 18 ans minimum et 15000 bénéficiaires non-ASE (échantillon aléatoire redressé par sexe et année de naissance).

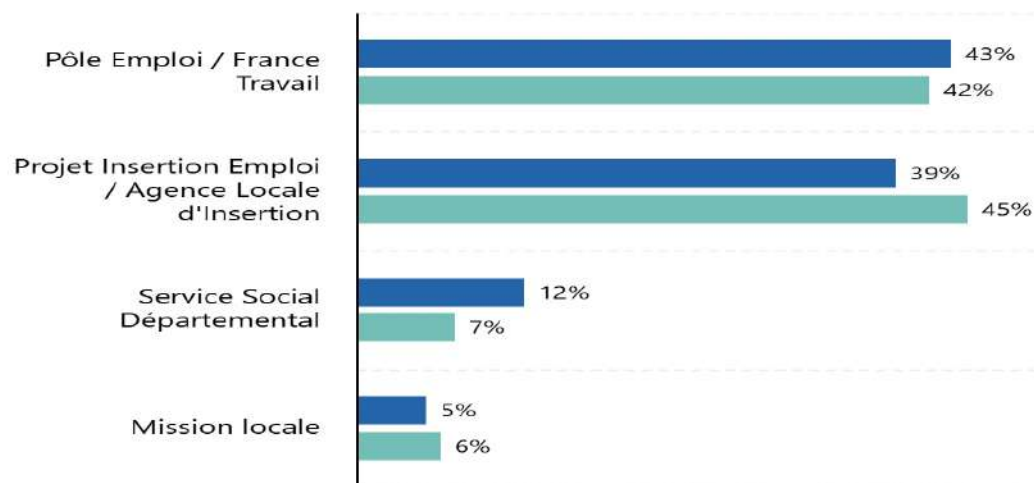
2. [Insee](#), données 2021.

L'orientation par le RSA

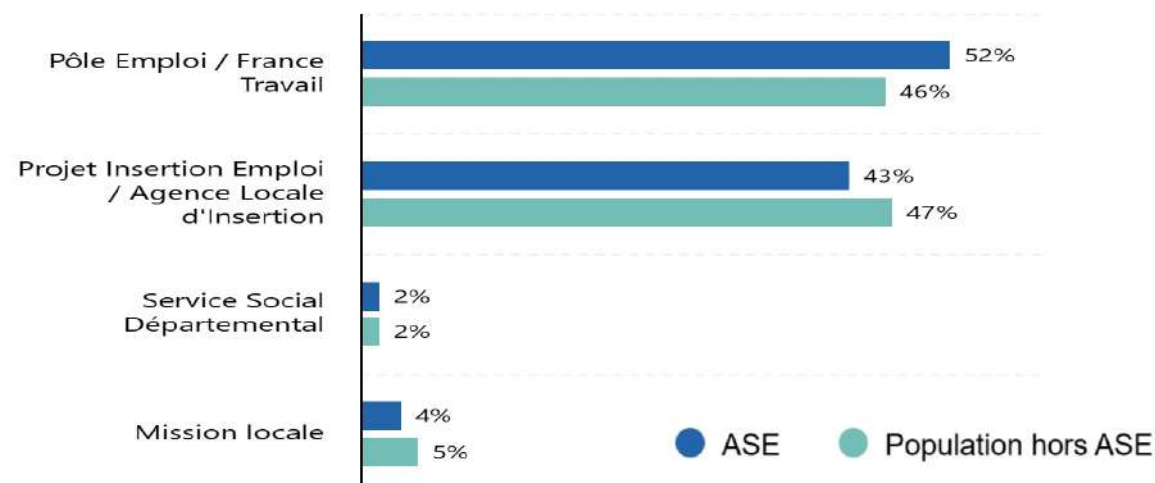
Les femmes anciennement confiées sont plus souvent orientées par le RSA vers le service social que leurs pairs hors ASE. Cet effet n'est pas perceptible chez les hommes.

Répartition des orientations des bénéficiaires du RSA vers les services d'accompagnement, selon le sexe

Femmes



Hommes



● ASE ● Population hors ASE

12% des femmes anciennement confiées avec un droit ouvert au RSA ont été orientées vers le service social², contre **7%** pour la population hors ASE. Cette différence pourrait s'expliquer par le poids de la monoparentalité et de la parentalité précoce : les mères isolées de moins de 25 ans au RSA, plus représentées chez les sortants de l'ASE, sont considérées comme moins proches de l'emploi car elles font face plus souvent à des problématiques sociales ou à des freins, comme un manque de solution de garde d'enfants.

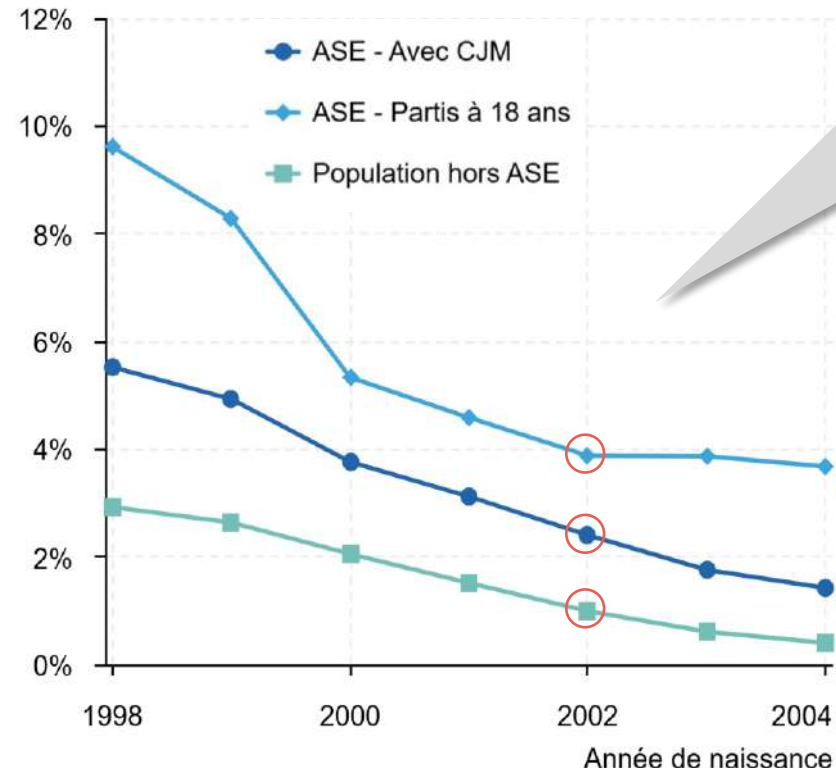
1. N = 1009 jeunes anciennement confiés jusqu'à 18 ans minimum et 15000 personnes non accompagnées par l'ASE (échantillon aléatoire redressé par sexe et année de naissance)
2. Les personnes les plus proches de l'emploi sont orientées vers Pole Emploi / France Travail. Les personnes plus éloignées de l'emploi, qui ont besoin par exemple d'une formation, sont suivies par les Projet insertion Emploi / Agence locale d'insertion. Les personnes les plus éloignées de l'emploi sont orientées vers le service social départemental. Les jeunes de moins de 26 ans, isolés sans enfant, sont orientés vers les missions locales.

Les jeunes anciennement confiés bénéficiant du RSA « - 25 ans »

Les jeunes anciennement confiés sont **beaucoup plus représentés** dans le RSA « -25 ans » (parent isolé ou jeune actif) que la population hors ASE.

Part de la population percevant le RSA au 31-12-2022

N = 5606 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Lecture

4% des jeunes anciennement confiés partis à 18 ans et **2,5%** de ceux ayant bénéficié d'un CJM étaient au RSA « - 25 ans » fin 2022, contre **1%** de la population hors ASE (individus nés en 2002).

Les jeunes anciennement confiés sont environ **3 fois plus** représentés dans le RSA « -25 ans » que la population hors ASE.



Profil des bénéficiaires du RSA « -25 ans »

153 jeunes anciennement confiés accompagnés jusqu'à 18 ans ou au-delà, ayant entre 18 et 25 ans fin 2022 (nés entre 1998 et 2004) :

- 152 femmes, 1 homme
- **63%** ont bénéficié d'un CJM, **37%** sont partis à 18 ans

Âge de la demande du RSA

19,4 ans en moyenne

Parentalité

- **91,5%** ont un ou plusieurs enfants
- Premier enfant à **18,9 ans** en moyenne



Partie 2 : La situation à l'âge adulte des jeunes anciennement confiés

Les jeunes accompagnés par les missions locales

Les jeunes bénéficiaires du RSA

Les jeunes ayant déposé une demande au SIAO 115 et Insertion

Les jeunes rencontrant des situations de précarité résidentielle

Données et cohortes

Données

Cette analyse s'appuie sur deux bases de données du SIAO 93 :

- SIAO 115 : les demandes et prises en charge par le 115, un numéro d'urgence permettant d'orienter les appelants vers des solutions d'hébergement d'urgence
- SIAO Insertion : les demandes et les prises en charge effective d'hébergement d'insertion et de logement accompagné, instruites par des travailleurs sociaux

Ces bases contiennent les informations suivantes :

- Sexe
- Dates des demandes 115 / Insertion
- Situation du ménage : type de ménage, situation de logement au moment de la demande
- Service prescripteur
- Situation d'emploi et ressources
- Structure d'hébergement proposée, le cas échéant

Cohortes

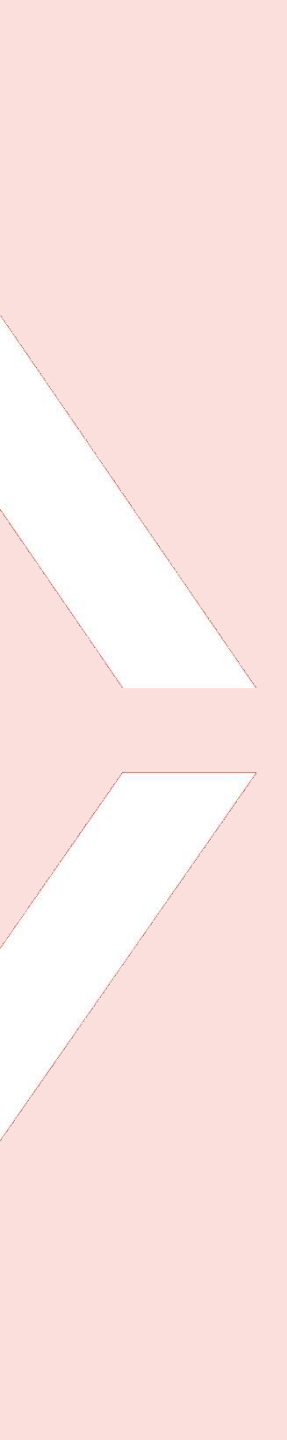
Cette analyse étudie tour à tour les cohortes ayant sollicité le 115 et le SIAO Insertion. Pour chacune :

- Elle effectue un premier focus sur les jeunes ayant été pris en charge par l'ASE en Seine-Saint-Denis jusqu'à 18 ans minimum, nés entre 1994 et 2003 ;
- Elle les compare avec la cohorte des bénéficiaires n'ayant connu aucune prise en charge ASE. Cette dernière est modélisée sous la forme d'un groupe échantillon aléatoire, respectant la même distribution (sexe, année de naissance) que la cohorte ASE.

Ainsi, la comparaison entre les deux cohortes permet d'analyser, à âge / sexe équivalents, les différences de situation.

Les cohortes sont composées de :

- SIAO 115 : 278 personnes pour la cohorte ASE, 5004 pour le groupe échantillon hors ASE ; environ 52% femmes, 48% hommes ;
- SIAO Insertion : 1328 personnes pour la cohorte ASE, 2421 pour le groupe échantillon hors ASE ; environ 33% femmes, 67% hommes.



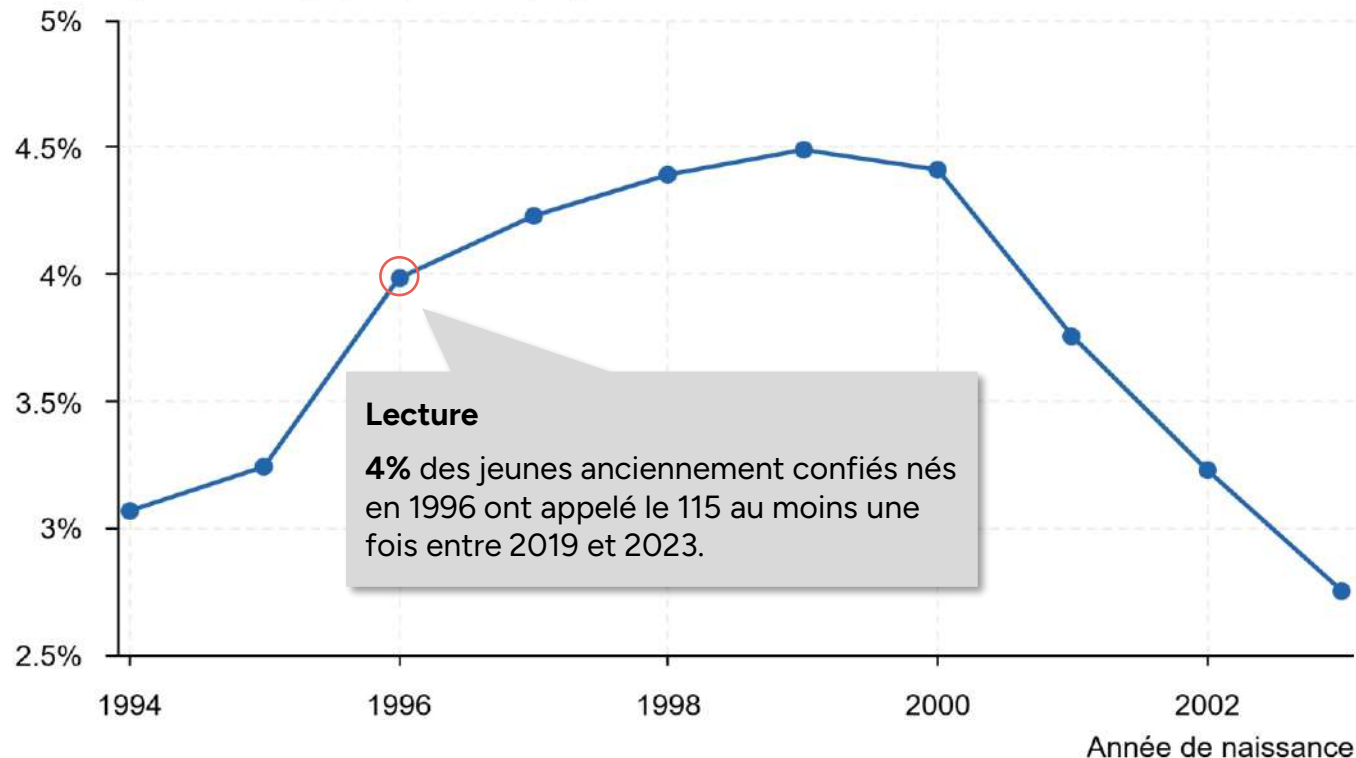
Demandes et prises en charge par le 115

Combien de jeunes anciennement confiés sont connus du SIAO 115 ? (1/2)

Les jeunes anciennement confiés sont jusqu'à **4,5%** de certaines générations à être connus du SIAO 115. Cela représente 278 jeunes nés entre 1994 et 2003.

% des jeunes ayant appelé le 115 (entre 2019 et 2023) ¹

N = 7616 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Éléments d'interprétation

La forme en cloche de la courbe est probablement due à un effet d'âge :

- Ce sont les générations nées entre 1996 et 2000, qui avaient 19-27 ans pendant la période de couverture des données, qui sont le plus représentées car cette période correspond à leurs premières années après fin de la prise en charge ASE ;
- Les générations nées avant 1996, ou après 2000, sont moins représentées : les premières, parce qu'elles auraient sollicité le 115 à un plus jeune âge ; les dernières, parce qu'elles sont encore accompagnées par l'ASE².

1. Moyennes glissantes sur 3 ans

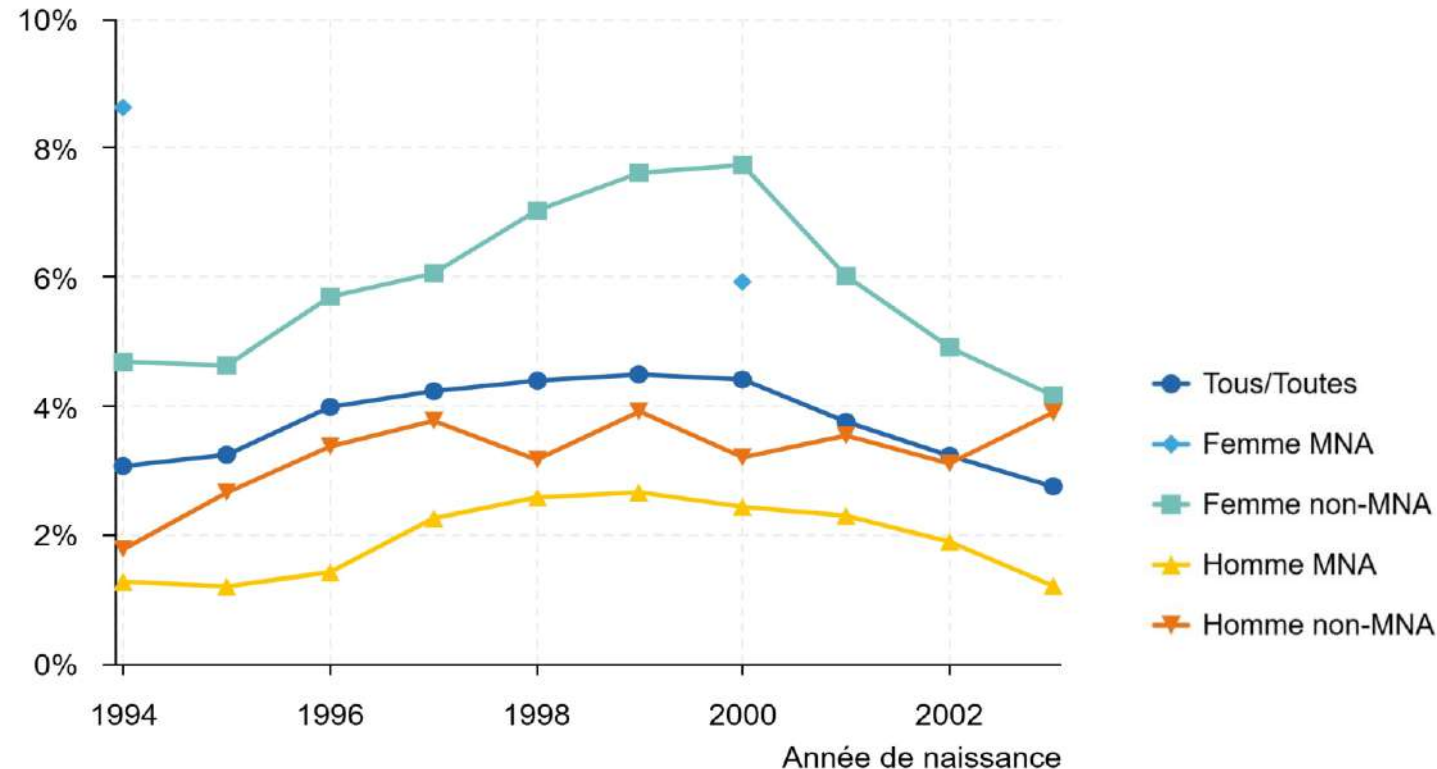
2. Voir plus loin l'âge moyen à la première demande 115

Combien de jeunes anciennement confiés sont connus du SIAO 115 ? (2/2)

Les jeunes femmes (non-MNA) sont **plus représentées** que les jeunes hommes parmi les jeunes anciennement confiés connus du SIAO 115 : elles étaient jusqu'à 8% à avoir appelé le 115 entre 2019 et 2023.

% des jeunes ayant appelé le 115 (entre 2019 et 2023) (*)

N = 7616 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



On observe une sur-représentation des jeunes femmes non-MNA, pour toutes les générations : elles étaient **2,5 fois plus nombreuses** à appeler le 115 que leurs pairs masculins (génération née en 2000).

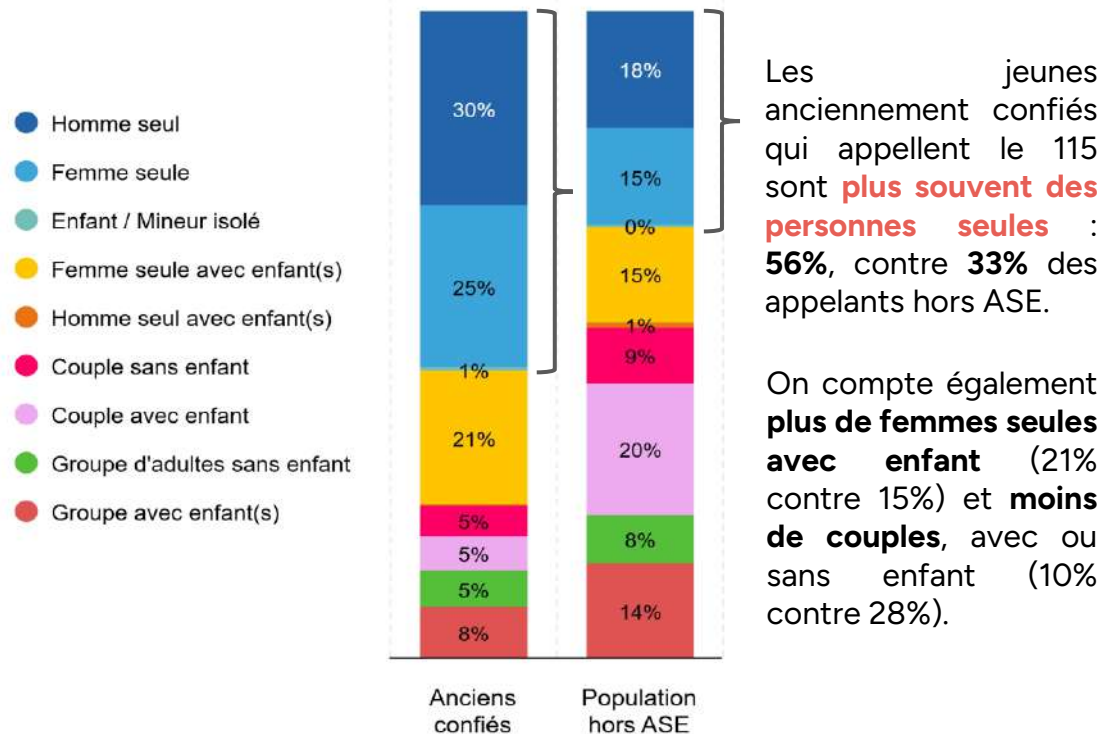
Les jeunes femmes MNA étant peu nombreuses, elles apparaissent peu dans le graphique.

(*) Moyennes glissantes sur 3 ans

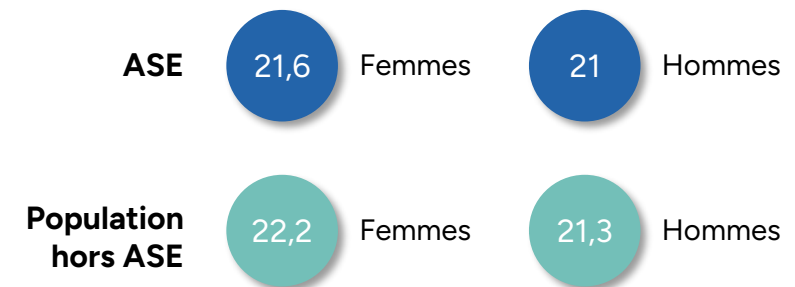
Quel est le profil des appelants ?

Les jeunes anciennement confiés qui appellent le 115¹ sont **plus souvent des personnes isolées** : soit des personnes seules, soit des familles monoparentales. Elles appellent le 115 à un **âge légèrement plus jeune**.

Profil du ménage



Âge à la première demande



Les jeunes anciennement confiés appellent le 115 pour la première fois **légèrement plus jeunes** (environ 4-6 mois plus jeunes).

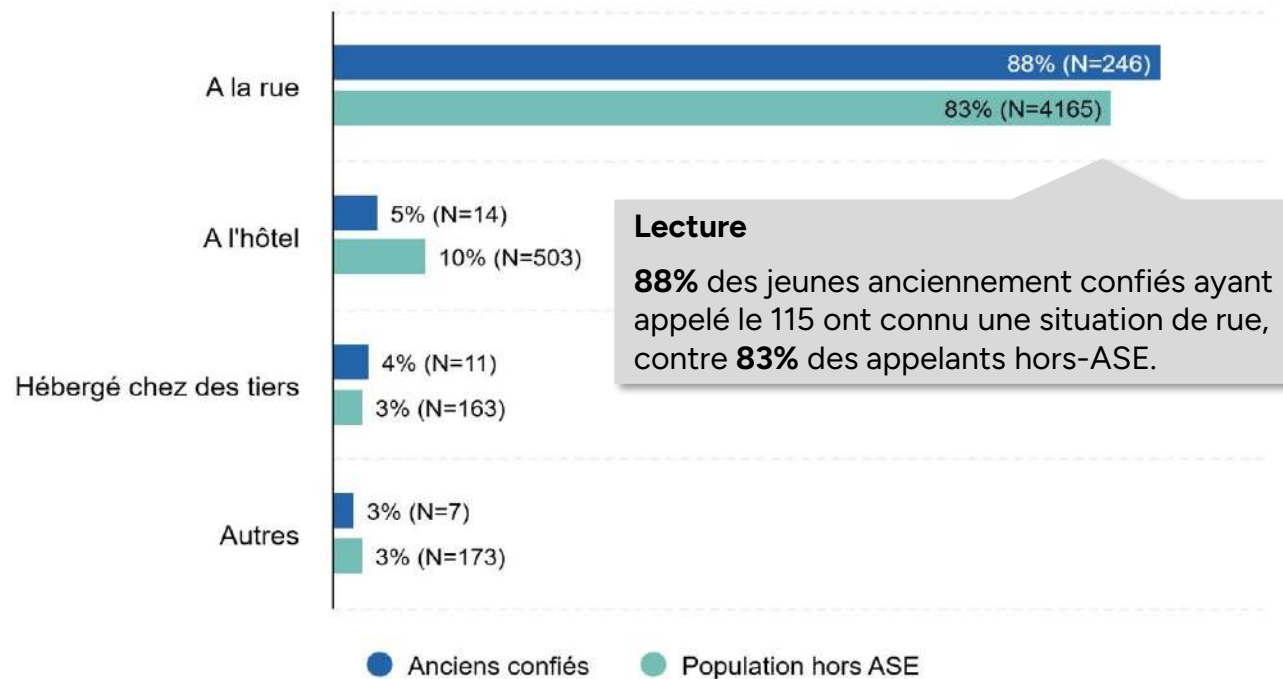
1. N = 278 jeunes anciennement confiés ayant appelé le 115, en comparaison avec un échantillon aléatoire de 5004 personnes hors ASE ayant appelé le 115 (redressé par sexe et année de naissance)

Pour quel type de situations appellent-ils le 115 et de quelle prise en charge bénéficient-ils ?

La grande majorité des appelants du 115 sont en **situation de rue**. Les jeunes anciennement confiés sont légèrement plus concernés que leurs pairs non accompagnés par l'ASE.

Situation la plus grave connue¹²

N = 278 anciens confiés et 5004 personnes hors ASE ayant appelé le 115, nés entre 1994 et 2003



Quelle prise en charge par le SIAO 115 ?

Les jeunes anciennement confiés sont hébergés **moins fréquemment, et moins longtemps**, que les appelants hors ASE.

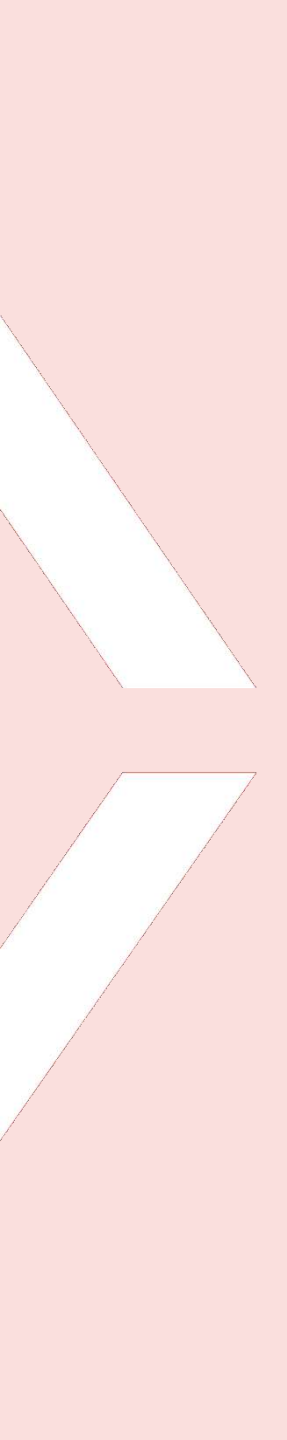
39% des appelants anciennement confiés ont été hébergés au moins une fois, contre **47%** des appelants hors ASE.

Ils sont hébergés moins longtemps :

- A chaque période d'hébergement : **12 jours** en moyenne, contre **18 jours** pour les appelants hors ASE
- Au total : **39 jours** en moyenne, contre **47 jours** pour les appelants hors ASE.

1. Comparaison avec un échantillon aléatoire de 5004 personnes hors ASE ayant appelé le 115 (redressé par sexe et année de naissance)

2. Les situations connues sont classées par gravité : A la rue > Sortant d'établissement > Hébergé chez des tiers > A l'hôtel > En hébergement > Autres



Demandes et prises en charge par le SIAO Insertion

Contexte partenarial et implications méthodologiques

Travail partenarial entre le CD93 et le SIAO 93

Depuis plusieurs années, le CD93 et le SIAO 93 sont engagés dans un travail d'orientation systématique des jeunes accompagnés en contrat jeune majeur.

Ce partenariat prend plusieurs formes :

- Les équipes éducatives accompagnant les jeunes de l'ASE sont formées au dépôt de dossier SIAO Insertion ;
- Les équipes de l'ASE sont encouragées à déposer un dossier SIAO Insertion pour tous les jeunes en CJM, parfois plusieurs mois voire années avant la fin de la prise en charge, au cas où le jeune n'aurait pas de solution à la sortie ;
- Des échanges privilégiés ont lieu entre les équipes de l'ASE et celles du SIAO pour apporter des réponses rapides aux jeunes en fin de prise en charge, notamment via des emails ou appels et des réunions hebdomadaires.

Implications méthodologiques

Grâce au partenariat entre le CD93 et le SIAO 93, on constate une nette augmentation du nombre de jeunes anciennement confiés sollicitant le SIAO Insertion. Pour correctement étudier les profils et besoins des jeunes ayant déposé une demande, l'analyse distingue deux types de demandes :

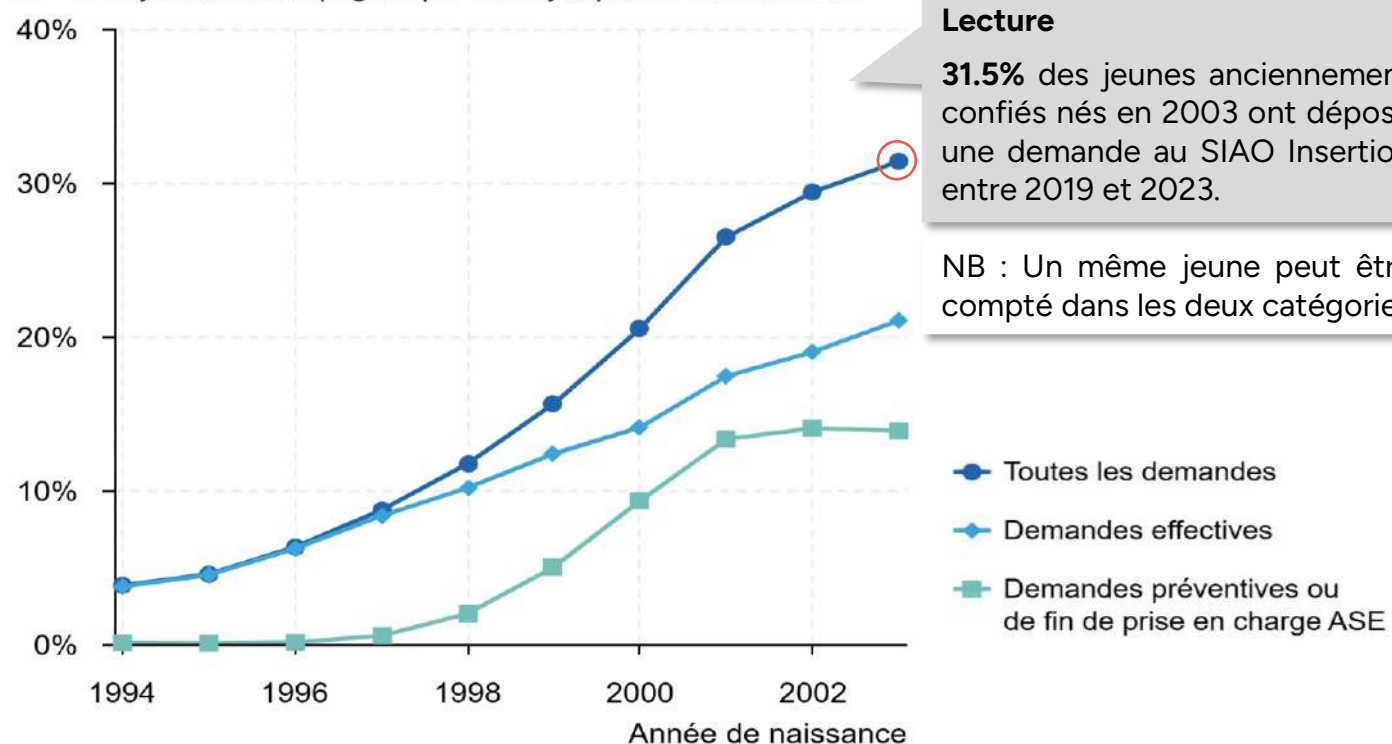
- **Les demandes préventives et/ou de fin de prise en charge ASE :**
 - Les demandes déposées au moins deux mois avant la fin de la prise en charge ASE, de manière préventive ; elles ne sont pas réactivées à une date plus proche de la fin du suivi du jeune, et ne semblent pas témoigner d'un besoin d'hébergement urgent du jeune ;
 - Les demandes déposées moins de deux mois avant la fin de la prise en charge, ou après que le jeune a quitté l'ASE, qui mentionnent un besoin lié à une « fin de prise en charge ASE ». Ces demandes n'incluant aucune autre information sur la précarité résidentielle du jeune, il n'est pas possible de les interpréter comme témoignant d'un besoin d'hébergement urgent.
- **Les demandes effectives :** les demandes déposées moins de deux mois avant la fin de la prise en charge ASE, ou après que le jeune a quitté l'ASE, pour lesquelles des informations sur la précarité résidentielle du jeune sont disponibles.

Combien de jeunes anciennement confiés ont déposé une demande au SIAO Insertion ?

On observe une **forte hausse** de la part des jeunes concernés par une demande au SIAO Insertion ces dernières années : à la fois pour des demandes faites de manière préventive et des demandes effectives de prise en charge.

% des jeunes avec une demande de prise en charge SIAO Insertion (entre 2019 et 2023)(*)

N = 7616 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



La hausse de la part des jeunes confiés ayant déposé une demande au SIAO Insertion est à décomposer en deux tendances :

- **L'augmentation des demandes faites « en préventif »** ou pour lesquelles on sait uniquement qu'elles font suite à la fin de la prise en charge ASE, sans qu'on sache si le jeune est en précarité résidentielle. Ces demandes concernent 14% des jeunes nés en 2003.
- **L'augmentation des demandes « effectives »**, qui représentent a priori des situations de précarité résidentielle, qui concernent 21% des jeunes nés en 2003.

Ces deux tendances à la hausse s'expliquent par le travail de dépôt de dossier SIAO Insertion rendu plus systématique ces dernières années (voir diapositive précédente), ainsi qu'un effet d'âge : plus les jeunes sont âgés, plus il est probable qu'ils aient déposé une demande au SIAO Insertion les années précédant nos données disponibles (dans les 0-2 ans suivant la fin de leur prise en charge).

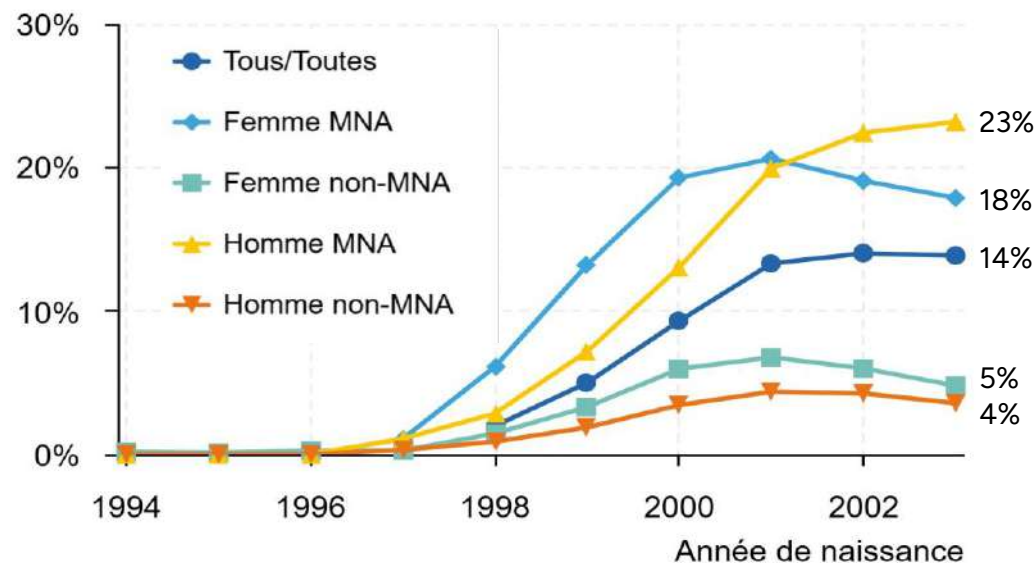
(*) Moyennes glissantes sur 3 ans

Combien de jeunes anciennement confiés ont déposé une demande au SIAO Insertion ?

Les jeunes MNA (notamment, les hommes) sont **plus fréquemment concernés** par les demandes au SIAO Insertion, pour les deux types de demandes (préventives et effectives).

% jeunes anciens confiés (demandes préventives) (*)

N = 7616 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum

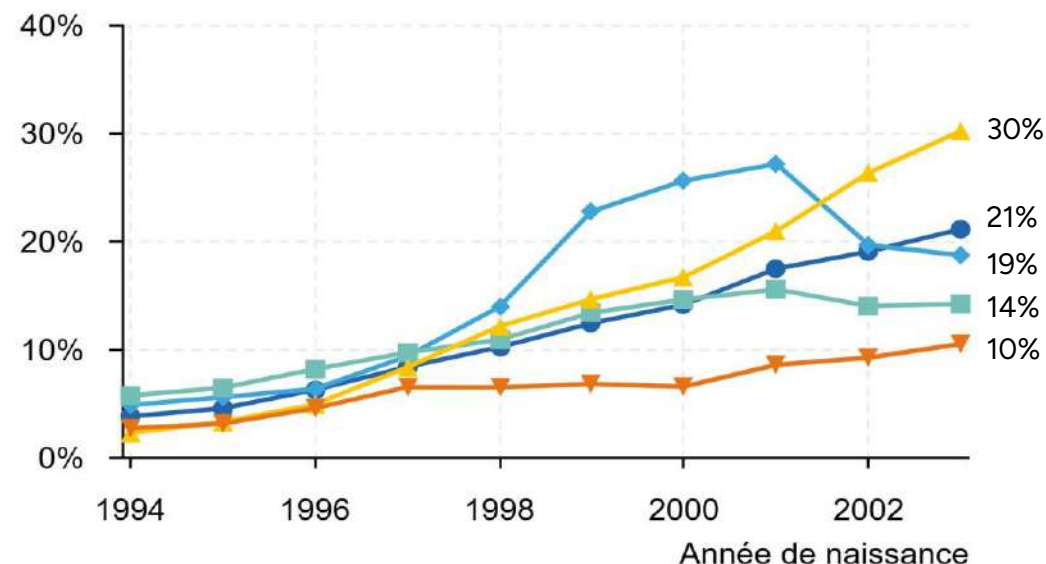


Ces demandes concernent en majorité les jeunes MNA.

Ce sont en écrasante majorité des jeunes accompagnés en CJM (99% des jeunes concernés par une demande préventive).

% des jeunes anciens confiés (demandes effectives) (*)

N = 7616 jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à 18 ans minimum



Ces demandes concernent aussi en majorité les jeunes MNA, avec un écart moins marqué que les demandes préventives.

Ce sont en majorité des jeunes accompagnés en CJM (84% des jeunes concernés par une demande effective).

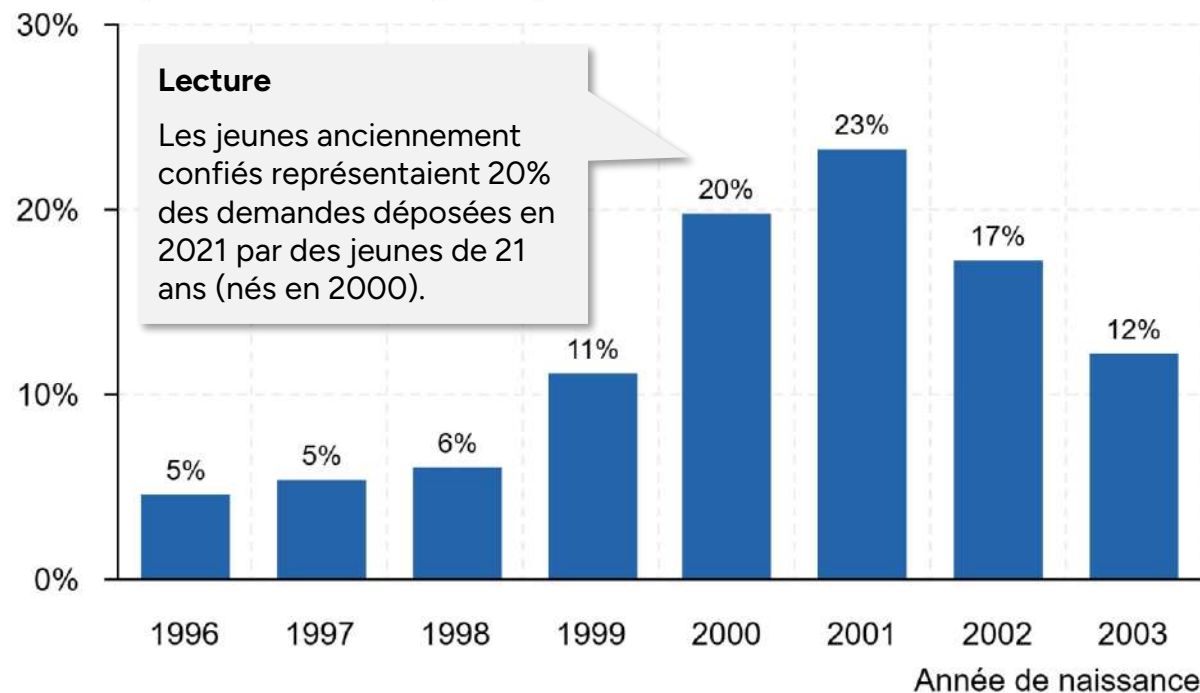
(*) Moyennes glissantes sur 3 ans

▶ Parmi les jeunes de moins de 25 ans ayant déposé une demande, combien viennent de l'ASE de Seine-Saint-Denis ?

Les jeunes de l'ASE confiés jusqu'à 18 ans représentent **une part significative** des demandes effectuées par des moins de 25 ans.

Parmi les jeunes de moins de 25 ans avec une demande SIAO Insertion, % des anciens confiés à l'ASE de Seine-Saint-Denis

N = 2295 jeunes de <= 25 ans ayant déposé une demande au SIAO en 2021



Les jeunes anciennement confiés représentaient en moyenne **12%** des jeunes de moins de 25 ans ayant déposé une demande en 2021 (demandes « effectives » uniquement).

Cependant, cette moyenne recouvre des disparités :

- Les jeunes anciennement confiés représentent une part **particulièrement élevée des générations les plus jeunes** : jusqu'à **23%** des jeunes nés en 2001, qui avaient 20 ans en déposant une demande.
- Ils sont peu présents parmi les jeunes qui avaient 24-25 ans, ce qui semble confirmer l'hypothèse que **les besoins des jeunes anciennement confiés se manifestent surtout au moment de la fin de prise en charge ASE**¹.

Nous ne disposons pas de l'information sur le pays de naissance des jeunes ayant déposé une demande au SIAO Insertion, ce qui rend impossible toute comparaison avec les travaux de l'enquête Sans-domicile, qui avait identifié que 36% des sans-domicile âgés de 18 à 25 ans nés en France ont été pris en charge par l'ASE².

Dans cette diapositive et les suivantes, on s'intéresse **aux demandes effectives** (indiqué en note de bas de page).

1. Voir les analyses sur la précarité résidentielle, notamment le moment de la première situation de précarité résidentielle.
2. Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations, INSEE, F. Yaouancq, M. Duee, 2015

Pour quel type de situations déposent-ils une demande au SIAO Insertion ?

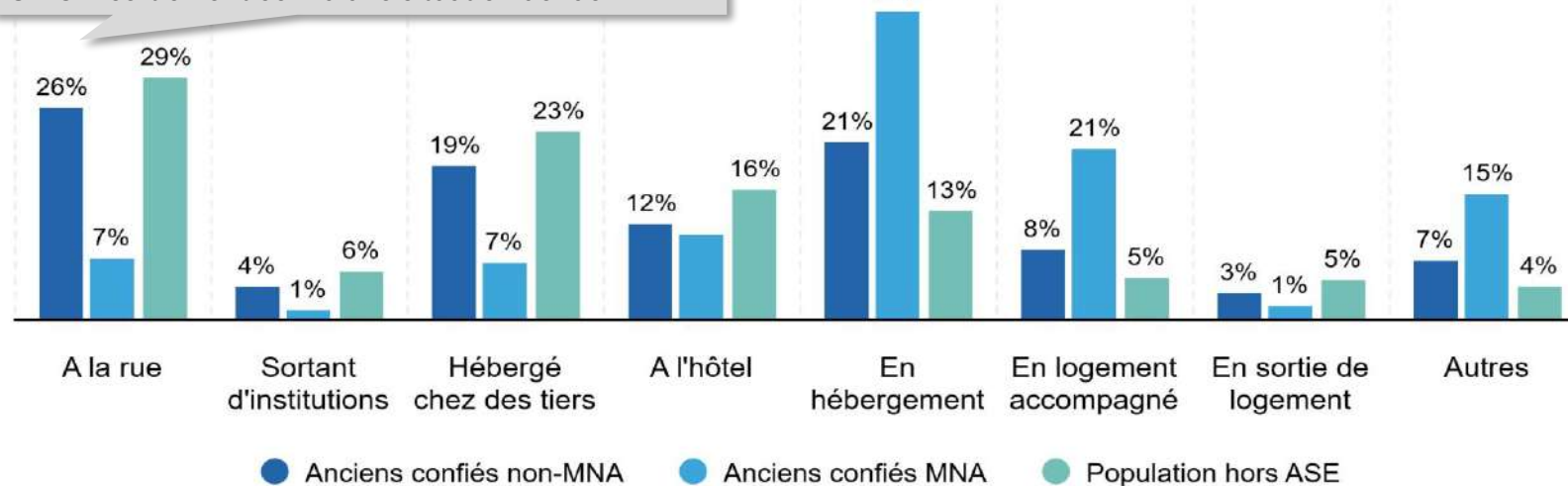
Les jeunes anciennement confiés connaissent des situations différentes selon qu'ils sont MNA ou non ; tous sont plus fréquemment en structure d'hébergement comparé à la population hors ASE.

Situation la plus grave connue¹²

N = 957 anciens confiés accompagnés jusqu'à 18 ans minimum (405 non-MNA, 552 MNA) et 2413 personnes hors ASE ayant déposé une demande SIAO Insertion, nés entre 1994 et 2003

Lecture

26% des jeunes anciennement confiés non-MNA, 7% des jeunes anciennement confiés MNA et 29% de la population hors ASE ayant déposé une demande SIAO Insertion ont connu une situation de rue



Les **jeunes anciennement confiés non-MNA** connaissent principalement des **situations de rue** (26%), des situations en **structure d'hébergement** (21%) et **chez des tiers** (19%).

Les **jeunes anciennement confiés MNA** connaissent des tendances assez différentes : ils sont majoritairement en **structure d'hébergement** (37%) et en **logement accompagné** (21%), mais plus rarement en situation de rue ou chez des tiers (7%).

1. Demandes effectives uniquement. Le détail de la classification des situations est [disponible en annexe](#).

2. Comparaison avec un échantillon aléatoire de 2413 personnes hors ASE avec une demande SIAO Insertion (redressé par sexe et année de naissance) pour lesquelles l'information sur la situation résidentielle au moment de la demande SIAO Insertion est connue (8 situations non renseignées).

Âge, nombre de demandes et service prescripteur

Les jeunes anciennement confiés ne présentent **pas de différence** par rapport à la population hors ASE en termes d'âge de dépôt des demandes au SIAO Insertion ni sur le nombre de demandes. En revanche, **les services prescripteurs diffèrent**.

Âge au dépôt des dossiers

Les jeunes anciennement confiés déposent leurs demandes au SIAO Insertion **au même âge que la population hors ASE**. Le premier contact se fait autour de **20,5 ans** pour les femmes, **19 ans** pour les hommes.

Nombre de demandes

Les jeunes anciennement confiés déposent le **même nombre de demandes** que la population hors ASE :

- En moyenne, **1,4** demandes sur la période 2019-2023 pour les deux groupes
- Environ $\frac{3}{4}$ des demandeurs ont déposé une seule demande

Service prescripteur

On observe à la fois des **différences et des similitudes** dans le service prescripteur entre les jeunes anciennement confiés et la population hors ASE:



Les deux principaux prescripteurs des jeunes anciennement confiés non-MNA sont les mêmes que la population hors ASE :

- Autre service social ou médico-social (19% des demandes)
- Conseil départemental (17% et 18% respectivement)



Les résidences sociales sont bien plus fréquentes chez les jeunes anciennement confiés, en particulier chez les MNA (premier prescripteur – 30% des demandes, contre 15% chez les non-MNA et 7% pour la population hors ASE)

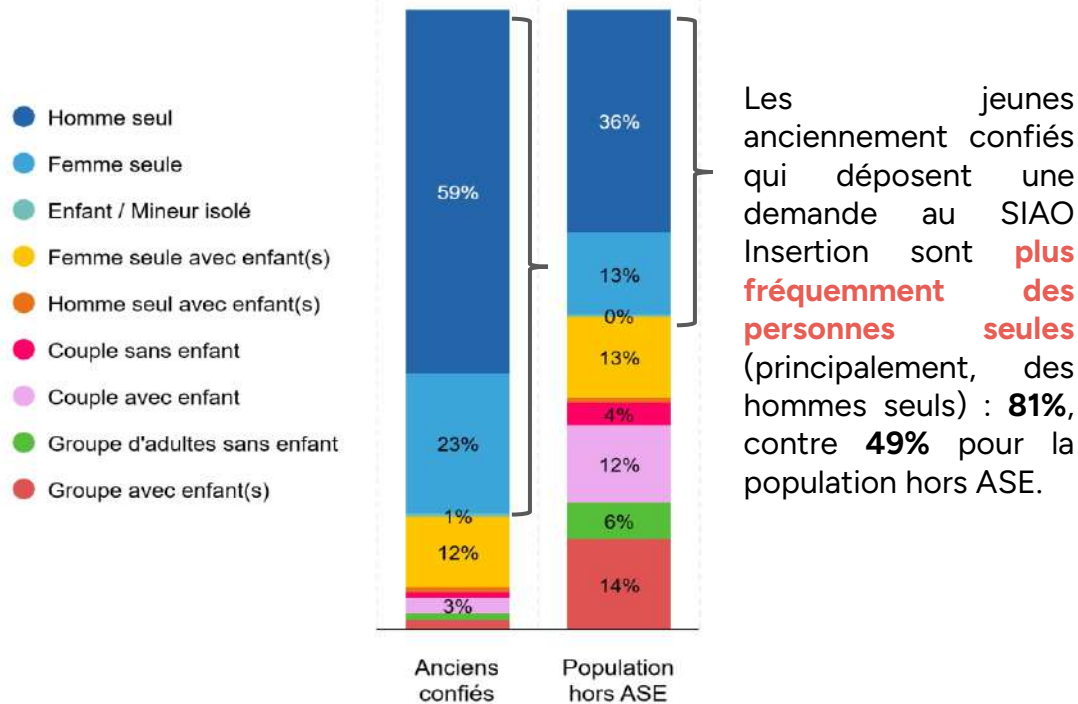


Le dispositif ALT (allocation logement temporaire) est également plus présent : c'est le 3e prescripteur pour les jeunes anciennement confiés MNA (10% des demandes, contre 7% chez les non-MNA et 1% pour la population hors ASE)

Quel est le profil des demandeurs SIAO Insertion ?

Les jeunes anciennement confiés¹ sont bien plus fréquemment des **personnes seules**, en particulier des hommes. Ils sont **plus souvent en situation d'emploi**.

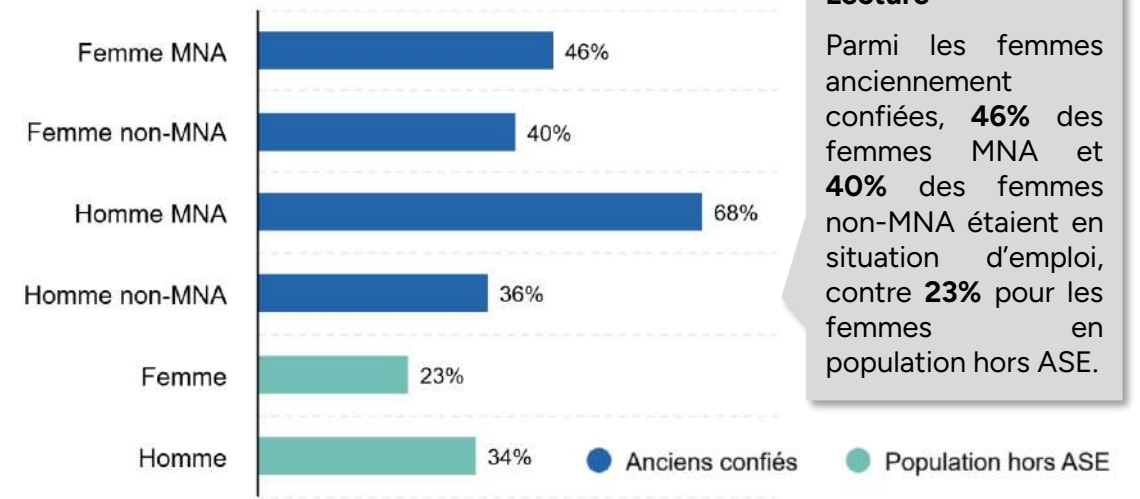
Profil du ménage



Situation d'emploi

Les jeunes anciennement confiés sont **bien plus fréquemment en situation d'emploi**, en particulier les anciens MNA :

Part des demandeurs SIAO Insertion en emploi



1. Demandes effectives uniquement. Comparaison avec un échantillon aléatoire de 2421 personnes hors ASE avec une demande SIAO Insertion (redressé par sexe et année de naissance)

L'accès à une solution d'hébergement : taux d'accès et délai

L'accès à l'hébergement diffère selon le sexe pour les personnes anciennement confiées à l'ASE¹ : les hommes sont proportionnellement plus nombreux et obtiennent plus rapidement une place d'hébergement que les hommes hors ASE. À l'inverse, les femmes anciennement confiées attendent plus longtemps que les femmes hors ASE.

Taux d'accès à l'hébergement

Les femmes anciennement confiées sont **22%** (femmes non-MNA) et **24%** (femmes MNA) à avoir obtenu au moins une fois un hébergement ; ce taux est **légèrement plus bas que leurs paires hors ASE**, qui sont **25%**.

Les jeunes anciennement confiés hommes semblent connaître un **meilleur taux d'accès à l'hébergement que leurs paires hors ASE** : **19%** (hommes non-MNA) et **20%** (hommes MNA), contre **13%** (hommes hors ASE).

Comment expliquer que les hommes anciennement confiés aient un accès légèrement meilleur que les hommes hors ASE, alors que c'est l'inverse pour les femmes ?

Cela pourrait être lié aux différences de composition familiale, avec une priorité donnée pour accéder à l'hébergement aux familles avec enfants.

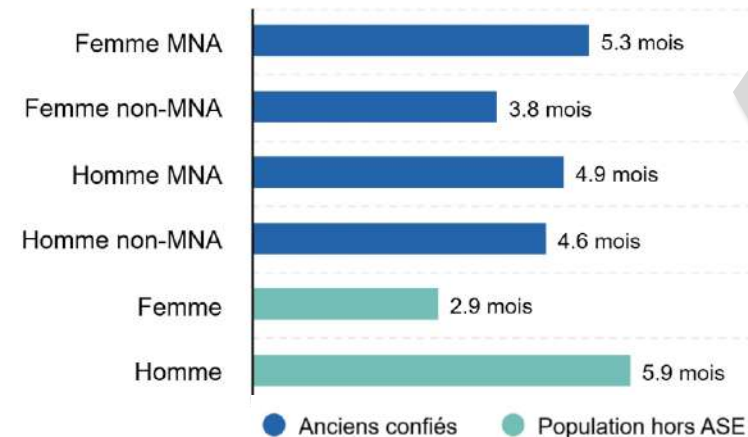
Ces tendances sont à approfondir de manière plus qualitative avec les professionnel·les du SIAO 93 et de l'ASE du Conseil Département de Seine-Saint-Denis.

Délai d'obtention de l'hébergement

Les **femmes anciennement confiées attendent plus longtemps** pour un hébergement que leurs paires hors ASE, tandis que les **hommes anciennement confiés accèdent à un logement plus rapidement** que leurs paires.

Délai moyen d'obtention d'un hébergement

N = 281 demandes d'anciens confiés et 344 demandes de personnes hors ASE ayant abouti à une solution d'hébergement dont la date est connue



Lecture

Les anciennes confiées obtiennent un hébergement en moyenne 5,3 mois (femmes MNA) et 3,8 mois (femmes non-MNA) à partir de la première transmission de leur demande au SIAO Insertion, contre 2,9 mois chez leurs paires hors ASE.

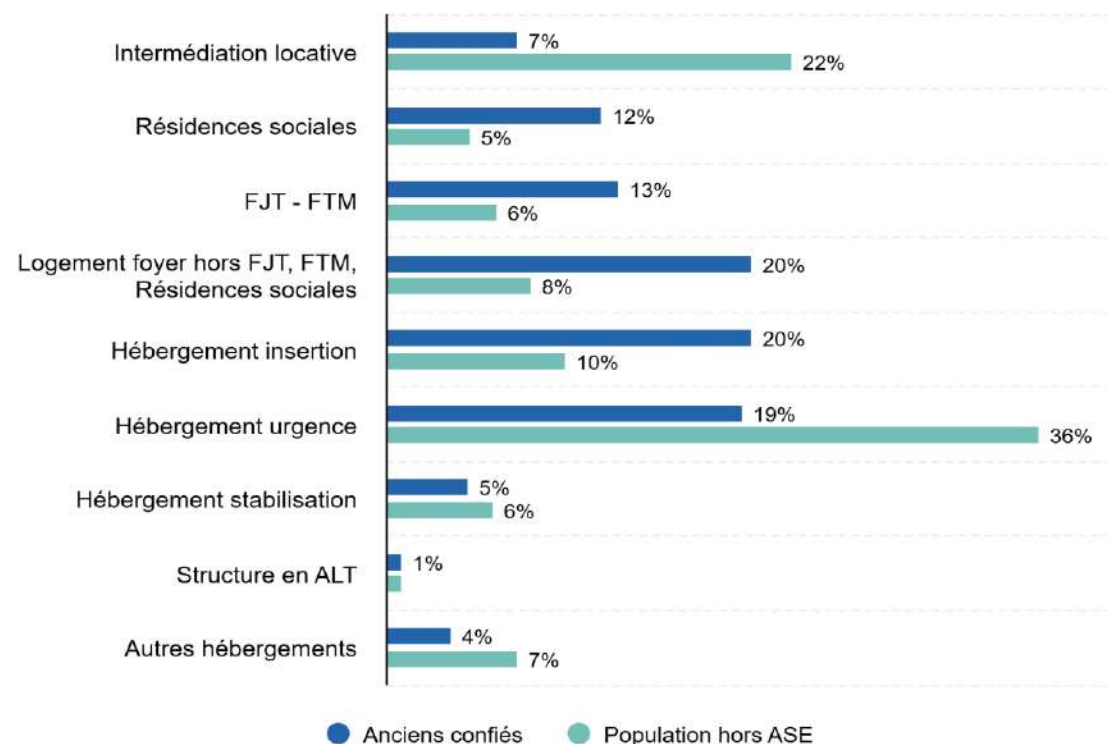
1. Demandes effectives uniquement. Comparaison avec un échantillon aléatoire de 2421 personnes hors ASE avec une demande SIAO Insertion (redressé par sexe et année de naissance)

L'accès à une solution d'hébergement : type

Les jeunes anciennement confiés sont peu nombreux à accéder à un logement en intermédiation locative. En revanche, ils sont moins souvent orientés vers des places en hébergement d'urgence.

Type de structure d'hébergement (*)

N = 221 demandes effectives d'anciens confiés et 439 demandes de personnes hors ASE ayant abouti à une solution d'hébergement



Les jeunes anciennement confiés semblent se situer dans un entre-deux comparé à la population générale. **Ils accèdent moins souvent à un logement personnel, mais mobilisent moins de places d'hébergement d'urgence que leurs pairs hors ASE :**

- Les demandes des jeunes anciennement confiés aboutissent bien moins souvent à un logement en intermédiation locative : 7%, contre 22%
- Ils sont plus fréquemment orientés vers des logements foyers (résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants, autres) et en hébergement d'insertion
- Ils sont bien moins fréquemment orientés en hébergement d'urgence

(*) Demandes effectives uniquement. Comparaison avec un échantillon aléatoire de 2421 personnes hors ASE avec une demande SIAO Insertion (redressé par sexe et année de naissance)

Focus sur l'encodage SIAO Insertion des jeunes avec un parcours ASE

Depuis quelques années, le dispositif du SIAO renseigne dans son système de données des informations sur un éventuel suivi à l'ASE, dans l'objectif de mieux définir les besoins des personnes demandeuses et de mesurer la part de leur public concerné par une prise en charge à l'ASE.

Cette étude est l'occasion de comparer les données d'appartenance à l'ASE, recueillies par le SIAO, avec les informations « réelles » de l'ASE du CD93.

Sur **l'intégralité de la cohorte** incluse dans l'étude PIPASE et présente dans les données du SIAO Insertion entre 2019 et 2023, soit 1838 individus :

- **5%** des individus ont la mention « Prise en charge ASE » = « OUI ». 1,5% ont « NON », le reste est en « NON RENSEIGNE ».

Sur la cohorte des **jeunes accompagnés par l'ASE jusqu'à leurs 18 ans puis en CJM**, ayant déposé une demande de prise en charge **avant la fin de leur CJM** (demandes « préventives »), soit 688 demandes de 544 individus :

- **43%** des demandes ont le champ « Situation au moment de la demande » = « PEC-ASE »
- **85%** ont le champ « Motif de la demande » = « Fin de prise en charge ASE »
- **22%** ont « Prise en charge CJM » = « OUI »
- **3%** ont « Prise en charge ASE » = « OUI »

A noter : les mentions « Prise en charge CJM » et « Prise en charge ASE » semblent s'améliorer sur ces dernières années : elles étaient respectivement de 37,5% et 17,2% en 2023.

Même sur les situations des jeunes accompagnées en CJM à l'ASE au moment de la demande, qui seraient théoriquement les plus faciles à identifier comme relevant d'une prise en charge à l'ASE, on constate que le champ « Prise en charge CJM / ASE » n'est majoritairement pas utilisé ; les situations sont cependant en partie repérables via le motif de la demande.

Dans une optique de meilleur pilotage et de création de connaissances sur les publics pris en charge par l'ASE et accompagnés par le SIAO, **il pourrait être intéressant d'instaurer un partage de données régulier entre l'ASE du CD93 et le SIAO 93**, similaire à cette étude¹. Sans cela, le suivi des jeunes anciennement confiés serait nécessairement partiel car le SIAO 93 ne serait pas en mesure d'identifier de manière fiable les jeunes ayant été accompagnés par l'ASE.

1. Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, la DRIHL93, le SIAO93 et l'Action Tank préparent le lancement au T3 2025 du programme Synchro, un projet d'observation dynamique du sans-abrisme, qui devrait permettre de mieux comprendre les trajectoires résidentielles notamment des jeunes de l'ASE.



Partie 2 : La situation à l'âge adulte des jeunes anciennement confiés

Les jeunes accompagnés par les missions locales

Les jeunes bénéficiaires du RSA

Les jeunes ayant déposé une demande au SIAO 115 et Insertion

Les jeunes rencontrant des situations de précarité résidentielle



Méthodologie : identifier les situations de précarité résidentielle

Définition

Cette analyse s'intéresse aux **situations de précarité résidentielle**, définies comme l'absence de logement stable ou le risque à très court terme de ne plus avoir de logement stable¹.

Identification des situations

Les situations de précarité résidentielle sont identifiées via la situation des jeunes dans plusieurs bases de données :

- Du **FSL, FAJ, RSA**, des **missions locales** (9% des situations identifiées) : sont sélectionnées les situations de rue, en hébergement d'urgence, en CHRS, à l'hôtel, chez des tiers ;
- Du **SIAO 115** (35% des situations identifiées) : sont sélectionnées toutes les situations, puisqu'un appel au 115 témoigne d'une situation d'urgence sans autre solution de logement ;
- Du **SIAO Insertion** (56% des situations identifiées) : sont sélectionnées toutes les situations transmises au SIAO moins de 2 mois avant la fin de la prise en charge ASE (fin de l'accueil provisoire jeune majeur, de l'AED jeune majeur ou de la dernière mesure ASE selon les situations) ; ce délai permet d'exclure les demandes déposées de manière préventive pendant le suivi jeune majeur, mais finalement non activées.

Couverture des données

- FSL, FAJ, SIAO 115, SIAO Insertion : situations identifiées dans les demandes déposées, entre 2019 et 2023 ;
- Missions locales : situations identifiées au début de l'accompagnement, entre 2016 et 2024 ;
- RSA : situations identifiées à l'obtention du droit le plus récent, entre 2009 et 2022.

Limites méthodologiques

Les tendances exposées dans ce document sont une **estimation minimale**, car certains jeunes sont nécessairement absents de l'analyse :



Jeunes en situation de **non-recours** et donc invisibles dans les bases de données mobilisées



Jeunes accompagnés par **d'autres dispositifs dont nous n'avons pas les données**

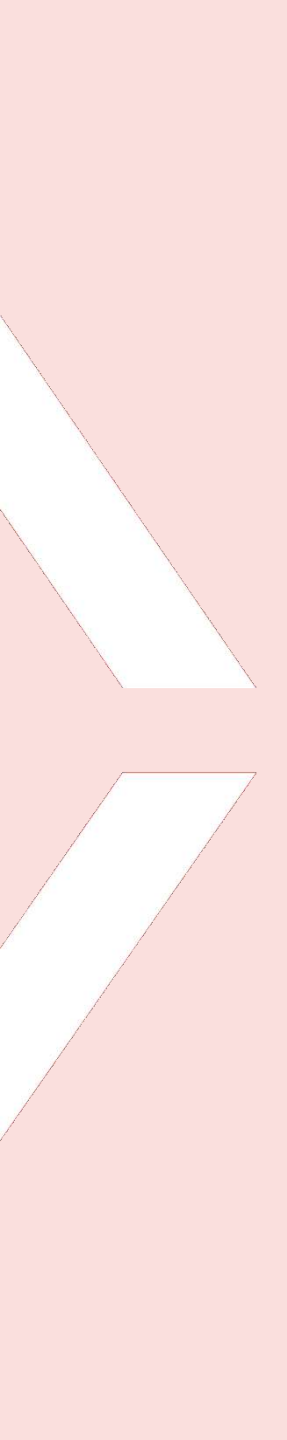


Jeunes ayant vécu une situation de précarité résidentielle **en-dehors de la période** de couverture des données



Jeunes ayant **quitté la Seine-Saint-Denis** après leur prise en charge

1. Le détail de la classification des situations de précarité résidentielle est [disponible en annexe](#).



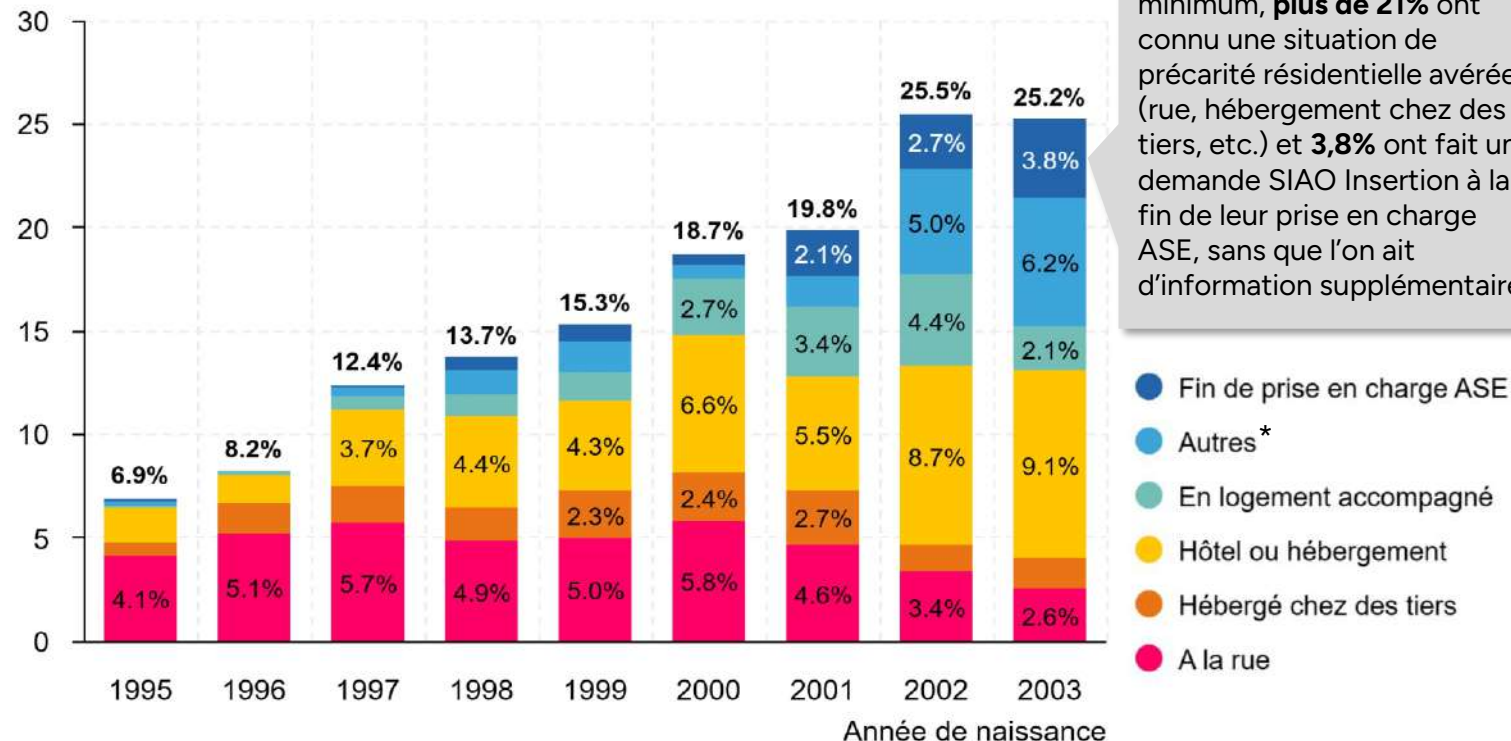
Les jeunes en situation de précarité résidentielle

Combien de jeunes anciennement confiés ont vécu une situation de précarité résidentielle ?

Selon les générations, **au moins 20%** et jusqu'à **25%** des jeunes accompagnés par l'ASE ont vécu une situation de précarité résidentielle.

Jeunes en précarité résidentielle

Jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans et plus (N = 6880), situation la plus grave connue.



Lecture

Parmi les jeunes nés en 2003 et accompagnés jusqu'à 18 ans minimum, **plus de 21%** ont connu une situation de précarité résidentielle avérée (rue, hébergement chez des tiers, etc.) et **3,8%** ont fait une demande SIAO Insertion à la fin de leur prise en charge ASE, sans que l'on ait d'information supplémentaire.

Eléments d'interprétation

Depuis quelques années, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et Interlogement 93 (opérateur du SIAO) forment activement les équipes éducatives de l'ASE dans le dépôt de dossiers SIAO Insertion, devenu plus systématique dans l'accompagnement des jeunes suivis en CJM et sans solution à la fin de leur prise en charge ASE.

Cette hausse des jeunes n'est donc pas nécessairement due à une augmentation des situations de précarité résidentielle, mais à une meilleure identification de celles-ci.

Les situations associées à la « fin de prise en charge ASE » seraient à creuser en détail pour déterminer celles qui relèvent d'une précarité résidentielle. Ces situations sont exclues de la suite des analyses.

*Autres : en sortie de logement (notamment expulsions, violences conjugales), accueil par des associations, sortie d'hôpital ou de détention, etc.

Qui sont les jeunes anciennement confiés les plus concernés par une situation de précarité résidentielle ? (1/2)

Certains types de parcours à l'ASE augmentent la probabilité¹ de connaître une situation de précarité résidentielle :



L'âge de fin de la prise en charge

Plus l'âge de fin de prise en charge (à 18 ans et au-delà) est élevé, plus la probabilité de connaître une situation de précarité résidentielle est grande.

Les jeunes accompagnés jusqu'à 21 ans sont **23%** à connaître une situation de précarité résidentielle, contre **9%** pour ceux accompagnés jusqu'à 19 ans.



Avoir été placé

Les jeunes ayant connu au moins un placement ont une plus grande probabilité de connaître une situation de précarité résidentielle, comparé à leurs pairs en milieu ouvert.

Les jeunes ayant connu au moins un placement sont **17%** à connaître une situation de précarité résidentielle, contre **9%** pour ceux accompagnés en milieu ouvert uniquement.



Le nombre de lieux de placement

Plus le nombre de lieux de placement est élevé, plus la probabilité de connaître une situation de précarité résidentielle augmente. La durée totale de placement n'a pas d'impact.

Les jeunes ayant connu un seul lieu de placement sont **14%** à connaître une situation de précarité résidentielle, contre **19%** pour ceux ayant connu 5 lieux ou plus.

On peut supposer que les jeunes accompagnés jusqu'à 21 ans sont plus souvent des jeunes avec des situations complexes, sans solution de recours, comme un retour en famille. Les difficultés rencontrées au cours de la prise en charge par l'ASE et les changements multiples de lieux de placement sont générateurs d'instabilité pour les jeunes.

1. Modèle de régression logistique sur 7499 jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans, nés entre 1995 et 2004.

Qui sont les jeunes anciennement confiés les plus concernés par une situation de précarité résidentielle ? (2/2)

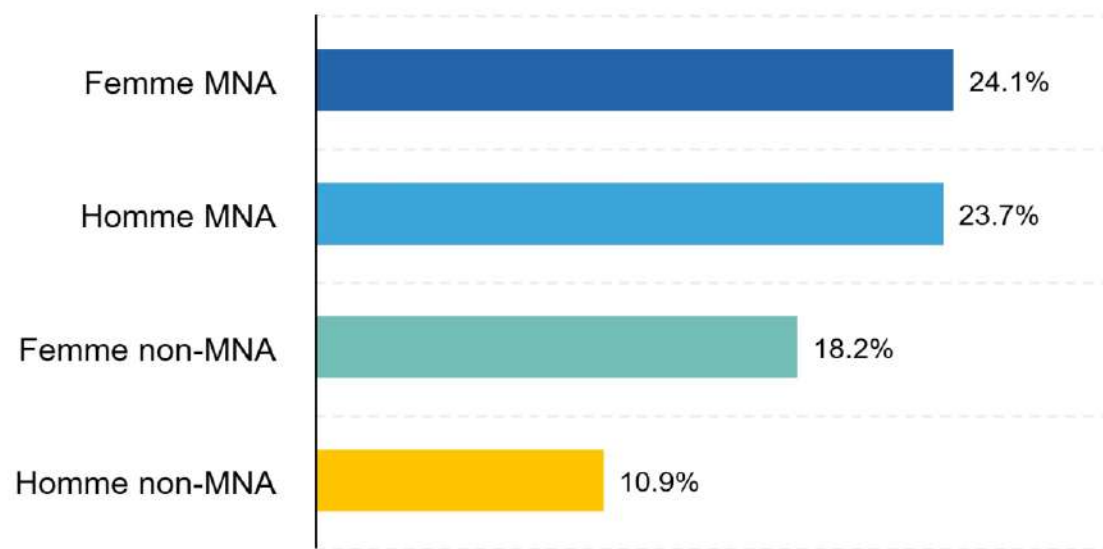
Le genre, le fait d'être MNA ou d'avoir une notification MDPH ne semble pas avoir un impact significatif¹ sur la probabilité de vivre une situation de précarité résidentielle.

Cependant, **les jeunes anciennement MNA sont surreprésentés** parmi ceux connaissant une précarité résidentielle. Cette situation s'explique probablement par leurs parcours personnels complexes, une sortie tardive du dispositif, et des difficultés spécifiques, notamment liées à leur régularisation administrative, qui constituent un frein important à l'accès à un logement stable.

Part des jeunes ayant connu une situation de précarité résidentielle

Jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans et plus, nés entre 1995 et 2004 (N = 7499)

Moyenne des 5 générations avec le plus de situations de précarité résidentielle.



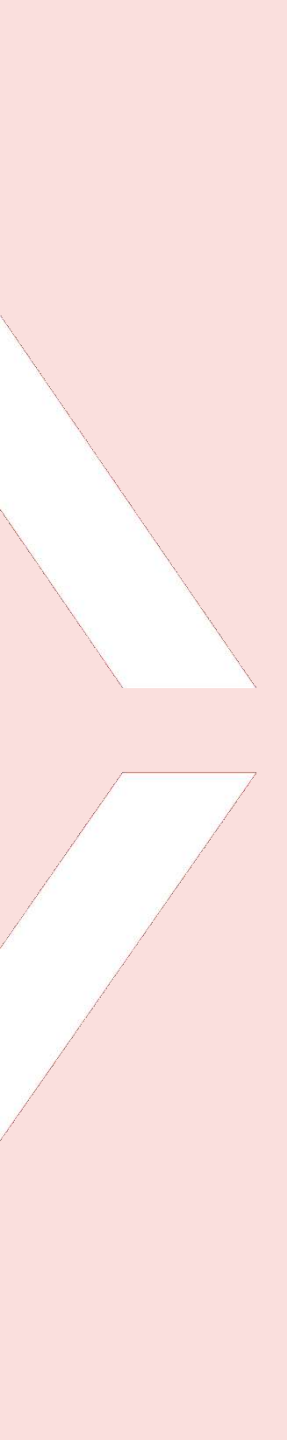
Lecture

24,1% des femmes MNA ont vécu une situation de précarité résidentielle.

Quels types de situations de précarité résidentielle pour les jeunes MNA ?

Des échanges avec les équipes suggèrent qu'une partie de ces situations sont des cas où la régularisation du séjour des jeunes n'a pas été obtenue à temps. Ils bénéficient d'un accompagnement jeune majeur et sont accompagnés par les équipes pour déposer une demande auprès de structures d'accueil inconditionnel.

1. Modèle de régression logistique sur 7499 jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans, nés entre 1995 et 2004.



La première situation de précarité résidentielle

Focus sur les jeunes anciennement confiés nés en 2001

Les diapositives suivantes se concentrent sur la génération des jeunes anciennement confiés nés en 2001 et accompagnés jusqu'à 18 ans minimum : 933 jeunes, dont 165 ont expérimenté une situation de précarité résidentielle (18%¹).

Pourquoi ce focus ?

- Se concentrer sur une seule génération permet d'analyser les situations de précarité résidentielle des individus sur une période comparable. Nos données se clôturant majoritairement en 2023, comparer la génération née en 2000 avec celle née en 2004 reviendrait à comparer des jeunes de 23 ans à la clôture des données, contre 19 ans. Ces derniers, du fait de leur jeune âge, auraient peu de chance de figurer dans les bases de données et viendraient fausser les moyennes.
- Sélectionner en particulier la génération 2001 nous permet de cibler la première situation de précarité résidentielle à partir de 18 ans. En effet, la majorité des situations de précarité résidentielle sont extraites des bases du SIAO, qui couvrent la période 2019 – 2023. La génération née en 2001 aurait donc entre 18 et 22 ans pendant cette période, soit le créneau optimal pour analyser la temporalité de la précarité résidentielle après la fin de la prise en charge ASE.

Quelques informations sur la génération née en 2001 et accompagnée jusqu'à 18 ans minimum :

- Une majorité d'hommes MNA (54%), 10% de femmes MNA, 9% d'hommes non-MNA, 27% de femmes non-MNA
- 65% ont bénéficié d'un accueil jeune majeur, 11% d'une AED jeune majeur sans accueil, et 24% sont partis à 18 ans sans CJM (dont 86% après un placement et 14% après une mesure de milieu ouvert).

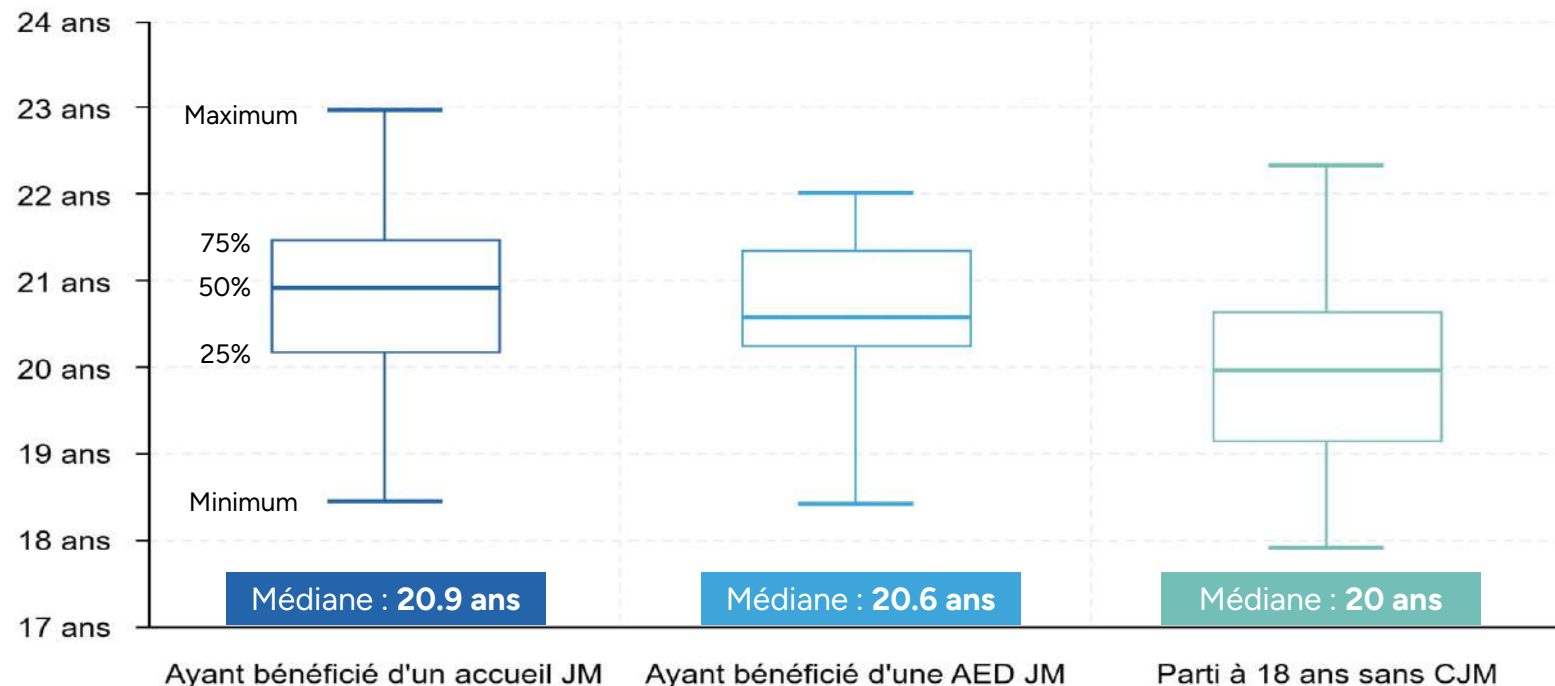
¹ Ce chiffre renvoie bien à l'analyse « Combien de jeunes anciennement confiés ont vécu une situation de précarité résidentielle, pour les jeunes nés en 2001 auxquels on a retiré les 2,1% de situations « Fin de prise en charge ASE ».

▶ Quand survient la première situation de précarité résidentielle¹ ?

Les jeunes ayant bénéficié d'un accueil JM rencontrent leur première situation de précarité résidentielle autour de 21 ans, contre 20 ans pour les jeunes partis à 18 ans.

Âge de la première situation de précarité résidentielle

Jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans et plus, nés en 2001 et ayant vécu une situation de précarité résidentielle (N = 165).



Les jeunes bénéficiant d'un accueil jeune majeur et les jeunes accompagnés dans le cadre d'une AED jeune majeur rencontrent leur première situation de précarité résidentielle plus tardivement que les jeunes partis à 18 ans. Bien sûr, cette différence est due à la prise en charge plus tardive des jeunes accompagnés en CJM.

La diapositive suivante analyse le **délai entre la fin de la prise en charge et la première situation de précarité résidentielle**.

¹ Il s'agit de la première expérience de précarité résidentielle connue par l'un des partenaires de l'étude. Il est possible qu'une expérience antérieure ait été identifiée par un autre acteur, ou que le jeune ait été en situation de non-recours lors de cette expérience, et que celle-ci n'ait pas été répertoriée. Le programme Synchro d'observation dynamique du sans-abrisme, en cours de mise en œuvre sur le département, devrait permettre de répondre à ces questions.

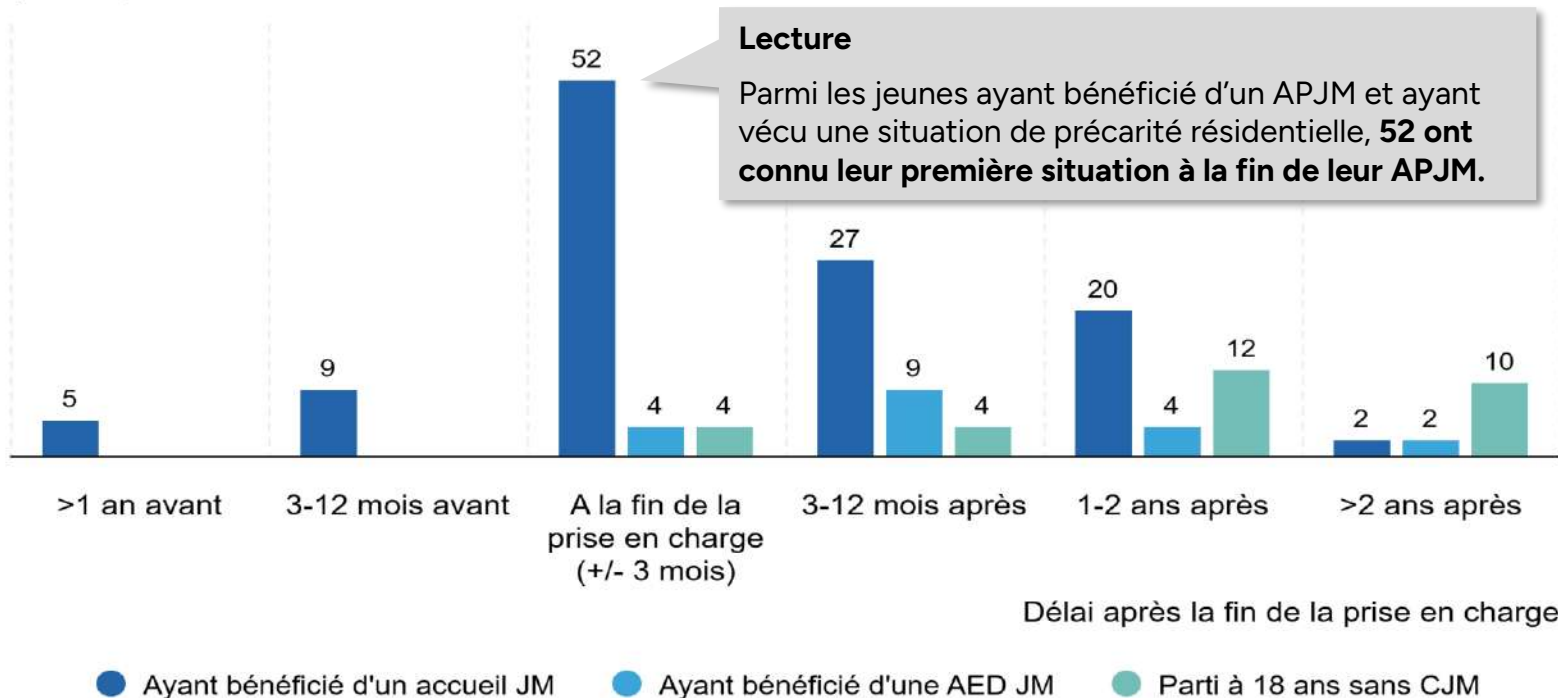


Quand survient la première situation de précarité résidentielle ?

Les jeunes ayant bénéficié d'un accueil JM (APJM) rencontrent leur première situation de précarité résidentielle au moment de la fin de leur accueil. Pour les jeunes majeurs accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AEDJM) ou ayant quitté l'ASE à 18 ans, la première situation arrive plus tard.

Temporalité de la première situation de précarité résidentielle

Jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans et plus, nés en 2001 et ayant vécu une situation de précarité résidentielle (N = 165).



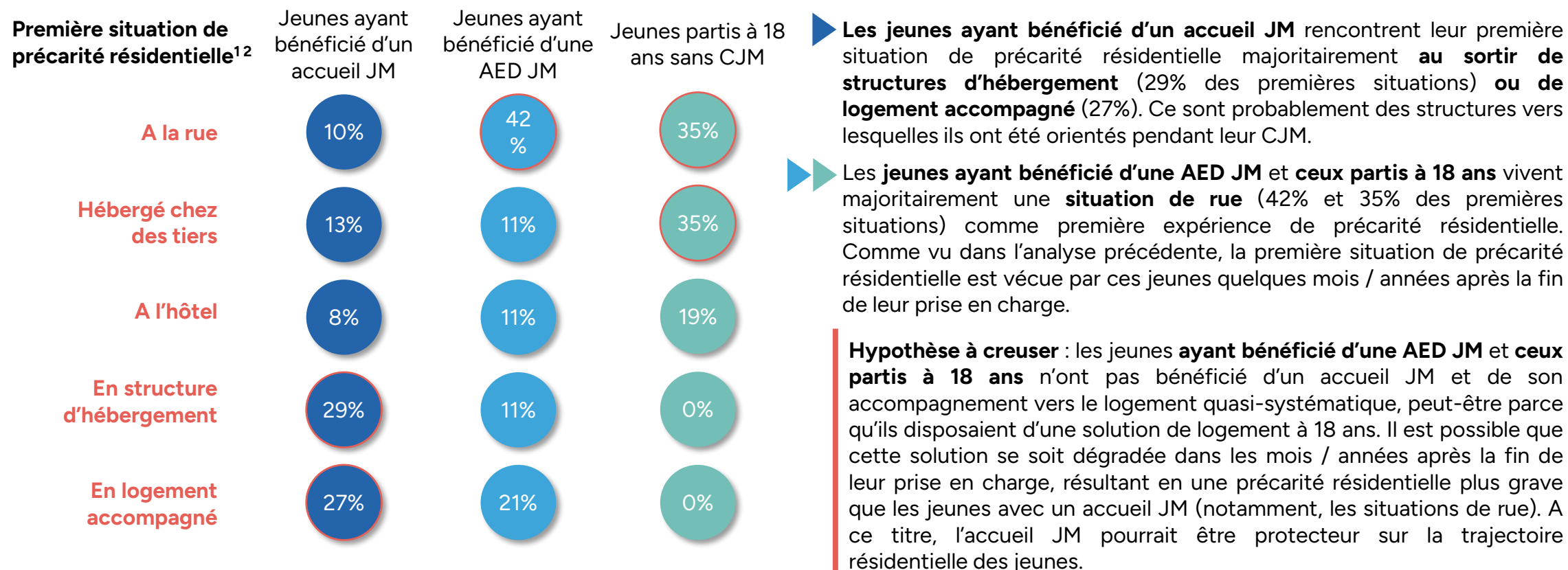
Temporalités :

- ➡ **Jeunes avec accueil JM** : immédiatement à la fin de l'accueil
- ➡ **Jeunes avec AED JM** : quelques mois après la fin de l'AED
- ➡ **Jeunes partis à 18 ans** : un an ou plus après la fin de la prise en charge

Chez les jeunes ayant bénéficié d'un APJM, la première situation de précarité résidentielle intervient à **57%** au moment de la prise en charge ou avant, contre **20%** chez les jeunes ayant bénéficié d'une AED JM et **13%** chez les jeunes partis à 18 ans sans CJM.

De quel type de précarité résidentielle s'agit-il ?

Les jeunes partis à 18 ans expérimentent **plus fréquemment la rue et l'hébergement chez des tiers** comme première situation de précarité résidentielle, comparé aux jeunes avec un accompagnement jeune majeur qui connaissent davantage les **structures d'hébergement ou de logements accompagnés** (résidences sociales, FJT, etc.).



1. Cohorte : Jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans et plus, nés en 2001 et ayant vécu une situation de sans-abrisme (N = 165).

2. D'autres types de situations, minoritaires, ne sont pas mentionnées : sortant d'hôpital, détention, etc., en sortie de logement, autres.



Partie 3 : Retour sur les parcours à l'aide sociale à l'enfance

La prise en charge ASE

Les ruptures de placement

Les enfants avec une notification MDPH

L'expérience des fratries

Apprentissages clés de la partie 3



L'accès au contrat jeune majeur

- L'accès au CJM est très bien installé pour les jeunes accueillis l'année de leurs 18 ans. Ainsi, plus de 75% des jeunes encore accueillis la veille de leurs 18 ans bénéficient d'un contrat jeune majeur.
- Il existe néanmoins des différences de taux d'accès aux CJM au sein de cette cohorte, notamment selon l'âge d'entrée à l'ASE ou encore selon le lieu de placement à 18 ans.



Les ruptures de placement

- Un pic de ruptures de placement est observé à l'adolescence, particulièrement pour les jeunes femmes. 16% des jeunes femmes placées l'année de leurs 16 ans connaissent une rupture de placement.
- Les types de ruptures expérimentées par les jeunes de l'ASE diffèrent selon qu'ils soient MNA ou non-MNA.



Le double suivi ASE-MDPH

- Les enfants suivis par l'ASE avec une notification MDPH sont sur-représentés dans les trajectoires longues.
- 22% des enfants suivis par l'ASE plus de 8 ans ont une notification MDPH.
- La part des enfants suivis par l'ASE et concernés par une notification MDPH sur le département semble plus faible que les chiffres qui circulent habituellement, ce qui pose la question d'une méthodologie commune pour comparer ces données entre départements.



La prise en charge des fratries

- Le conseil départemental semble plutôt bien réussir à garder les fratries placées groupées. Parmi les enfants placés en même temps qu'un membre de sa fratrie, plus de la moitié sont placés ensemble 100% du temps.
- Une analyse plus fine par profil permettrait de mieux caractériser les enfants qui ne sont pas placés avec les membres de leur fratrie.

Données et cohortes

Données

L'étude s'est appuyée sur la base de données IODAS et ses tables « mesures » et « placements », couvrant la trajectoire des enfants à l'aide sociale à l'enfance entre 2000 et 2022.

La base de données contient les champs suivants :

- Sexe
- Statut MNA ou non
- Dates des mesures
- Type de mesures ou de placement

Cohortes

Trois cohortes ont été définies selon leur parcours ASE :

- **Cohorte 1 « Parcours complet ASE »** (N = 11752) : jeunes nés entre 2000 et 2004 inclus, pour lesquels l'intégralité du parcours jusqu'à la majorité est disponible dans la base de données ASE. Pour cette cohorte, il sera possible d'interroger en détail leur prise en charge ASE.

- **Cohorte 2 « Parcours 12 ans et plus ASE »** (N = 29977) : jeunes nés entre 1988 et 2004 inclus, pour lesquels le parcours à partir de 12 ans a minima est disponible dans la base de données ASE. L'âge charnière de 12 ans permet d'apprécier l'expérience de prise en charge à l'adolescence, période marquée par un fort volume d'entrées à l'ASE et des changements de lieux d'accueils pour les jeunes placés.
- **Cohorte 3 « Parcours 18 ans et plus ASE »** (N = 34039) : jeunes nés entre 1982 et 2004 inclus, pour lesquels le parcours à partir de 18 ans a minima est disponible dans la base de données ASE. L'âge charnière de 18 ans permet d'identifier si les jeunes étaient pris en charge à leurs 18 ans et leur accès à un accompagnement jeune majeur.

Selon les analyses, une ou plusieurs de ces cohortes sont interrogées.



Partie 3 : Retour sur les parcours à l'aide sociale à l'enfance

La prise en charge ASE

Les ruptures de placement

Les enfants avec une notification MDPH

L'expérience des fratries

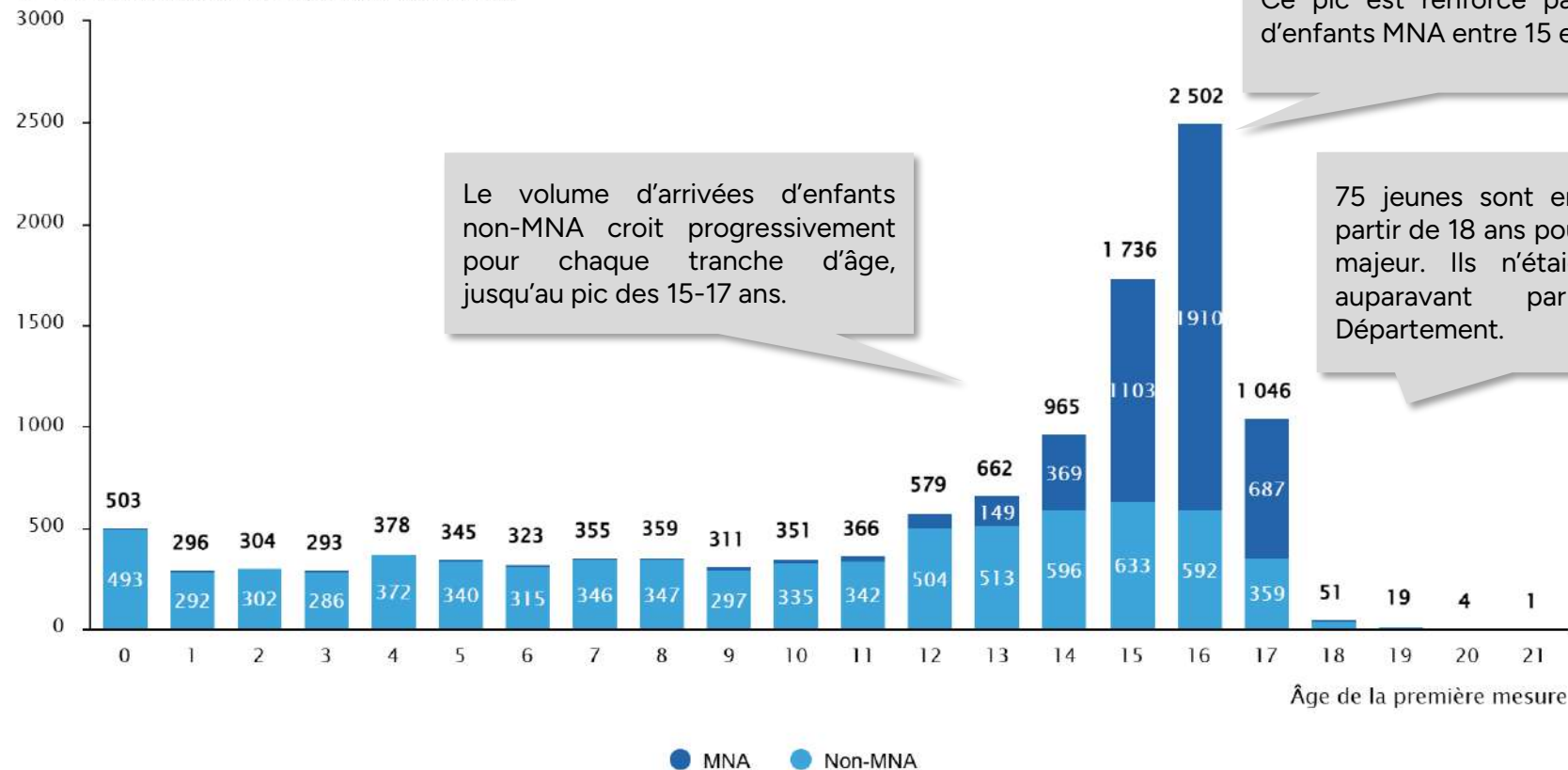


Le début de la prise en charge à l'aide sociale à l'enfance

On observe une entrée à l'ASE relativement constante avant 12 ans, avant un pic à l'adolescence accentué par l'arrivée d'enfants MNA.

Âge d'entrée dans l'ASE

N = 11752 enfants (cohorte "Parcours complet ASE")



Le volume d'arrivées d'enfants non-MNA croît progressivement pour chaque tranche d'âge, jusqu'au pic des 15-17 ans.

Ce pic est renforcé par l'arrivée d'enfants MNA entre 15 et 17 ans.

75 jeunes sont entrés à l'ASE à partir de 18 ans pour un suivi jeune majeur. Ils n'étaient pas suivis auparavant par l'ASE du Département.

Quel que soit l'âge d'entrée dans l'ASE des enfants, ils sont entre **80%** et **90%** à commencer leur suivi par une mesure judiciaire.



Le début de la prise en charge à l'aide sociale à l'enfance

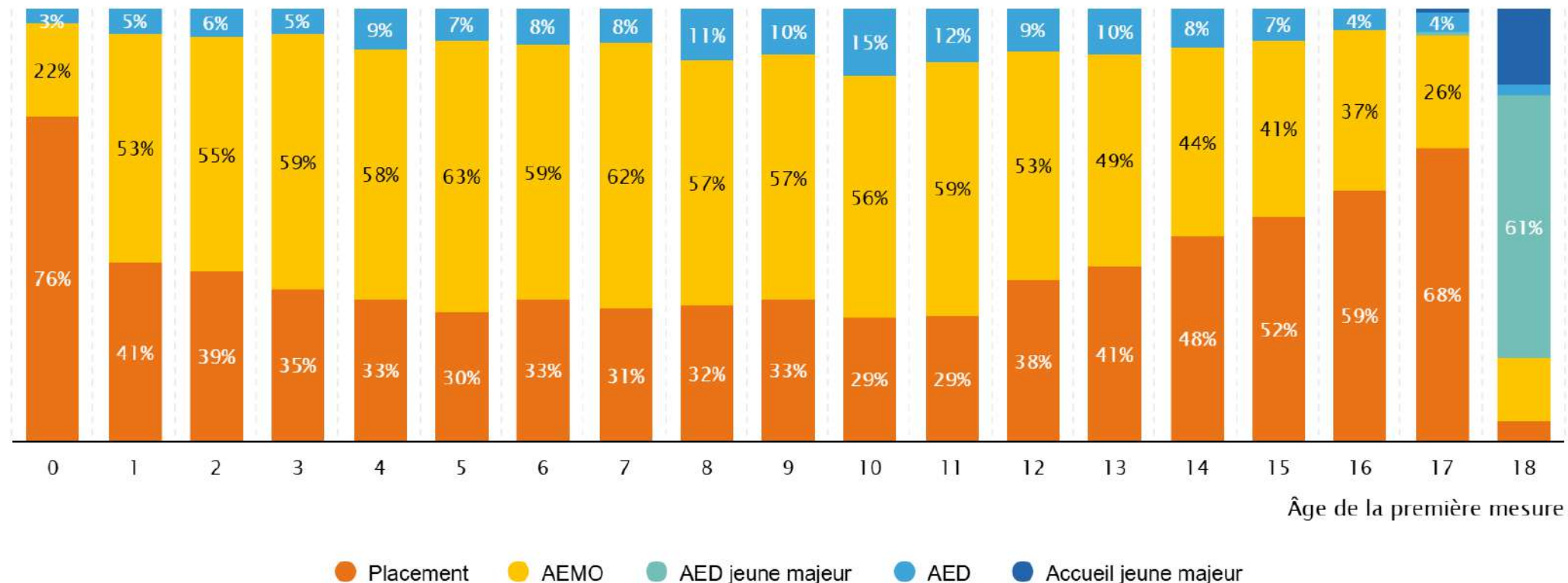
Les nourrissons et les 15-17 ans (non-MNA) commencent majoritairement leur parcours via un **placement**. Pour les autres, l'**AEMO** reste la porte d'entrée la plus fréquente.

Parmi les jeunes non-MNA entrant à l'ASE à 16 ans :

- 59% commencent par un **placement**
- 37% par une AEMO
- 4% par une AED

Type de mesure d'entrée dans l'ASE, par âge d'entrée

N = 7329 enfants non-MNA (cohorte "Parcours complet ASE")



La fréquence et la durée du placement

Plus de 60% des enfants avec une mesure ASE connaissent au moins un placement. Pour environ la moitié d'entre eux, le placement dure moins de 6 mois, avec des différences selon le statut MNA (52% des MNA et 36% des non-MNA).

Part de la cohorte avec un placement

- **100% des enfants MNA** connaissent au moins un placement
- **60% des enfants non-MNA** connaissent au moins un placement (**63%** des filles, **57%** des garçons¹)

Questions soulevées par l'analyse

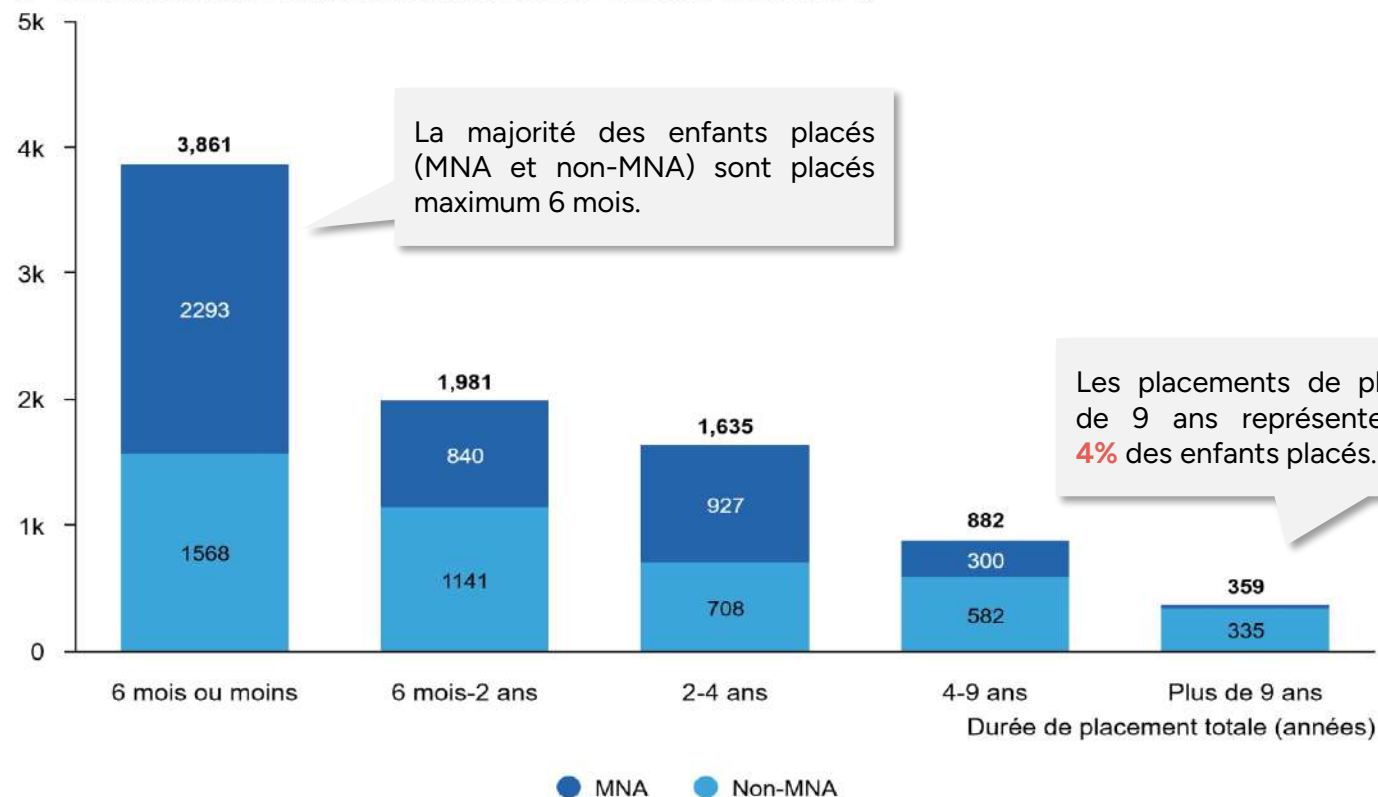
Comment expliquer que les jeunes filles soient plus concernées par un placement que les garçons ?

Une grande majorité des jeunes placés le sont moins de 6 mois : quel est leur profil, et sont-ils accompagnés en milieu ouvert après leur placement ?

Il serait intéressant de creuser ces tendances plus en détail.

Durée du placement en tant que mineur

N = 8726 enfants placés pendant leur minorité (cohorte "Parcours complet ASE")



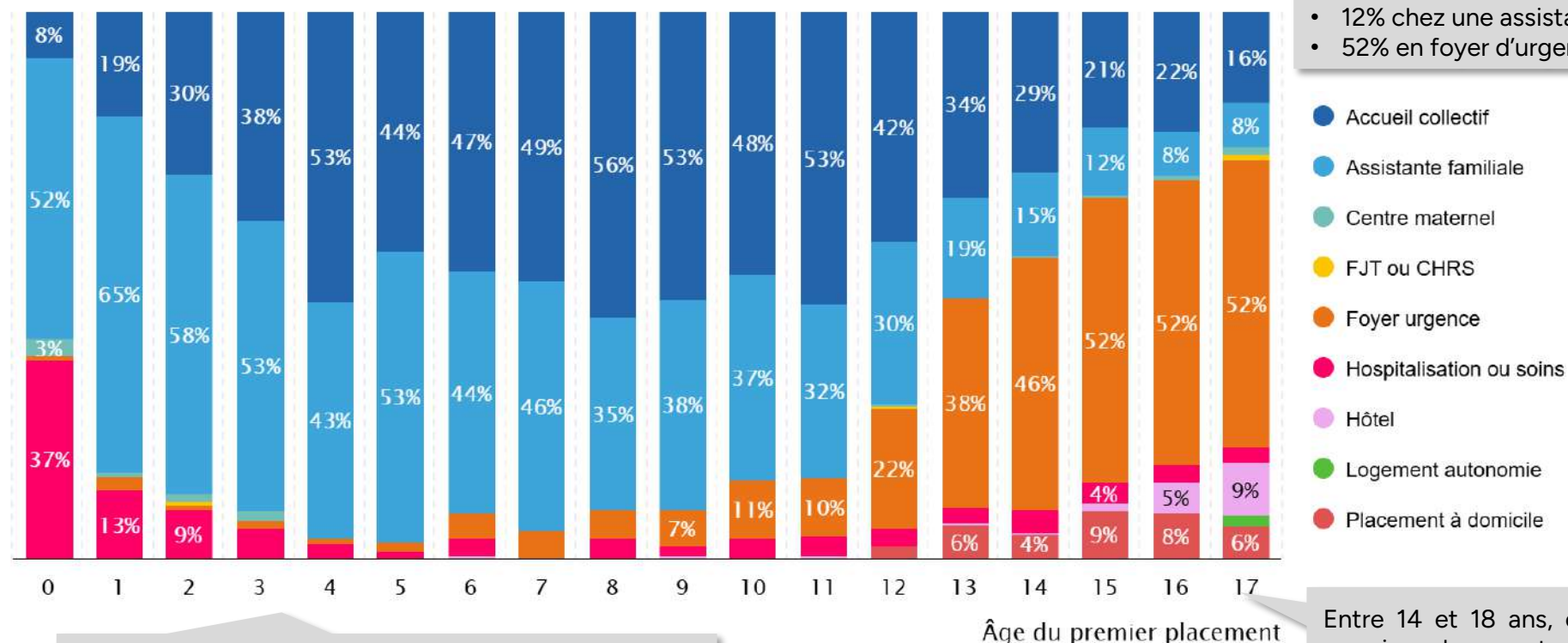
¹ Différence significative entre les genres (test du chi-carré sur 7359 observations (60% positives), p-value < 0.05)

Le lieu du premier placement

Le lieu du premier placement varie fortement selon l'âge : les plus jeunes sont plus fréquemment accueillis chez une assistante familiale, alors que les plus âgés entrent directement en foyer d'urgence.

Lieu du premier placement, par âge d'entrée

N = 4394 enfants non-MNA ayant connu un placement pendant leur minorité (cohorte "Parcours ASE")



Lecture

Parmi les jeunes avec un premier placement à 15 ans :

- 21% vont en accueil collectif
- 12% chez une assistante familiale
- 52% en foyer d'urgence

Les jeunes enfants commencent majoritairement leur placement chez une **assistante familiale**.

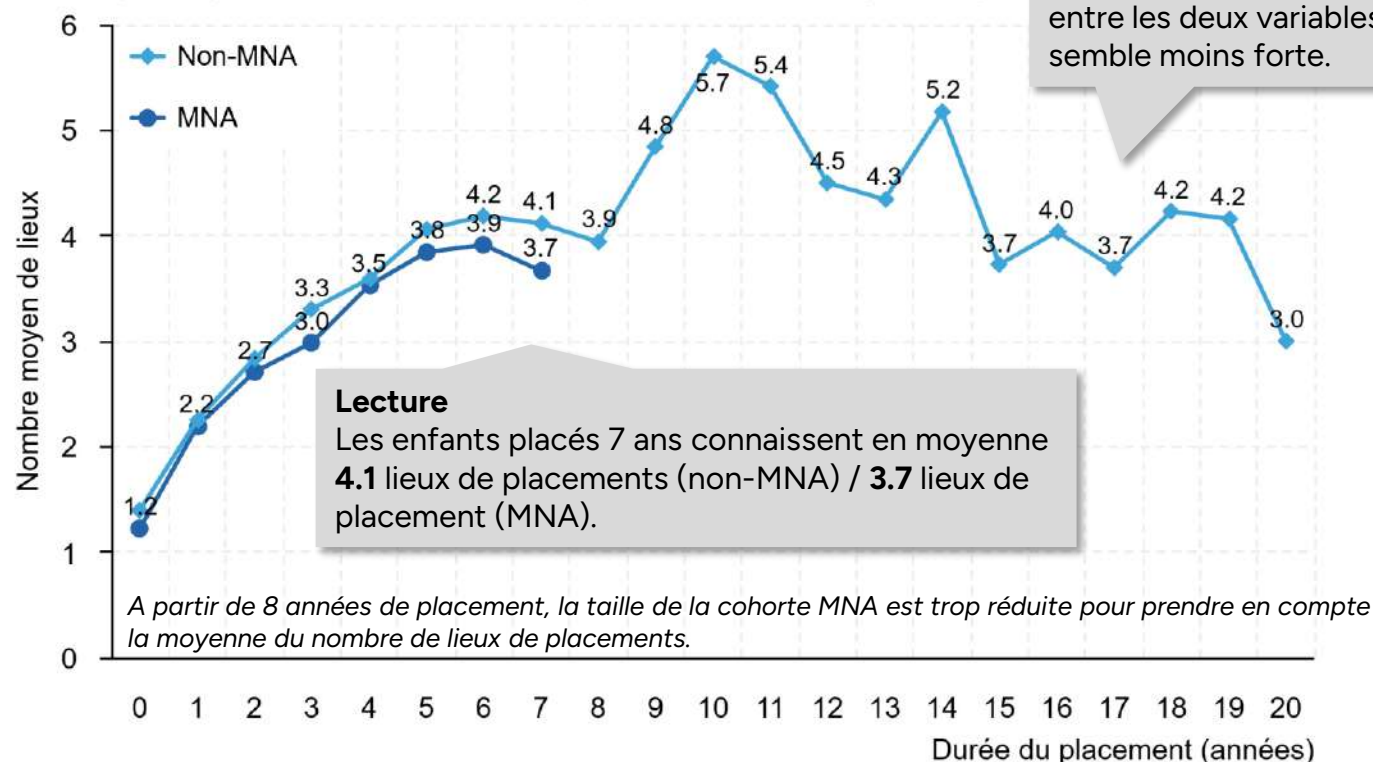
Entre 14 et 18 ans, on observe une forte hausse des premiers placements en **foyer d'urgence**.

Le nombre de lieux de placement

Plus la durée du placement augmente, plus le nombre de lieux de placement augmente ; sauf pour les trajectoires très longues.

Nombre moyen de lieux de placement selon la durée du placement

N = 8783 jeunes placés hors relais court-terme (cohorte "Parcours complet ASE")



Éléments d'interprétation

Cette tendance semble intuitive : plus la durée du placement est longue, plus le jeune a eu « le temps » de changer de lieu. Il est intéressant de constater que les trajectoires très longues sont moins concernées par cette tendance : cela pourrait s'expliquer par une part plus importante de jeunes ayant bénéficié de placements longs dans un même lieu.

Cependant, la durée du placement n'explique pas tout : un test statistique¹ indique que seule 27% de la variance dans le nombre de lieux est expliquée par la durée du placement. Cela signifie que la majorité de la variation est expliquée par d'autres variables et/ou une part d'aléatoire.

Précision méthodologique :

Le nombre de lieux de placement est calculé en comptabilisant le nombre d'identifiants prestataires uniques pour chaque individu. Sont exclus les placements relais de court terme (placements relais chez une assistante familiale ou un établissement et placements weekend/vacances de moins de 2 mois).

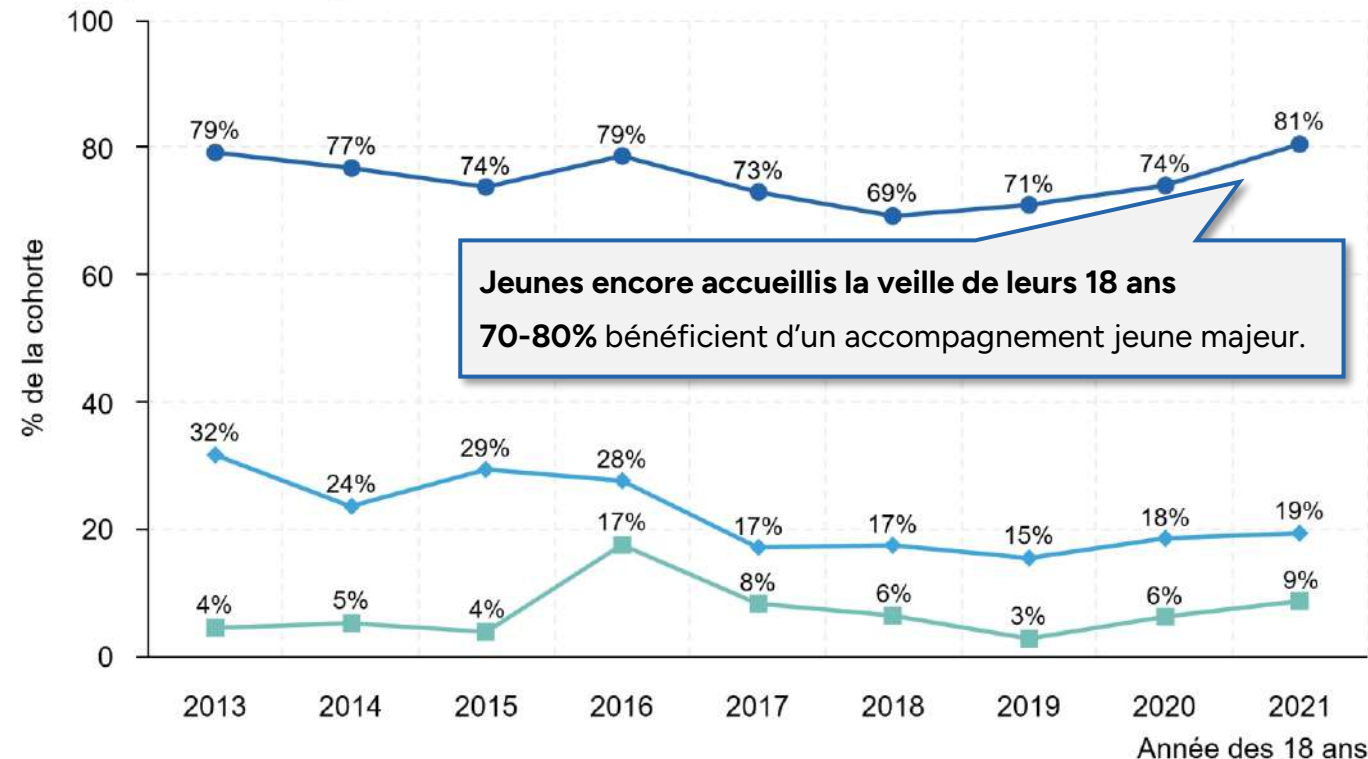
1. Régression linéaire, valeur de R^2 . A partir de 8 années de placement, la taille de la cohorte MNA est trop réduite pour prendre en compte la moyenne du nombre de lieux de placements

L'accès à un contrat jeune majeur (CJM) (1/2)

Parmi les jeunes non-MNA encore accueillis la veille de leurs 18 ans, **75%** bénéficient d'un contrat jeune majeur. Les jeunes accompagnés en milieu ouvert accèdent également au CJM, mais dans une moindre mesure.

Part des jeunes bénéficiant d'un CJM

N = 4493 jeunes non-MNA placés entre 17 et 18 ans ou en milieu ouvert à 18 ans, nés entre 1995 et 2003



A noter :

Depuis la loi Taquet de février 2022, l'accès au CJM s'est massifié et systématisé. Une analyse actualisée avec les jeunes ayant eu 18 ans après 2022 montrerait probablement une hausse du taux d'accès au CJM.

Les données indiquent seulement qui a effectivement reçu un CJM ; il serait intéressant d'avoir des données plus précises, qui permettent d'identifier si le jeune a demandé un CJM qui a été refusé, ou au contraire si le jeune a refusé un CJM qu'on lui aurait proposé.

Jeunes encore en milieu ouvert la veille de leurs 18 ans
20-30% bénéficient d'un accompagnement jeune majeur.

Jeunes encore accueillis à 17 ans, partis avant 18 ans
3-9% bénéficient d'un accompagnement jeune majeur.

1. Le taux d'obtention du CJM chez les jeunes MNA encore accueillis la veille de leurs 18 ans varie autour de 80-90% sur la même période 2013-2021, tandis qu'il est de 75-90% chez les jeunes MNA encore accueillis à 17 ans, partis avant 18 ans.

L'accès à un contrat jeune majeur (CJM) (2/2)

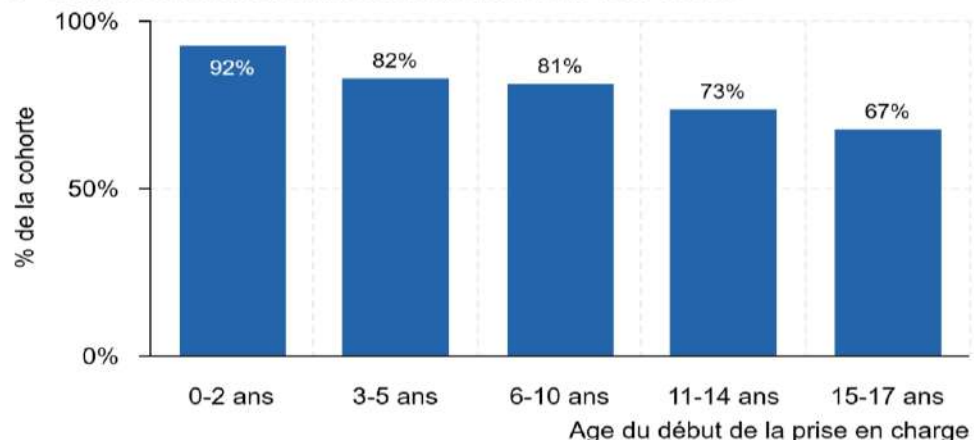
Parmi les jeunes encore accueillis la veille de leurs 18 ans, on remarque une différence dans l'accès au CJM selon :

L'âge du début de prise en charge à l'ASE

Plus la prise en charge a débuté jeune, plus les jeunes encore accueillis à 18 ans ont de probabilité d'avoir bénéficié d'un CJM : **92%** des jeunes pris en charge à 0-2 ans bénéficient d'un CJM contre **67%** de ceux arrivés à 15-17 ans.

Part des jeunes accueillis à leurs 18 ans bénéficiant d'un CJM selon l'âge lors de la première mesure

N = 928 jeunes non-MNA accueillis à 18 ans, nés entre 2000 et 2003



Le type de lieu du placement à 18 ans

Selon le type de lieu de placement du jeune la veille de ses 18 ans, la probabilité d'obtenir un CJM varie significativement¹ :

- Certains lieux sont associés à une plus forte probabilité d'obtenir un CJM :
 - **91%** des jeunes qui étaient en logement autonomie accèdent à un CJM
 - **84%** des jeunes accueillis par une assistante familiale
- D'autres lieux sont associés à une probabilité plus faible :
 - **63%** des jeunes en foyer d'urgence
 - **55%** des jeunes accueillis ou hébergés à l'hôtel
 - **22%** des jeunes en placement à domicile

Les jeunes accueillis en foyer sont 82% à accéder à un CJM (proche de la moyenne de 77%).

1. N = 3893 jeunes non-MNA nés entre 1988 et 2003. Test du Chi-carré et calcul des résidus standardisés

La durée du contrat jeune majeur (CJM)

Les jeunes MNA sont accompagnés plus longtemps que les non-MNA en moyenne ; on observe peu de différence entre les femmes et les hommes.

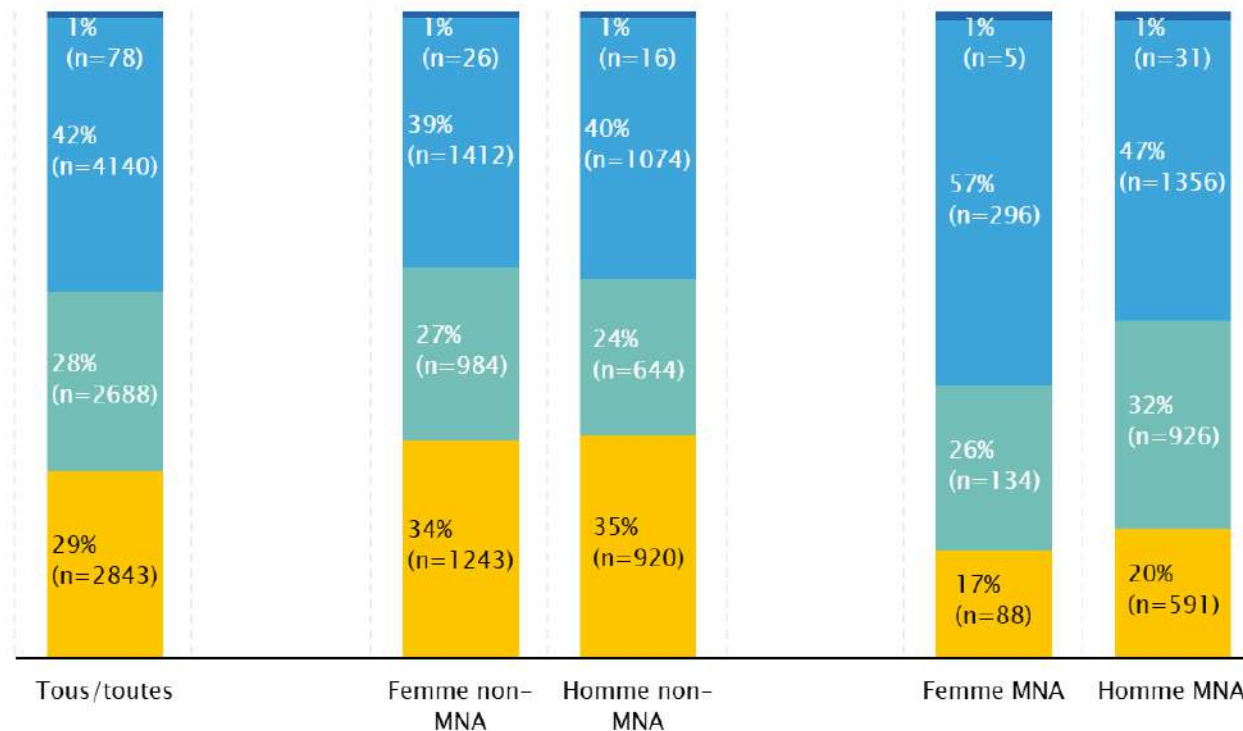
Durée des CJM (années)

N = 9749 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement JM (cohorte "Parcours 18 ans+")

- 3+ ans
- 2-3 ans
- 1-2 ans
- 0-1 an

Lecture

Parmi les jeunes bénéficiant d'un CJM, 29% en ont bénéficié moins d'1 an, 28% entre 1 et 2 ans, 42% entre 2 et 3 ans.



Les jeunes MNA **sont plus nombreux à bénéficier d'au moins 2 ans** de CJM que leurs pairs non MNA.

En moyenne, le CJM dure un peu moins de 2 ans

- **25,3 mois** pour les femmes MNA
- **23,3 mois** pour les hommes MNA
- **20,5 mois** pour les femmes non-MNA
- **20,7 mois** pour les hommes non-MNA



Partie 3 : Retour sur les parcours à l'aide sociale à l'enfance

La prise en charge ASE

Les ruptures de placement

Les enfants avec une notification MDPH

L'expérience des fratries

Méthodologie employée

Définitions

Après plusieurs consultations auprès des équipes de l'ASE du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, trois types de ruptures ont été définies :

- **Rupture « 1 »** : un jeune était placé sur une place pérenne, et revient vers une place en foyer d'urgence
- **Rupture « 2 »** : un jeune était placé en foyer d'urgence et change de foyer d'urgence
- **Rupture « 3 »** : un jeune a connu au moins 3 lieux de placement distincts pendant une année calendaire, hors foyer d'urgence et hors placement relais de moins de 2 mois.

Ces trois définitions sont mutuellement exclusives et permettent d'identifier des modalités de ruptures différentes.

Identification des situations

Grâce à ces indicateurs de rupture, il est possible d'analyser :

- Si un jeune a connu une rupture au moins une fois dans sa prise en charge
- Le moment de la rupture (année, âge du jeune)
- Le nombre total de ruptures connues

Couverture des données

Les données utilisées pour identifier des ruptures de placement sont les informations tirées de la table « placements » de IODAS : dates de début et de fin, type de placement, lieu de placement. Ces données sont disponibles pour l'intégralité de la cohorte couverte par l'étude.

Le taux de ruptures de placement

Environ **21%** des enfants placés ont connu au moins une rupture de placement ; ce taux monte à plus de **40%** pour les enfants placés 4 ans et plus.

En moyenne :

21%

Des enfants placés connaissent une rupture

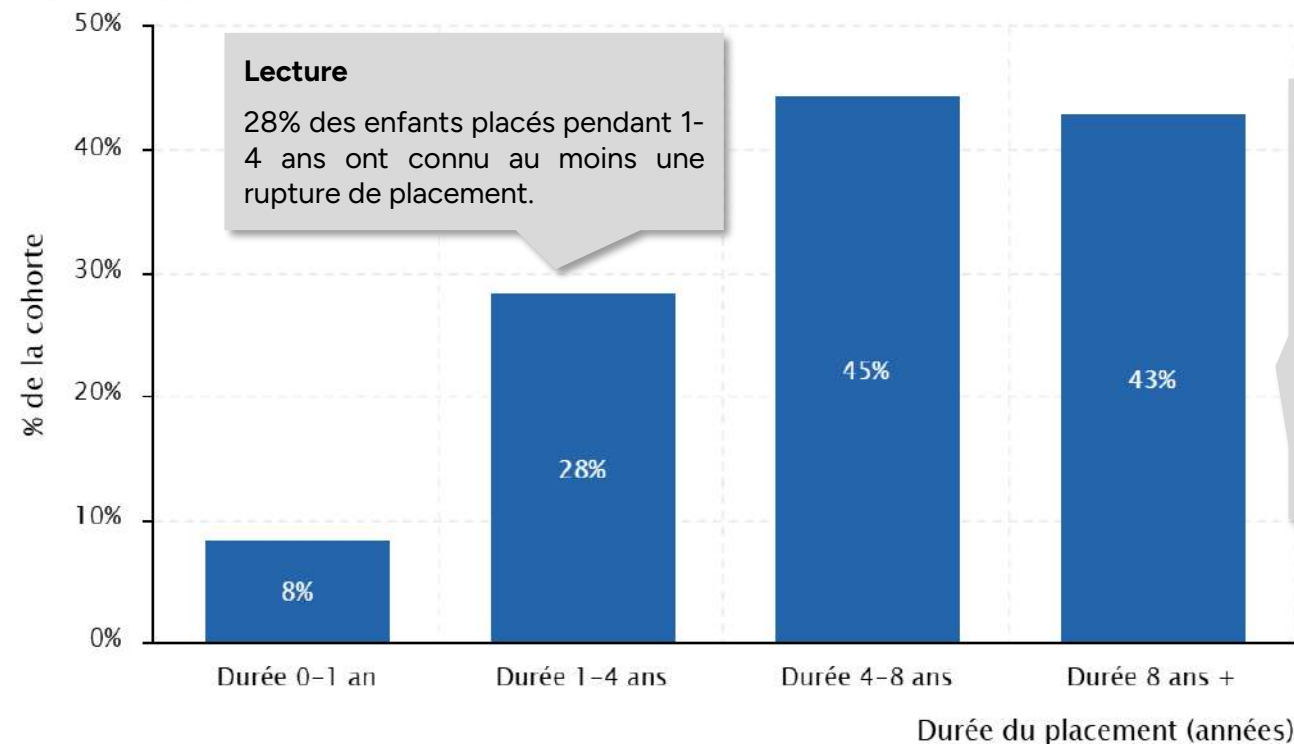
(cohorte « Parcours complet ASE »)

Ces chiffres sont sensiblement **les mêmes pour les enfants MNA et non-MNA** (respectivement 20% et 21%).

Cependant, on observe **une surreprésentation des enfants avec une notification MDPH** : ils sont **35%** à rencontrer au moins une rupture de placement.

Part de la cohorte ayant connu au moins une rupture de placement selon la durée de placement

N = 8805 enfants ayant connu un placement (cohorte "Parcours complet ASE"). Tous types de ruptures confondus.



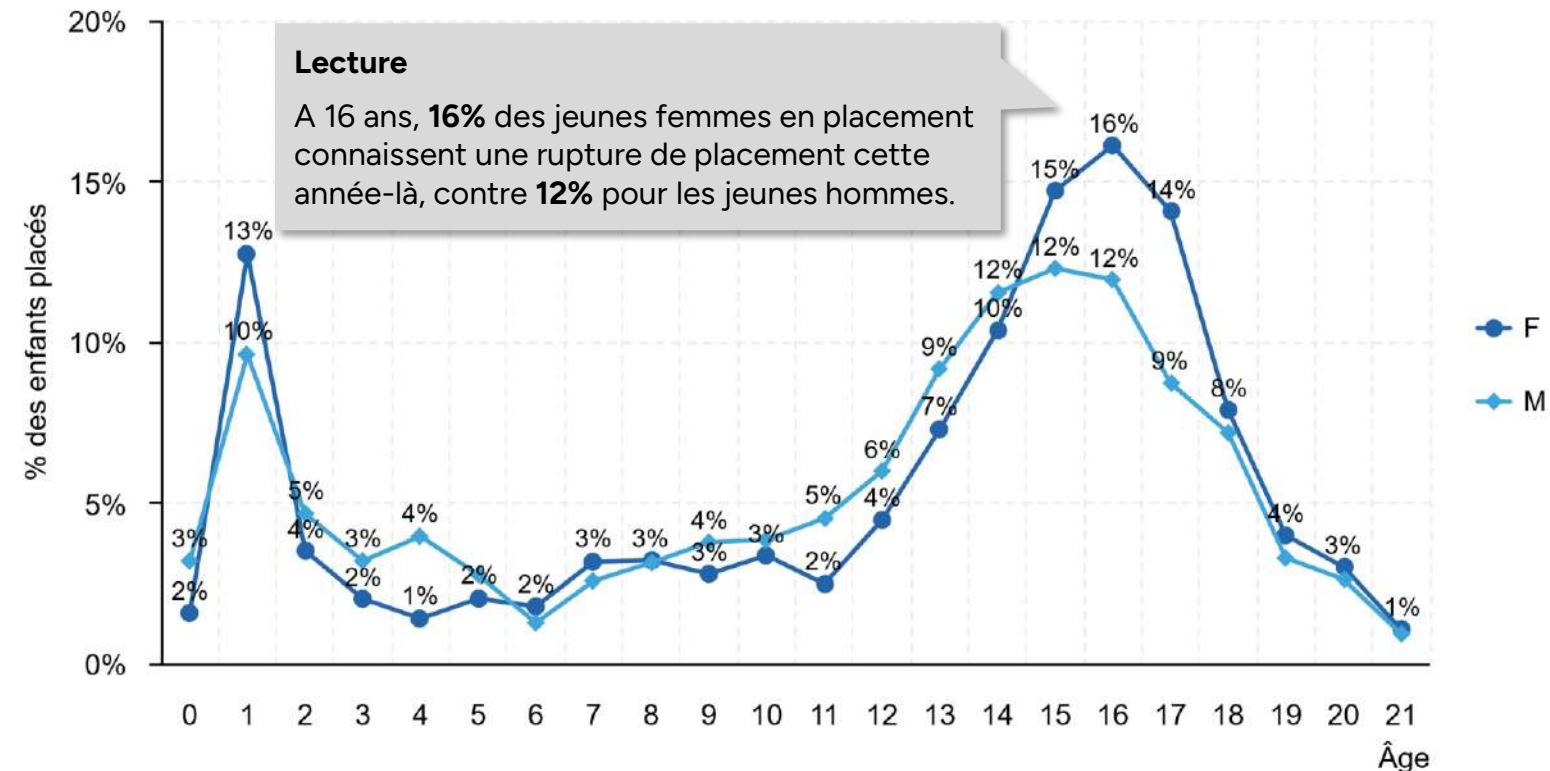
Au-delà d'une certaine durée de placement, on constate que le taux de rupture n'augmente plus. Cela est probablement dû à une plus grande part de placements stables, par exemple un jeune placé depuis son arrivée chez la même assistante familiale.

Le taux de ruptures selon l'âge

On observe un pic de ruptures de placement chez les bébés et à l'adolescence, en particulier pour les **jeunes femmes**.

Part d'enfants non-MNA ayant connu une rupture de placement l'année de leurs X ans¹

N = 4391 enfants non-MNA ayant connu un placement (cohorte "Parcours complet ASE"). Tous types de ruptures.



Ce pic à l'adolescence est dû à une augmentation des trois types de ruptures, mais en particulier :

- Des ruptures « 1 » : **retour à un foyer d'urgence depuis une place pérenne** ;
- Des ruptures « 2 » : **enchaînement de deux foyers d'urgence**.

Questions soulevées par l'analyse

Comment expliquer cette prévalence de ruptures de placement chez les jeunes filles ? Cette tendance avait également été repérée dans notre analyse des parcours des enfants confiés à la Métropole de Lyon.

Concernant les types de ruptures, comment expliquer ces passages plus fréquents en foyer d'urgence ?

1. On considère ici uniquement le public non-MNA pour éviter une distorsion due au public MNA majoritairement masculin.

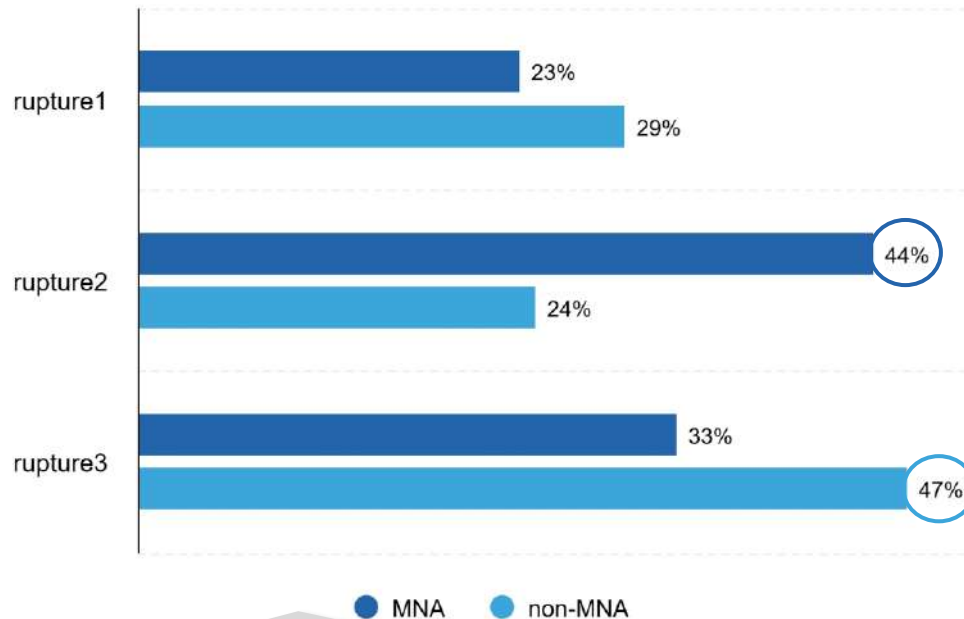
2. Etude consultable librement dans les publications de l'Action Tank, sur www.actiontank.org

Les types de ruptures expérimentées

Les jeunes MNA connaissent plus de ruptures « 2 » (enchaînement de deux foyers d'urgence), les jeunes non-MNA plus de ruptures « 3 » (3 lieux distincts de placement dans l'année).

Types de rupture par statut MNA

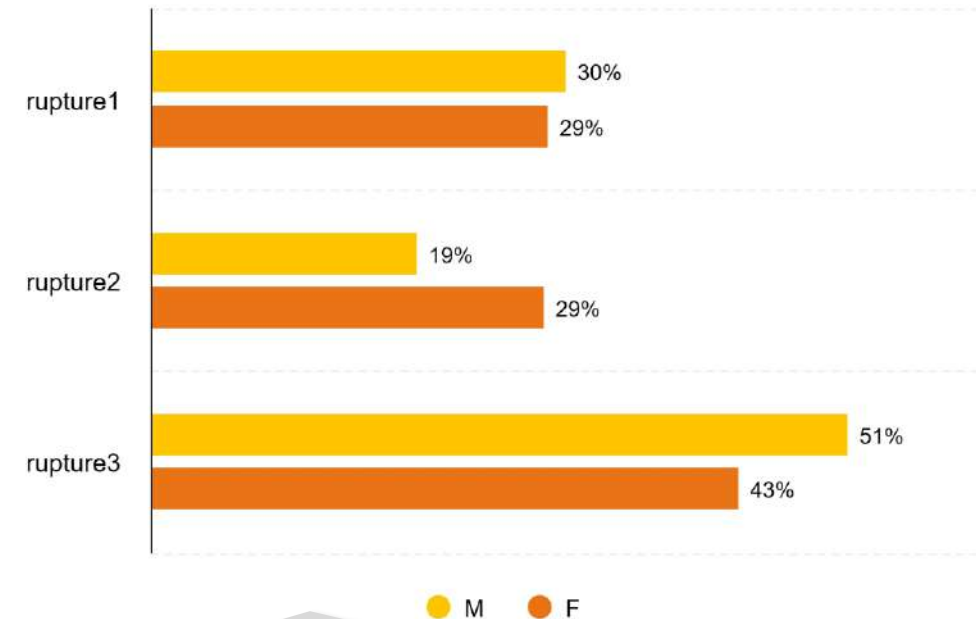
N = 2756 ruptures expérimentées par 1818 enfants (903 enfants MNA et 915 enfants non-MNA) (cohorte "Parcours complet ASE")



Les jeunes MNA rencontrent principalement des ruptures « 2 » (enchaînement de deux foyers d'urgence), alors que les jeunes non-MNA ont plus de ruptures « 3 » (3 lieux distincts dans l'année, hors foyer d'urgence).

Types de rupture par genre + non-MNA

N = 1636 ruptures expérimentées par 913 enfants non-MNA (436 garçons et 477 filles) (cohorte "Parcours complet ASE")



Bien que la rupture « 3 » reste le type de rupture majoritaire, on observe une différence genrée avec plus de ruptures « 2 » et moins de ruptures « 3 » chez les jeunes filles, comparé aux jeunes garçons.



Partie 3 : Retour sur les parcours à l'aide sociale à l'enfance

La prise en charge ASE

Les ruptures de placement

Les enfants avec une notification MDPH

L'expérience des fratries

Méthodologie employée

Définition

Les droits MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) désignent l'ensemble des aides et prestations accordées aux personnes en situation de handicap. Ils incluent notamment l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), la prestation de compensation du handicap (PCH), le projet personnalisé de scolarisation (PPS), l'Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)...

Les jeunes considérés comme « avec notification MDPH » sont les jeunes de l'ASE ayant eu un droit MDPH ouvert avant, pendant ou après leur prise en charge ASE. Un droit MDPH témoigne d'une vulnérabilité spécifique de l'enfant, et il est donc intéressant d'analyser ces parcours.

Couverture des données

Les données utilisées pour qualifier le parcours MDPH des individus de l'étude sont :

- type de droit,
- date d'ouverture du droit,
- date de fermeture du droit.

Nous disposons de ces données pour la cohorte ayant eu un droit MDPH ouvert entre 2010 et 2022. Cette cohorte est plus restreinte que celle de l'étude PIPASE : un jeune ayant eu un droit MDPH ouvert entre 2000 et 2009, par exemple, ne figurera pas dans les données MDPH. En conséquence, les analyses incluant la dimension « MDPH » doivent être adaptées pour rendre compte de cette disponibilité partielle des données.

Sauf mention contraire, les analyses suivantes se concentrent sur la **sous-cohorte de jeunes ayant eu une mesure ASE entre 2010 et 2022 parmi la cohorte « Parcours complet ASE »** :

- Pour cette cohorte, il est certain qu'une notification MDPH figurerait dans les données MDPH puisqu'un droit serait ouvert à partir de 2010 au plus tôt.
- **Ainsi**, les enfants suivis par l'ASE uniquement avant 2010 (jusqu'à leurs 10 ans pour ceux nés en 2000, leurs 6 ans pour ceux nés en 2004) sont exclus de ces analyses ; en effet, les enfants avec une notification MDPH clôturée avant 2010 seraient comptabilisés comme « sans notification ».

Le nombre d'enfants confiés concernés par une notification MDPH

Les enfants avec une notification MDPH sont sur-représentés dans les **trajectoires longues** de prise en charge à l'ASE.

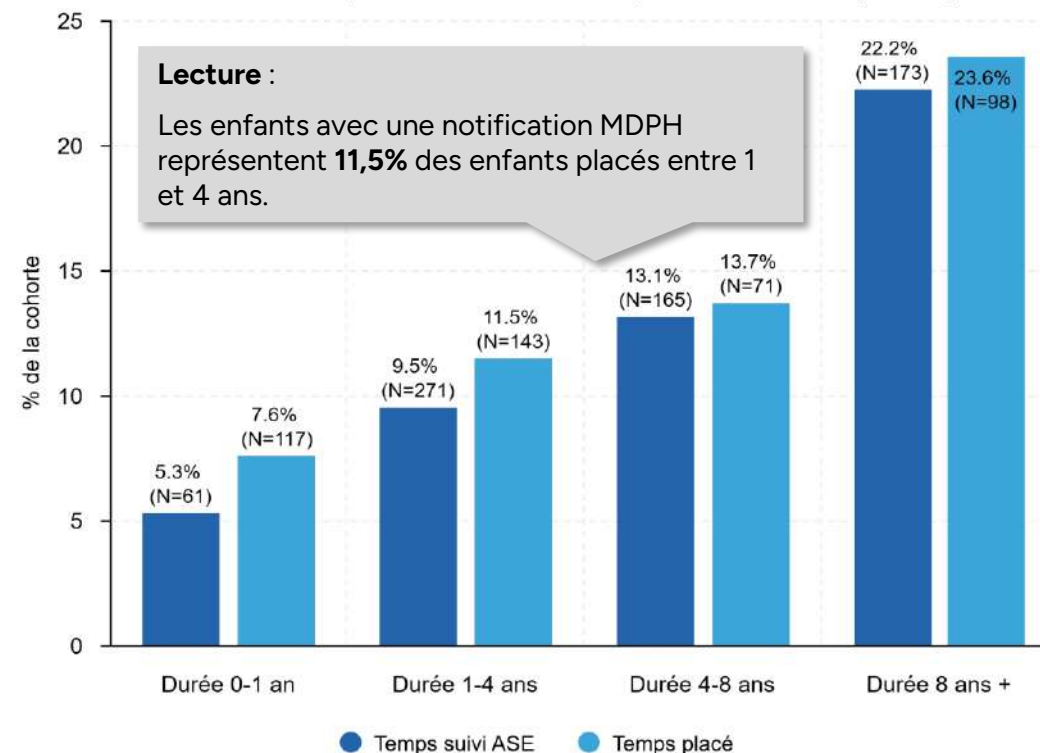
7%

Des enfants accompagnés par l'ASE ont une notification MDPH
(cohorte suivie par l'ASE entre 2010 et 2022)

On observe une **sur-représentation¹ des garçons non-MNA** : ils représentent 66% des enfants avec une notification, contre 27% des confiés sans notification.

A l'inverse, **les garçons MNA sont sous-représentés** : ils représentent 5,3% des enfants avec une notification, contre 39% des enfants confiés sans notification.

Part des enfants avec une notification MDPH (droits enfant) selon la durée du suivi et du placement
N = 6038 enfants non-MNA, suivis par l'ASE entre 2010 et 2022 (cohorte "Parcours complet ASE")



Questions soulevées par l'analyse

La part de la cohorte concernée par une notification MDPH semble faible, comparée aux chiffres qui circulent habituellement (15-30%)².

Il y a plusieurs façons d'interpréter cette surreprésentation dans les trajectoires longues :

- Les enfants avec une notification MDPH sont accompagnés plus longtemps car le retour en famille est plus complexe et/ou la situation familiale est plus dégradée ;
- Si l'enfant est accompagné plus longtemps, il a plus d'occasions d'être pris en charge par l'ASE dans ses démarches de reconnaissance MDPH.

1. Test du Chi-carré (p-value < 0,05) et calcul des résidus standardisés (>1,96 ou <-1,96).

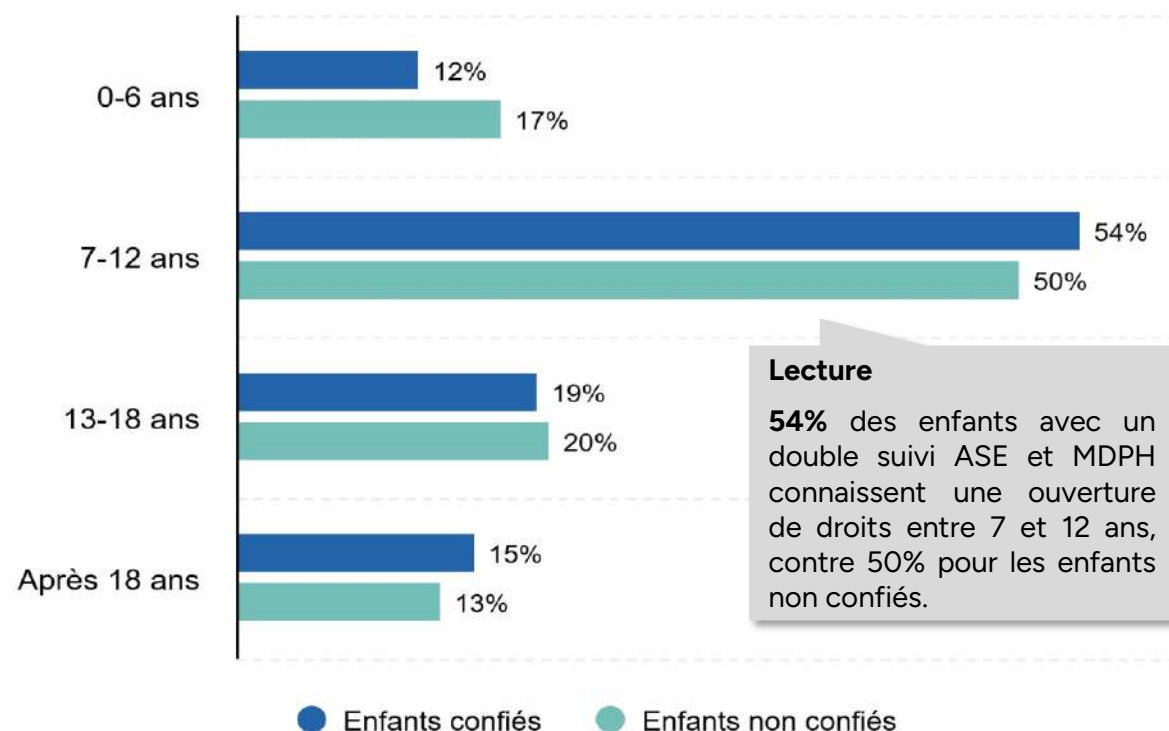
2. Cette différence peut être due à une différence de méthodologie. Ici, nous considérons tous les enfants non-MNA, sans exclure ceux suivis peu de temps.

L'âge de la première notification MDPH

La moitié des enfants avec un double suivi ASE et MDPH obtiennent leur ouverture de droit entre 7 et 12 ans.

Âge de la première notification MDPH

N = 756 enfants, suivis par l'ASE entre 2010 et 2022 (cohorte "Parcours complet ASE")



Moment de la notification MDPH, par rapport à la prise en charge ASE

- 45% des enfants obtiennent leur premier droit MDPH avant le début de leur prise en charge ASE
- 45% pendant leur prise en charge
- 10% après la fin de leur prise en charge

Questions soulevées par l'analyse

Les enfants confiés sont moins nombreux à obtenir une ouverture de droit avant 7 ans, comparé à leurs pairs non suivis par l'ASE. Comment expliquer cette différence ?

Précision méthodologique :

Notre cohorte étant née entre 2000 et 2004, avec des données MDPH couvrant les droits ouverts à partir de 2010, les enfants qui auraient eu des droits clôturés avant leurs 6 ans (pour ceux nés en 2004) ou leurs 10 ans (pour ceux nés en 2000) ne figureront pas dans cette analyse. Ainsi, les valeurs pour les droits ouverts avant 10 ans pourraient être légèrement sous-évaluées (également pour le groupe des enfants non confiés).

La prise en charge à l'aide sociale à l'enfance des enfants avec une notification MDPH

Les enfants avec un double suivi ASE et MDPH ont une trajectoire à l'aide sociale à l'enfance différente¹ de leurs pairs sans notification MDPH² sur les aspects suivants :



Ils terminent leur suivi ASE plus tard

En moyenne, leur prise en charge s'achève **1 an plus tard** (16 ans, contre 15 ans chez leurs pairs sans notification MDPH).



Ils sont plus nombreux à avoir connu une rupture de placement

En moyenne, **23%** ont vécu au moins une rupture de placement contre **15%** chez leurs pairs sans notification MDPH.



Ils sont plus nombreux à avoir été placés chez une assistante familiale

En moyenne, ils sont **presque 2 fois plus nombreux** à avoir connu au moins un placement chez une assistante familiale (35% des enfants confiés avec une notification MDPH, contre 19% chez leurs pairs sans notification MDPH)



Ils accèdent plus fréquemment à un CJM, lorsqu'ils sont encore accueillis à 18 ans.

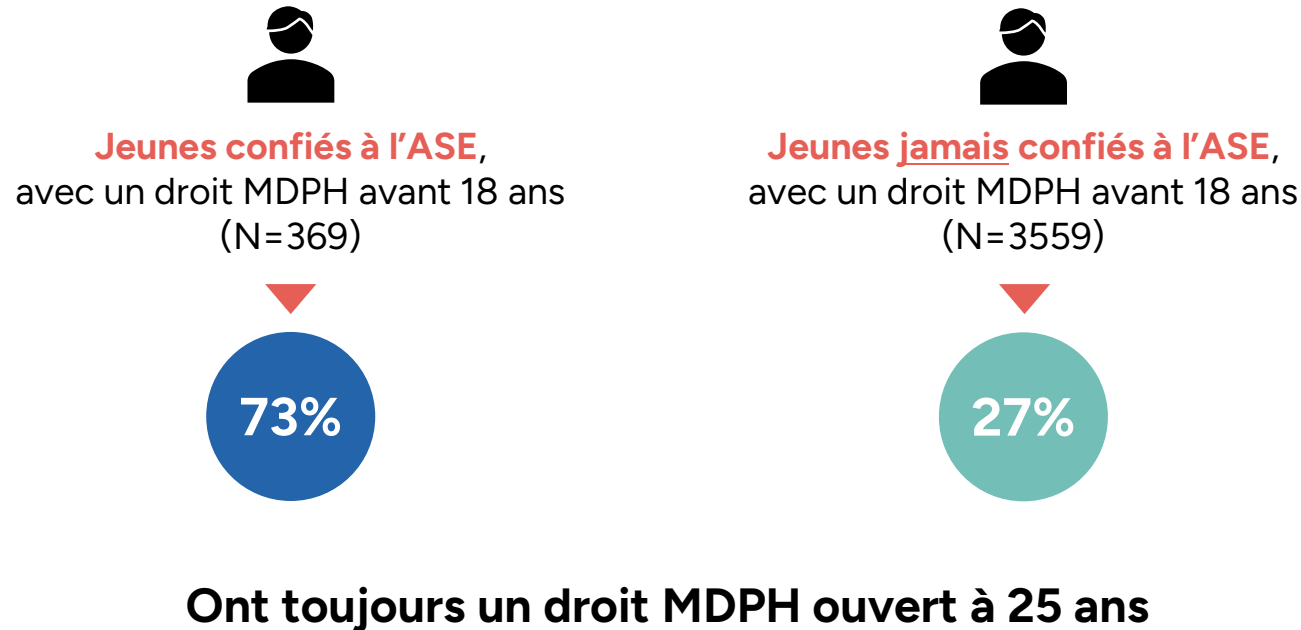
En moyenne, **81%** des enfants confiés avec une notification MDPH qui étaient encore accueillis à 18 ans ont obtenu un CJM, contre **72%** chez leurs pairs sans notification MDPH.

1. Des tests de Student et du Chi-carré ont été effectués selon les variables.

2. Comparaison avec un échantillon aléatoire de 756 enfants suivis par l'ASE mais sans notification MDPH (redressé par sexe et statut MNA).

Droits MDPH encore ouverts à 25 ans

73% des jeunes anciennement confiés qui avaient au moins un droit MDPH pendant leur minorité ont encore au moins un droit ouvert à 25 ans. C'est bien plus que leurs pairs n'ayant jamais été pris en charge par l'ASE¹.



Les jeunes anciennement confiés ayant bénéficié d'un droit MDPH pendant leur minorité sont ainsi **presque 3 fois plus nombreux** à conserver un droit ouvert à l'âge adulte.

Précision méthodologique :

Cette analyse se concentre sur une autre cohorte : les jeunes nés entre 1988 et 1997 inclus parmi la cohorte ayant eu une mesure ASE entre 2010 et 2022 et un droit MDPH ouvert pendant leur minorité : cela donne le recul suffisant pour apprécier si leur droit était encore ouvert à 25 ans (données jusqu'en 2022).

1. Comparatif calculé par le CD93 sur un échantillon d'enfants n'ayant jamais été pris en charge par l'ASE



Partie 3 : Retour sur les parcours à l'aide sociale à l'enfance

La prise en charge ASE

Les ruptures de placement

Les enfants avec une notification MDPH

L'expérience des fratries

Méthodologie employée

Définition

L'identifiant du dossier familial ASE, commun aux individus d'une même fratrie, permet d'identifier les membres d'une fratrie accompagnée par l'ASE. Bien entendu, certains enfants peuvent faire partie d'une fratrie qui n'est pas accompagnée par l'ASE ; dans ce cas, ils apparaîtront comme « sans fratrie » dans l'analyse.

Identification des situations

Une des analyses présentées dans les pages suivantes porte sur la part de temps de placement passé avec un membre de la fratrie. Il est calculé par le ratio suivant :

$$\frac{\text{Nombre de mois placés dans le même lieu, au même moment}}{\text{Nombre de mois placés au même moment}}$$

Avec :

- **Nombre de mois placés dans le même lieu, au même moment** : somme des mois pour lesquels l'enfant est placé au même endroit qu'au moins un autre membre de sa fratrie. On considère que le lieu de placement est identique si l'identifiant du prestataire de placement est identique ; le type de dispositif n'est pas pris en compte.
- **Nombre de mois placés au même moment** : somme des mois pour lesquels l'enfant et au moins un autre membre de sa fratrie sont placés simultanément, quel que soit les lieux de placement.

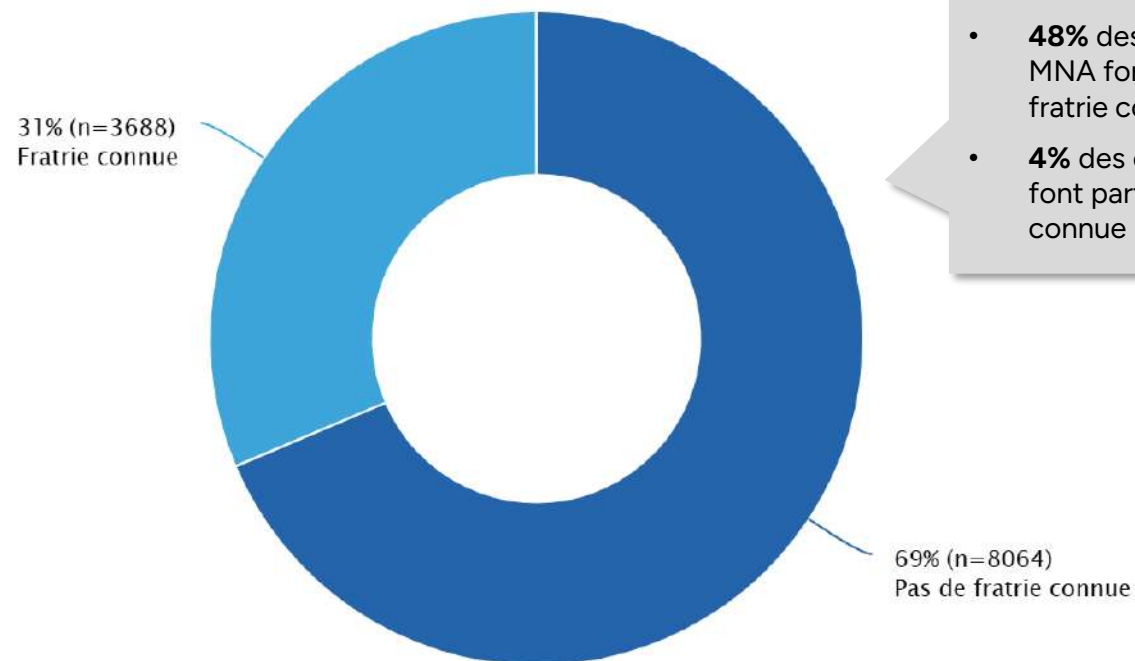
Par conséquent, les mois où l'enfant est le seul placé dans sa fratrie ne sont pas comptabilisés dans ce calcul, puisqu'il était impossible d'envisager un placement avec fratrie.

La part des enfants accompagnés en fratrie

31% des enfants accompagnés par l'ASE font partie d'une fratrie connue.

Enfants dont la fratrie est également accompagnée par l'ASE

N = 11752 enfants (cohorte "Parcours complet ASE")



Si l'on distingue selon le statut MNA :

- **48%** des enfants non-MNA font partie d'une fratrie connue par l'ASE
- **4%** des enfants MNA font partie d'une fratrie connue par l'ASE

Composition des fratries

Taille des fratries	Nombre d'enfants	Proportion
2	2061	55,88%
3	939	25,46%
4	400	10,85%
5	148	4,01%
6	73	1,98%
7	38	1,03%
8	16	0,43%
9 ou plus	13	0,35%

Le placement des fratries

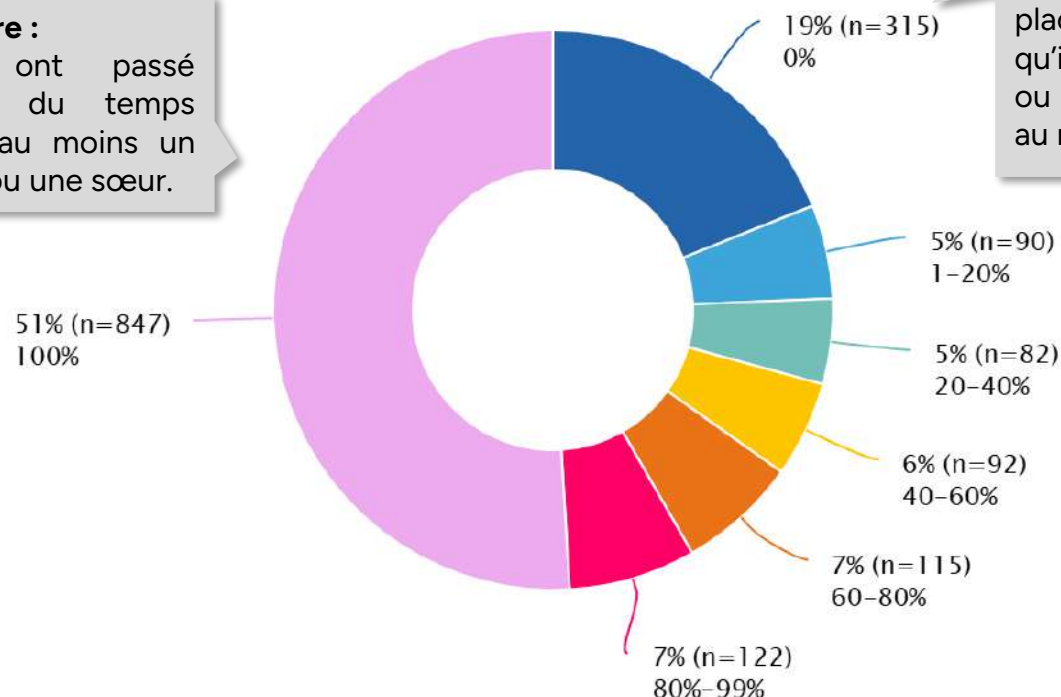
Parmi les enfants placés en même temps qu'un frère ou une sœur, **plus de la moitié** sont placés ensemble 100% du temps.

Part du temps placé dans le même lieu qu'un frère ou une sœur

N = 1663 enfants placés au même moment qu'un membre de leur fratrie
(Cohorte "Parcours complet ASE")

Lecture :

51% ont passé 100% du temps avec au moins un frère ou une sœur.



19% ont été placés seuls pendant toute leur expérience de placement, alors qu'ils avaient un frère ou une sœur placée au même moment.

Précision méthodologique :

Ce ratio de temps passé dans le même lieu comptabilise seulement les mois où l'enfant a au moins un autre membre de sa fratrie placé ; les mois où l'enfant est le seul placé de sa fratrie ne sont pas inclus dans le calcul, puisqu'il est techniquement impossible de le placer avec un autre membre de sa fratrie.

Analyses complémentaires à mener

L'analyse actuelle considère qu'un enfant placé avec au moins un frère ou une sœur est placé « avec » sa fratrie. Il serait intéressant d'étudier le placement de la fratrie entière, notamment en distinguant les fratries nombreuses de celles de 2-3 enfants.

Les différences de profils entre les enfants placés 100% ou 0% du temps avec leur fratrie

Comme vu précédemment, 70% des fratries¹ ont été placées 100% du temps ensemble (51%) ou 0% du temps ensemble (19%). On observe des différences significatives² entre les deux groupes :



Enfants placés **100%** du temps avec leur fratrie

- Sont placés **plus jeunes** (2,5 ans plus tôt en moyenne)
- Sont placés **moins longtemps** (1 an de moins en moyenne)
- Leur prise en charge se termine plus tôt



Enfants placés **0%** du temps avec leur fratrie

- Ont plus fréquemment une **notification MDPH** (14%, contre 6%)
- Ont plus fréquemment une **rupture de placement** (20%, contre 11%)

Il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes concernant :

- L'écart d'âge dans la fratrie
- Le nombre de lieux de placement et d'épisodes de hors placement
- Le fait d'être placé chez une assistante familiale
- L'accès à un CJM

1. N=847 enfants placés 100% du temps avec leur fratrie, N=315 enfants placés 0% du temps avec leur fratrie.

2. Des tests de Student et du Chi-carré ont été effectués selon les variables ; p-value < 0.05.



Apprentissages et perspectives

Les apprentissages de l'étude PIPASE (1/2)

Enseignements méthodologiques

- L'expérimentation a permis de tester avec succès **une méthodologie mixte itérative** combinant des aspects **quantitatifs** et très techniques (extraction de données, analyse, reconstitution de trajectoires avec plusieurs bases) avec des temps plus **qualitatifs** (sessions de partage et d'interprétation avec les équipes).
- L'aspect inédit de cette expérimentation et le caractère très sensible des données mobilisées ont soulevé de multiples questions, notamment autour de l'application du RGPD. Un travail de plusieurs mois avec l'équipe juridique du Département a permis d'aboutir à un **conventionnement de protection des données personnelles**, basé sur un principe de pseudonymisation en amont de l'envoi des données et d'envoi des données à un tiers de confiance.
- **L'utilisation d'un tel volume de données administratives, provenant de multiples acteurs, est, à notre connaissance, une première en France dans ce secteur.** Cette expérimentation pourrait inciter d'autres départements, chercheurs et acteurs publics à valoriser ces données pour améliorer l'impact des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance. Cette étude permet également d'envisager le type d'analyses qui seront permises par le dispositif Olinpe porté par la DREES lorsque les données seront plus fiables et exhaustives.

Enseignements en termes de connaissance

- **Les enseignements de l'étude en termes de connaissance sont nombreux** (voir synthèse), compte tenu de la diversité des facettes de l'étude. **Beaucoup corroborent des enseignements déjà connus de précédents travaux** sur les trajectoires post-ASE, et en premier lieu l'étude ELAP, comme le fait qu'un placement long, stable est mieux à long terme pour les enfants.
- **D'autres analyses portent sur des dimensions moins étudiées comme la prise en charge des fratries, ou mettent en lumière des réalités de pratiques des acteurs du territoire.** C'est le cas par exemple de l'analyse sur les jeunes encore accompagnés à 18 ans qui bénéficient d'un contrat jeune majeur, démontrant que cette pratique préexistait en Seine-Saint-Denis avant loi Taquet.
- **Cette étude offre également un regard sur le chemin déjà parcouru et met en lumière les axes de progrès à approfondir.** Après plusieurs années d'engagement fort du CD93 en matière d'insertion professionnelle et plus récemment sur la scolarité, l'étude permet d'élargir la focale à d'autres enjeux majeurs, tels que la parentalité précoce ou l'accès au logement. Sur ce dernier point, l'étude souligne à la fois l'important travail de maillage engagé par le Département et le SIAO, et la nécessité de poursuivre ces efforts. En effet, les jeunes passés par l'ASE restent particulièrement exposés aux situations de précarité résidentielle, rendant indispensable une action coordonnée, durable et continue sur ce levier.

Les apprentissages de l'étude PIPASE (2/2)

Enseignements en termes de pratiques professionnelles

- Au-delà de l'équipe de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, **l'expérimentation a suscité l'intérêt des différentes équipes métiers** de la direction Enfance Famille, ainsi que d'autres directions du département ayant mis à disposition leurs données (logement, RSA, etc.). Les différents temps de restitution ont permis d'illustrer ce qu'il était possible de faire avec ces données et comment elles pouvaient concrètement servir les intérêts du métier.
- La préparation des données requises pour l'étude a été l'occasion pour le bureau Traitements et analyses statistiques de la Direction des Solidarités **d'automatiser des croisements de données** provenant de différentes directions du département, permettant aux équipes de pouvoir reproduire certains indicateurs.
- L'étude démontre l'importance de regarder la trajectoire des jeunes anciennement de l'ASE de manière transversale. Plusieurs prises de contact ont eu lieu avec des partenaires externes du département (CAF, CNOUS, France Travail, PJJ, certaines missions locales) dans une optique future de croisement de données. Si ces échanges n'ont pas pu aboutir dans le calendrier de cette expérimentation, ils ont posé des bases prometteuses pour une éventuelle suite.

« Cette étude montre à quel point il est essentiel d'aborder les parcours des jeunes sortis de l'ASE de manière transversale, en croisant les données, approches et les champs d'intervention. C'est à cette condition que nous pourrons répondre de manière plus cohérente et efficace à leurs besoins. »



**Lucie Debove, Directrice adjointe
Enfance et Famille, CD93**





Approfondir les résultats et enrichir les données

- **Approfondir l'étude PIPASE** – Cette étude a identifié des axes à creuser et des sujets d'intérêt pour les équipes. Pour aller plus loin, il s'agit de définir des hypothèses d'interprétation complémentaires et de les confronter à des analyses complémentaires, qu'elles soient qualitatives¹ ou quantitatives.
- **Envisager l'acte II de l'étude PIPASE** – Poursuivre les échanges avec des acteurs ayant des bases de données offrant un taux de présence des jeunes anciennement protégés par l'ASE plus élevé et avec des données plus spécifiques sur l'insertion socio-professionnelle, permettrait d'envisager une nouvelle version de celle-ci, avec des résultats enrichis et plus robustes.



Soutenir la dynamique de cette première expérimentation

- **Partager les enseignements pour sensibiliser les professionnels** – Les sessions de restitution synthétique de cette étude ont permis de susciter l'intérêt des professionnels. Des sessions plus ciblées permettraient d'identifier de possibles besoins d'évolution de pratiques professionnelles, en mobilisant les professionnels de terrains concernés.
- **Inscrire l'utilisation de ces données dans le cadre des pratiques professionnelles** – Certaines analyses de cette étude pourraient être actualisées en continu grâce à des données internes CD93 et externes afin d'offrir une vision dynamique : cela permettrait de renforcer l'utilisation de ces données dans le quotidien des professionnels, en en faisant un véritable outil de prise de décision².



Passer de la théorie à la pratique

- **Élaborer une stratégie d'amélioration des dispositifs existants** – L'étude met en évidence plusieurs leviers d'amélioration des dispositifs existants. Pour passer de l'analyse à l'action, il serait pertinent de faire émerger un plan d'actions opérationnel, structuré autour de thématiques ciblées.
- **Préfigurer une ou plusieurs expérimentations, évaluées grâce aux nouveaux outils de pilotage** – Les axes d'amélioration identifiés pourraient donner lieu au test de plusieurs expérimentations autour de nouvelles interventions, évaluées grâce à des indicateurs développés dans cette étude.

1. Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a réalisé de nombreuses études qualitatives dans le cadre de son Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, la dernière en date portant sur les trajectoires des jeunes de l'ASE : Etude sur les profils, parcours et besoins des jeunes pris en charge au moment de leur sortie de l'Aide sociale à l'enfance, Nina DJERROUD, ODPE 93, 2024.

2. A titre d'exemple, l'indicateur sur le placement des fratries a été priorisé en vue d'un pilotage mensuel.



Annexes

Acronymes

AED : Aide Éducative à Domicile

AEDJM : Aide Éducative à Domicile Jeune Majeur

APJM : Accueil jeune majeur

ASE : Aide sociale à l'Enfance

CD : Conseil Départemental

CJM : Contrat Jeune Majeur

FAG : Fonds d'aide généraliste

FAJ : Fonds départemental d'aide aux jeunes

FSL : Fonds de solidarité logement

JM : Jeune Majeur

ML : Mission locale

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Données de l'étude

Base de données	Contenu	Couverture
Aide sociale à l'enfance (Détenteur : CD93)	Dates et intitulés des informations préoccupantes, mesures, placements, épisodes de hors placement à partir de 2000	Temporalité : Evénements entre 2000 et 2022 Cohorte : 34101 individus nés entre 1980 et 2004 inclus, ayant bénéficié d'au moins une mesure ASE entre 2000 et 2022.
RSA (CD93)	Date de la dernière demande, statut du droit au 31 décembre 2022, situation de l'allocataire	Temporalité : Droits ouverts entre 2009 et 2022 (incluant droits clôturés avant 2022) Cohorte : 4461 individus figurant dans la base « ASE » et dans la base « RSA »
FAG, FAJ, FSL (CD93)	Date de la demande, obtention, situation du demandeur	Temporalité : Demandes entre 2019 et 2023 Cohorte : 748 individus figurant dans la base « ASE » et dans la base « FAG », 342 individus dans la base « FAJ », 315 individus dans la base « FSL »
Service social (CD93)	Nombre de rendez-vous annuels	Temporalité : Rendez-vous réalisés entre 2019 et 2023 Cohorte : 1819 individus figurant dans la base « ASE » et dans la base « Service social »
MDPH (MDPH 93)	Dates et types de droits	Temporalité : Droits ouverts entre 2010 et 2022 Cohorte : 2247 individus figurant dans la base « ASE » et dans la base « MDPH »
i-milo (9 missions locales des 11 de Seine-Saint-Denis)	Dates de prise en charge, type de prise en charge, situation du jeune	Temporalité : Prise en charge entre 2013 et 2023, avec des bornes temporelles variables selon les missions locales. Cohorte : 639 individus figurant dans la base « ASE » et dans la base « i-milo » des missions locales participantes.
SI-SIAO 115 et SI-SIAO Insertion (SIAO 93)	Dates de prise en charge, type de prise en charge, situation du jeune	Temporalité : Demandes entre 2019 et 2023. Cohorte : 589 individus figurant dans la base « ASE » et dans la base « SI-SIAO 115 », 1856 individus dans la base « SI-SIAO Insertion ».

^[1] Fonds d'aide généraliste (voir [site web du CD93](#)).

^[2] Fonds départemental d'aide aux jeunes (voir [site web du CD93](#))

^[3] Fonds de solidarité logement (voir [site web du CD93](#))

^[4] Les dossiers sont archivés aux 27 ans du jeune ou après 29 mois d'inactivité ; cependant, on observe que certaines missions locales possèdent des données antérieures malgré ces règles d'archivage.

^[5] SI du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : outil de recensement de l'offre et de la demande de mise à l'abri d'urgence (115), d'hébergement, de logement adapté et d'accompagnement.



Méthodologie : taux de permanence et pourcentages redressés

Le besoin d'un taux de permanence

Les données de l'étude sont limitées au département de la Seine-Saint-Denis, sans possibilité de suivre les jeunes ayant déménagé dans un autre département. Ces départs ont un fort impact sur l'étude : si une partie de la cohorte est partie hors de Seine-Saint-Denis, elle sera forcément absente des données des dispositifs de Seine-Saint-Denis et fera mécaniquement baisser la proportion de jeunes anciennement confiés concernés par un dispositif, alors même qu'ils pourraient être présents dans les dispositifs d'autres départements.

Pour compenser cet effet, l'étude utilise un **taux de permanence en Seine-Saint-Denis**.

L'utilisation du taux de permanence pour redresser les pourcentages de présence

Le taux de permanence est utilisé pour estimer la part de la population de l'étude qui est toujours présente dans le 93. Le redressement est appliqué à chaque individu, en prenant en compte la dernière année connue en Seine-Saint-Denis (fin de la prise en charge ASE, présence dans un dispositif adulte, etc.), l'âge de l'individu à ce moment-là et le délai théorique avant de pouvoir le retrouver dans un dispositif (âge d'éligibilité, date de début des données).

Ce taux est notamment utilisé dans tous les calculs estimant la part des jeunes anciennement accompagnés par l'ASE présents dans les dispositifs de Seine-Saint-Denis. Toutes les analyses utilisant le taux de permanence le mentionnent dans les graphiques et/ou les notes de bas de page.

Le calcul du taux de permanence en Seine-Saint-Denis



Ce taux a été estimé par le Conseil Départemental avec l'équation :

$$\text{Taux de permanence} = 1 - \frac{\text{Nombre de départs de Seine Saint Denis}}{\text{Population initiale}}$$

Ce taux a été calculé entre 2011 et 2020, par âge, puis ramené à un taux annuel. Les valeurs de l'équation ont été estimées en se basant sur plusieurs jeux de données publics :

- La population initiale par âge, a été déterminée par le recensement de population de 2011.
- Le nombre de départs de Seine-Saint-Denis entre 2011 et 2020 a été estimé en combinant :
 - Le nombre d'arrivées dans le département par âge, obtenues grâce à la question « Où habitiez-vous il y a un an ? » des recensements de population de 2015 et 2020.
 - L'évolution de la population entre 2011 et 2020 par âge, en soustrayant les valeurs des recensements de population de 2015 et 2020 à année de naissance constante ; l'évolution hors décès est obtenue en soustrayant le nombre de décès par âge (données d'état civil de l'Insee 2022).

Attention, cette estimation ne prend pas en compte les personnes qui ont pu revenir après un départ, ce qui diminue artificiellement le taux de permanence.

Quelle proportion des jeunes anciennement confiés retrouve-t-on à l'âge adulte ?

Part de la cohorte ASE présente dans chaque dispositif

Jeunes accompagnés jusqu'à 18 ans minimum (N=14561)

Pourcentages bruts ¹

	Parti à 18 ans sans CJM	Parti après CJM
MDPH +20 ans	9%	8%
FSL	1%	1%
FAG	1%	1%
FAJ	1%	2%
RSA -25 ans	8%	6%
RSA +25 ans	21%	12%
Service social	7%	8%
Mission locale	5%	5%
SIAO 115	3%	2%
SIAO Insertion	4%	15%
Au moins un dispositif	33%	35%

1. Pourcentages bruts, non redressés du taux de permanence en Seine-Saint-Denis.



Nombre de jeunes par mission locale participante

Mission locale (intitulés i-milo)	Cohorte totale	Cohorte ASE	% ASE
ML AUBERVILLIERS	1145	100	8,73%
ML AULNAY SOUS BOIS	3052	138	4,52%
ML VILLEMOMBLE	690	45	6,52%
ML ST DENIS	805	58	7,20%
ML PANTIN	892	81	9,08%
ML MONTFERMEIL	806	60	7,44%
ML BLANC-MESNIL	877	59	6,73%
ML NOISY LE GRAND	514	31	6,03%
ML MONTREUIL	851	67	7,87%



Missions locales - Evolution du diplôme

Détail des valeurs sous-jacentes au graphique « Obtention de diplôme »

Premier diplôme	Diplôme maximal connu	N	Premier diplôme	Diplôme maximal connu	N
Baccalauréat professionnel	Pas de nouveau diplôme	148	Brevet	Baccalauréat technologique	3
CAP/BEP	Pas de nouveau diplôme	113	Brevet	BTS/DUT	3
Brevet	Pas de nouveau diplôme	52	Habilitation	Master	2
Baccalauréat technologique	Pas de nouveau diplôme	26	Habilitation	Baccalauréat professionnel	2
Brevet	Baccalauréat professionnel	21	Brevet	Habilitation	1
CAP/BEP	Baccalauréat professionnel	16	Doctorat	Pas de nouveau diplôme	1
Baccalauréat général	Pas de nouveau diplôme	16	Master	Pas de nouveau diplôme	1
Brevet	CAP/BEP	9	Licence	Pas de nouveau diplôme	1
Autres	Pas de nouveau diplôme	8	Habilitation	Pas de nouveau diplôme	1
Baccalauréat technologique	BTS/DUT	8	Baccalauréat général	BTS/DUT	1
Autres	CAP/BEP	6	Baccalauréat général	Master	1
BTS/DUT	Pas de nouveau diplôme	6	Diplôme d'accès aux études universitaires	Pas de nouveau diplôme	1
Baccalauréat professionnel	BTS/DUT	6	Brevet	Licence	1
Autres	Baccalauréat professionnel	5	Baccalauréat professionnel	Licence	1
Baccalauréat technologique	Licence	4	Certification professionnelle	BTS/DUT	1
Brevet	Baccalauréat général	4	CAP/BEP	Licence	1
Certification professionnelle	Pas de nouveau diplôme	3	CAP/BEP	BTS/DUT	1
Habilitation	CAP/BEP	3	Autres	Brevet	1
Certification professionnelle	CAP/BEP	3	SEGPA	Pas de nouveau diplôme	1
Brevet	Certification professionnelle	3			

Le graphique se concentrant sur les jeunes ayant obtenu un nouveau diplôme, toutes les valeurs « Pas de nouveau diplôme » en colonne « Diplôme maximal connu » étaient exclues.



Classification des situations de précarité résidentielle

Catégorie	Source	Intitulé
A la rue	FAJ	A la rue
	RSA	Logement précaire : sans hébergement
	ML	Sans hébergement
	SIAO	A la rue, errance résidentielle, expulsion squat, hébergement mobile ou de fortune, évacuation de camp/bidonville
Sortant d'institutions	SIAO	Hôpital, détention, dispositif médical, CADA
Hébergé chez des tiers	FAJ, ML	Hébergé par la famille, hébergé par un ami
	SIAO	Hébergé chez famille, hébergé chez amis, squat
A l'hôtel	FAJ, FSL	Hôtel
	RSA	Logement urgence : hôtel social
	SIAO	Hôtel 115, hôtel hors 115, dispositif hivernal, hôtel payé par le ménage, hôtel payé par le conseil général, hôtel financé par une association
En hébergement	FAJ, FSL	CHRS, hébergement d'urgence
	RSA	Logement urgence : foyer urgence, Logement urgence : CHRS, Autre logement urgence
	ML	CHRS
	SIAO	Hébergement d'urgence, hébergement d'insertion, hébergement de stabilisation
En logement accompagné	SIAO	Logement foyer, résidence sociale, logement accompagné, intermédiation locative, maison relais
En sortie de logement	SIAO	Location parc privé, location parc public, domicile conjugal, expulsion locative, séparation ou rupture des liens familiaux, violences familiales, inadaptation du logement, logement repris par le propriétaire
Fin ASE	SIAO	PEC-ASE, fin de prise en charge ASE

Méthodologie spécifique au SIAO Insertion



Les informations sont extraites de 3 champs :

- Situation au moment de la demande
- Lieu où le ménage a dormi la veille
- Motif de la demande

Si plusieurs catégories de précarité résidentielle sont identifiées pour une même demande, la plus grave est sélectionnée (dans l'ordre du tableau, A la rue = gravité maximale).

Cette étude a été menée conjointement par l'association Action Tank et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Pour nous contacter :



Céline GROSS, Responsable projets data & aide sociale à l'enfance, Action Tank
celine.gross@actiontank.org

Guillaume GINEBRE, Responsable projets, Action Tank
guillaume.ginebre@actiontank.org



Julie CHAPEAU, Responsable de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance
jchapeau@seinesaintdenis.fr

Gaëlle TASSÉ, Chargée d'études et de projets, Observatoire départemental de la protection de l'enfance
gtasse@seinesaintdenis.fr

